

Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7694e séance

Mardi 24 mai 2016, à 10 heures
New York

Président :	M. Aboulatta	(Égypte)
Membres :	Angola	M. Gaspar Martins
	Chine	M. Liu Jieyi
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d’Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

La coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine en faveur de la paix et de la sécurité: application du Chapitre VII de la Charte et avenir de l’Architecture africaine de paix et de sécurité

Lettre datée du 9 mai 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l’Égypte auprès de l’Organisation des Nations Unies (S/2016/428)

16-14511 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

La coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine en faveur de la paix et de la sécurité : application du Chapitre VIII de la Charte et avenir de l’Architecture africaine de paix et de sécurité

Lettre datée du 9 mai 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l’Égypte auprès de l’Organisation des Nations Unies (S/2016/428)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les représentants de l’Afrique du Sud, de l’Australie, du Bangladesh, de la Belgique, du Botswana, du Brésil, du Canada, de Djibouti, de l’Éthiopie, de l’Inde, de l’Indonésie, de l’Italie, du Kazakhstan, du Maroc, du Monténégro, du Nigéria, du Pakistan, des Pays-Bas, du Portugal, de la République démocratique du Congo, de la République islamique d’Iran, de la Roumanie, du Rwanda, du Soudan, de la Suède, de la Thaïlande et de la Turquie à participer à la présente séance.

En vertu de l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les personnes suivantes, qui vont présenter des exposés, à participer à la présente séance : M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; S. E. M. Téte António, Observateur permanent de l’Union africaine auprès de l’Organisation des Nations Unies; M. Haile Menkerios, Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l’Union africaine et Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud; et S. E. M. Macharia Kamau, Représentant permanent du Kenya et Président de la Commission de consolidation de la paix.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite S. E. M. João Vale de Almeida, chef de la délégation de l’Union européenne auprès de l’Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2016/428, qui contient une lettre datée du 9 mai 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l’Égypte auprès de l’Organisation des Nations Unies, transmettant un document de réflexion sur la question à l’examen.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Au nom du Secrétaire général, je voudrais, Monsieur le Président, remercier votre pays et vous-même de nous avoir rassemblés aujourd’hui pour cette discussion qui vient à point nommé.

Je voudrais me concentrer sur quatre points.

Premièrement, en ce dixième anniversaire des consultations annuelles entre le Conseil de sécurité de l’ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine, nous devrions regarder ce qui s’est passé pendant ces 10 années et prendre les mesures du progrès qui a été accompli pour renforcer notre partenariat en termes de maintien de la paix et de la sécurité sur le continent. En effet, si l’on relit le premier communiqué conjoint de 2007 (S/2007/386, annexe), le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine s’étaient engagés à développer une relation plus forte, une relation plus structurée, et avaient souligné l’importance toute particulière, dans ce contexte, du soutien qui devait être apporté à l’opérationnalisation de l’Architecture africaine de paix et de sécurité.

Et de fait, 10 ans après, je suis heureux d’être le témoin du fait que l’un des piliers essentiels de l’Architecture de paix et de sécurité africaine, la Force africaine en attente, est sur le point d’être déclarée opérationnelle, et ceci dans le cadre du prochain sommet de l’Union africaine au mois de juillet. Ce progrès a été accompli en tenant compte de toutes les étapes qui avaient été franchies dans le cadre de ce que l’on appelle la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises, et en se fondant également sur une forte collaboration avec les Nations Unies en vue de développer des documents clefs en matière de politique, en matière de guidance, et puis, très concrètement, en réalisant la planification des exercices d’entraînement qu’on appelle AMANI. Tout ceci ont été des étapes importantes dans l’opérationnalisation de la Force africaine en attente

Le Secrétaire général lui-même l’a souligné de manière répétée, le renforcement des partenariats

globaux aussi bien que régionaux est quelque chose d'absolument critique, et notamment en Afrique où, à l'évidence, les Nations Unies doivent continuer à travailler de la manière la plus étroite avec l'Union africaine pour le maintien de la paix et de la sécurité sur le continent. Mais les progrès dans l'édification de la confiance entre nous ne peuvent se réaliser que par des cas très concrets de collaboration, qui amènent une élévation du niveau global. Et ceci m'amène à mon second point. Plusieurs étapes importantes ont concrétisé ce changement, qui est un changement de nature dans le partenariat entre les deux organisations sur la paix et la sécurité.

D'abord, lorsque l'Union africaine a rendu publique sa nouvelle feuille de route pour l'Architecture de paix et de sécurité sur la période 2016-2020, il est clair que l'Union africaine a recentré son projet vers une approche beaucoup plus stratégique et non plus seulement sur des activités ad hoc pour répondre à des situations spécifiques.

Deuxièmement, l'Union africaine mais aussi les communautés et les mécanismes économiques régionaux ont considérablement renforcé leurs capacités au cours de la décennie écoulée en essayant de jouer sur l'avantage comparatif de chaque organisation et en reconnaissant toujours la responsabilité première de l'Union africaine par rapport aux mécanismes régionaux. Les partenaires régionaux sont engagés dans ses efforts de paix à travers tout le continent, mais ils font face à de vrais problèmes de coûts humains, et on le voit bien dans le cadre de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

Troisième élément : nous avons, comme le Conseil le sait, l'intention de signer encore cette année au niveau du Secrétaire général et de la Présidente de la Commission de l'Union africaine un cadre conjoint pour le renforcement de notre partenariat en matière de sécurité et, de ce point de vue-là, la relation entre l'ONU et l'Union africaine, qui s'inscrivait d'abord dans une perspective de soutien et de renforcement des capacités, est maintenant un partenariat beaucoup plus fort qui est basé sur une vision partagée des buts et des efforts que nous devons accomplir. Et, de fait, ce partenariat stratégique a connu des progrès considérables à travers des arrangements concrets de coordination. Et ceux-ci ne s'inscrivent nulle part de manière plus visible qu'à travers l'Équipe spéciale conjointe que nous avons développée au niveau des organes décisionnels des deux secrétariats pour la gestion de la prévention des conflits, la gestion du maintien de la paix, et ceci a rendu possibles plusieurs décisions importantes. Un de ces éléments a été l'établissement récent à Addis-Abeba d'un groupe de travail conjoint sur le financement durable et sur l'efficacité de l'AMISOM. Je pense particulièrement au mécanisme de commandement et de contrôle, au soutien également aux Forces nationales somaliennes de sécurité. Tout ceci dans un contexte créé par les élections qui approchent et aussi par la réduction du financement européen.

Plus généralement, l'Équipe spéciale conjointe a de manière croissante encouragé toutes sortes de propositions pour faire en sorte que l'Union africaine et l'ONU coordonnent leurs messages. Le Conseil aura remarqué dans la période récente la multiplication et la régularité de communiqués conjoints sur des problèmes sur lesquels nous partageons un intérêt. Il y a eu également beaucoup plus d'échanges d'informations, beaucoup plus d'analyses réalisées ensemble et de suivi conjoint des développements, qu'il s'agisse de processus électoraux ou de situations de crise à travers l'Afrique.

En République démocratique du Congo, par exemple, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a apporté tout son appui aux efforts de facilitation menés par l'Union africaine à travers M. Edem Kodjo. Au-delà du Congo, les deux organisations ont maintenu un engagement stratégique entre le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, en vue de faire avancer le règlement pacifique des problèmes qui demeurent entre le Soudan et le Soudan et du Sud, où d'ailleurs le Représentant spécial du Secrétaire général et le Haut Représentant de l'Union africaine, le Président Konaré, travaillent ensemble de manière très étroite, ainsi qu'avec les membres de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, pour faire avancer la cause de la mise en œuvre des accords de paix.

Mon troisième point, Monsieur le Président, a trait à la tendance croissante à la coopération entre les deux organisations sur le terrain. Je l'ai dit, la planification, la gestion des opérations de soutien à la paix, le soutien aussi à une capacité institutionnelle beaucoup plus forte de l'Union africaine dans ce domaine. C'est, je crois, l'aspect le plus actif de notre partenariat dans la période récente. Il y a eu des réalisations tout à fait spécifiques, par exemple, je l'ai déjà mentionné, le soutien au concept stratégique d'opération de l'AMISOM, la mise en forme

de directives stratégiques révisées pour le leadership de l’AMISOM. Mais il y a aussi tous nos efforts conjoints pour la planification, le déploiement et la gestion de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) en son temps, et la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA). Tout ceci a été suivi d’une planification de transition pour faciliter un passage sans perte de continuité entre l’Union africaine et l’ONU.

Je reviens un instant sur la Somalie où, clairement, la coopération avec l’Union africaine est un peu la pierre d’angle de notre effort collectif et demeure un modèle de partenariat que nous devons sans cesse essayer d’améliorer et de renforcer. Nous continuons donc à travailler ensemble et en collaboration avec les dirigeants somaliens pour essayer de faire sortir la Somalie de ce conflit qui dure depuis plus de deux décennies et progresser de manière décisive vers la paix. En cette année d’élections, il n’a jamais été plus important de travailler main dans la main. Encore une fois, notre engagement demeure total pour soutenir l’AMISOM.

L’Union africaine, directement ou indirectement, demeure à l’évidence le partenaire le plus important de l’ONU en ce qui concerne le maintien de la paix. Trois chiffres suffisent à l’illustrer. Sur 16 missions de maintien de la paix des Nations Unies, neuf opèrent sur le territoire africain. D’autre part, 80 % de tous nos effectifs en uniforme sont déployés sur le continent africain. Toujours en ce qui concerne le personnel en uniforme, un peu plus de 50 % sont fournis par des États membres de l’Union africaine. Ceci, en soi, suffirait à démontrer la nécessité absolue d’un partenariat fort pour essayer de mettre un terme à tous ces conflits et de consolider la paix.

Je n’ai aucun doute quant au fait que le Conseil de sécurité me suivra lorsque j’exprimerai notre gratitude profonde à tous les pays africains qui fournissent des militaires et des policiers à nos opérations de maintien de la paix. Ces contingents travaillent sans relâche, avec courage, dans des circonstances souvent incroyablement difficiles et des environnements très instables. Ils risquent leur vie tous les jours, et nous en voyons malheureusement régulièrement la preuve dans ces statistiques très douloureuses que nous avons rappelées à l’attention des États Membres de l’ONU la semaine dernière lors de la journée annuelle du Casque bleu. Il faut donc rendre hommage à leurs efforts et à la mémoire de tous ceux qui ont consenti le sacrifice ultime. Dans le même temps, en collaboration avec l’Union africaine, nous devons poursuivre inlassablement tous nos efforts pour faire en sorte que ces Casques bleus soient équipés et entraînés de la meilleure manière possible, en leur fournissant tout le matériel qui permette d’améliorer leur sécurité personnelle et leur performance, tout en veillant à ce qu’ils adhèrent aux normes les plus strictes de conduite, de discipline et de respect des valeurs et principes dont nos organisations sont dépositaires.

Cela m’amène à mon quatrième et dernier point, et j’en aurai bientôt terminé. Dans la perspective d’un renforcement nécessaire de tous ces efforts et de ce partenariat, le Secrétaire général a lancé un appel à ce qu’un appui financier plus prévisible et plus durable soit fourni aux opérations de paix de l’Union africaine lorsque celles-ci sont autorisées par le Conseil de sécurité. Je suis heureux d’informer le Conseil que l’examen conjoint par les deux organisations du financement et de l’appui aux opérations de paix de l’Union africaine sera lancé cette semaine. Il sera lancé demain à l’occasion d’un séminaire technique qui commencera par évaluer les différents modèles d’appui de l’ONU à l’Union africaine appliqués jusqu’à présent. Tout ceci est destiné à contribuer au processus dont a été chargé M. Donald Kaberuka, Haut-Représentant pour le Fonds pour la paix de l’Union africaine, pour faire en sorte que ces financements soient prévisibles.

Lorsque nous avons examiné les expériences de transfert de commandement vécues au Mali et en République centrafricaine, une des conclusions qui se sont imposées est qu’évidemment, la question d’un financement prévisible demeure une condition absolument critique pour la réussite de ces transitions. L’examen a également confirmé que ce n’est pas exclusivement un problème de modalités d’appui. Il importe également de poursuivre tous les efforts pour optimiser toutes les modalités de soutien, et nous en revenons au point que j’ai mentionné au début de mon propos, à savoir l’opérationnalisation à bonne date de la Force africaine en attente. À cet égard, gardons toujours à l’esprit que c’est effectivement une question critique pour parvenir ensemble à renforcer la sécurité collective, et que le renforcement de l’efficacité de l’Union africaine en tant qu’arrangement régional prévu par le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies permettra à l’ONU de faire plus systématiquement et efficacement face aux situations sur le terrain et de répondre aux besoins des États Membres. Au fond, le financement s’inscrit dans le cadre d’un partenariat plus large. En tout état de cause, nous restons profondément engagés pour appuyer

tous les efforts de l'Union africaine, qu'il s'agisse de renforcer les capacités en matière de planification et de soutien, qu'il s'agisse de normes ou de performance. Encore une fois, le financement s'inscrit dans cette vision globale.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. António.

M. António : Monsieur le Président, qu'il me soit permis dès l'abord de vous présenter les chaleureuses félicitations de la Commission de l'Union africaine à l'occasion de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je souhaite également vous féliciter d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat public, qui intervient à point nommé au lendemain de la dixième réunion de consultation entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU, et à la veille du cinquante-troisième anniversaire de la création de l'Organisation de l'unité africaine, devenue par la suite Union africaine. Je tiens d'ailleurs à saluer la présence à New York de membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, dont la délégation est conduite par sa présidente, S. E. Mme Mmamosadinyana Molefe, Ambassadrice de la République du Botswana en Éthiopie et Représentante permanente du Botswana auprès de l'Union africaine.

Le rôle de plus en plus important des organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales constitue une caractéristique majeure du paysage de la sécurité internationale de la période post-guerre froide. Les organisations régionales occupent désormais une place centrale dans l'architecture de sécurité internationale; elles sont dès lors perçues, dans leurs régions respectives, comme des acteurs incontournables en matière de sécurité. Cette réalité n'est aussi notable nulle part ailleurs qu'en Afrique. Le passage de l'Organisation de l'unité africaine à l'Union africaine a certainement constitué le développement le plus remarquable en Afrique du fait des grandes implications que cela a eues sur le plan international.

Dans ce cadre, l'élaboration de l'Architecture africaine de paix et de sécurité a permis à l'Union africaine et à ses mécanismes régionaux de devenir des acteurs majeurs des opérations internationales de soutien à la paix, d'abord comme premiers intervenants face aux crises de sécurité et aux conflits armés, comme initiateurs de processus politiques permettant de doter ces opérations d'un mandat, et également comme les principaux fournisseurs de contingents. Cette refondation s'est opérée sur fond de mutations significatives concernant le paysage sécuritaire africain dont l'évolution est devenue difficile à prévoir ou à contrôler.

Ces développements ont eu un impact positif sur le partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies au cours des 10 dernières années. La relation stratégique entre l'Union africaine et l'ONU n'a cessé de croître en vue de bâtir un partenariat plus cohérent et efficace dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et de l'article 17 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Ce partenariat stratégique a, en particulier, permis à nos deux organisations de maintenir des consultations régulières sur les questions de préoccupation et d'intérêt communs dans le domaine de la paix et de la sécurité, où la collaboration est plus poussée. Les consultations régulières entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi que la coordination de plus en plus étroite entre la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de l'ONU, illustrent parfaitement la volonté commune d'encourager une plus grande synergie entre l'Union africaine et l'ONU. Dans ce cadre, la tenue hier de la dixième réunion annuelle de consultation entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU, qui a procédé à une évaluation conjointe de l'état du partenariat entre les deux Conseils, 10 ans après sa mise en place, a souligné la nécessité d'une refondation profonde de ce mécanisme visant à le réajuster, à le réadapter et à le renforcer pour assurer, à la fois, sa viabilité et son efficacité.

Un accent particulier a été mis sur les éléments fondateurs d'un véritable partenariat stratégique que le Conseil de paix et de sécurité ambitionne de bâtir avec le Conseil de sécurité de l'ONU. Ceux-ci s'articulent, en effet, autour de ce qui suit : le principe du respect mutuel; la prise en considération des avantages comparatifs des deux Conseils; la nécessité d'adopter des méthodes de travail clairement établies; un partenariat tourné vers l'action et le résultat; le caractère stratégique et global de l'approche à conférer à ce partenariat et devant véritablement intégrer toutes les questions de paix et de sécurité en Afrique; et l'esprit de responsabilité partagée, de coopération et de coordinations étroites.

Le processus d'examen des opérations de paix des Nations Unies, l'année dernière, nous a également offert l'occasion de revoir nos relations, en vue de leur assurer flexibilité et prévisibilité et de garantir des financements durables aux opérations de paix menées conjointement par l'Union africaine et les communautés économiques régionales en Afrique. Cet exercice s'est révélé d'autant plus nécessaire que l'Union africaine et ses mécanismes régionaux ne cessent de jouer un rôle de plus en plus prépondérant dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent, notamment à travers le déploiement d'opérations de soutien à la paix.

En effet, si les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine sont déployées de façon efficace, elles seront mieux à même de baliser le terrain pour le déploiement des opérations des Nations Unies, lesquelles pourraient assurer à leur tour le soutien aux activités de stabilisation à long terme dans les pays concernés. Cependant, les opérations de l'Union africaine souffrent encore de l'absence de financements prévisibles, flexibles et durables et dépendent, dans une très large mesure, du soutien volontaire des partenaires internationaux.

S'il est vrai que l'Union africaine apprécie infiniment l'appui qu'elle reçoit de ses partenaires, il n'en est pas moins vrai que le défaut de prévisibilité, de flexibilité et, de plus en plus, de pérennité a eu des conséquences négatives sur l'efficacité des opérations conduites par l'Union africaine. À cet égard, les difficultés financières, opérationnelles et logistiques de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), si elles n'arrivent pas à trouver des réponses appropriées, pour ne citer que cet exemple, ne manqueront pas d'avoir des implications négatives à la veille d'échéances politiques et sécuritaires décisives pour l'avenir du pays. Nous tenons aussi à rappeler que nous aurons ainsi perdu la valeur ajoutée de l'AMISOM, qui a été la première mission de l'Union africaine à combattre le terrorisme, une expérience qui peut être partagée par le reste du monde.

L'Union africaine est d'avis que le recours aux contributions mises en recouvrement au budget de l'ONU devrait être considéré comme une option tout à fait viable dans l'esprit du partage des charges entre les deux organisations. En parallèle et étant conscients du fait qu'il serait également nécessaire à l'Afrique de procéder à la mobilisation de ressources accrues sur le continent en vue de financer ses propres opérations de paix, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont pris l'engagement de financer, à hauteur de 25 %, les opérations de soutien à la paix conduites par l'Union africaine. Cette décision devrait être mise en œuvre graduellement pour atteindre son niveau d'opérationnalisation optimale en 2020. Cette situation nécessitera, par conséquent, que 75 % du budget des missions conduites avec l'autorisation du Conseil de sécurité soit pris en charge par l'ONU à partir des contributions mises en recouvrement. Comme déjà dit par M. Ladsous, M. Kaberuka, l'Envoyé spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine sur cette question, s'attelle à parvenir à cet objectif.

Pour conclure, il convient de souligner encore une fois que le partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'ONU dans le domaine de la paix, en constante évolution, doit assurer l'utilisation optimale des possibilités et des ressources disponibles grâce à l'intervention d'acteurs qui jouissent d'un meilleur avantage sur le terrain dans la recherche de solutions, l'objectif ultime étant la prévention ou le règlement des conflits, là où ils surviennent.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie de M. António de son exposé.

Je donne la parole à M. Menkerios.

M. Menkerios (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Conseil dans le cadre de ce débat public consacré à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine en faveur de la paix et de la sécurité. Je remercie l'Égypte, en sa qualité de Président de Conseil de sécurité, de nous avoir réunis ici aujourd'hui pour ce débat opportun et d'avoir organisé la discussion entre les deux Conseils hier.

Alors que beaucoup de progrès ont été réalisés pour régler les conflits en Afrique, les menaces à la paix et à la sécurité internationales sur le continent demeurent nombreuses et réelles. Les conclusions et les recommandations des récents examens de haut niveau des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et du dispositif de consolidation de la paix mettent l'accent sur l'impératif de renforcer le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine. Ce constat repose sur la reconnaissance du fait qu'aucune organisation ne peut relever à elle seule les défis auxquels nous sommes confrontés. L'ONU apprécie à sa juste valeur la coopération avec les organisations régionales

et sous-régionales. Au cours de la décennie écoulée, ces dernières ont acquis une plus grande influence en ce qui concerne la dynamique des conflits et la politique régionale.

Mon bureau, le Bureau des Nations Unies auprès de l’Union africaine, constitue un pont essentiel pour appuyer et renforcer la coopération et le partenariat en évolution rapide entre l’ONU et l’Union africaine en faveur de la paix et de la sécurité. Nous récoltons déjà les fruits de ce partenariat. En étroite collaboration avec l’Union africaine et ses communautés et mécanismes économiques régionaux, nous avons fait des progrès considérables pour ce qui est de renforcer nos consultations, d’harmoniser nos positions et de participer conjointement aux efforts internationaux visant à éviter un conflit ouvert et à gérer les conflits en cours dans de nombreuses parties du continent. L’ONU travaille de plus en plus en collaboration avec l’Union africaine et les mécanismes régionaux pour rétablir la stabilité dans diverses régions du continent, du bassin du lac Tchad à la Somalie, en passant par le Burundi et le Sahel. La feuille de route de l’Architecture africaine de paix et de sécurité pour la période de 2016 à 2020 met l’accent sur la cohérence et la coordination entre tous les piliers de l’Architecture et entre l’Union africaine et ses mécanismes régionaux, et prévoit une démarche cohérente en vue du renforcement des efforts menés conjointement avec l’ONU en faveur de la paix et de la sécurité.

Ces dernières semaines, l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine ont œuvré de concert pour désamorcer les tensions politiques aux Comores. Les démarches concertées de l’Organisation des Nations Unies et de l’Union africaine auprès des parties comoriennes montrent à quel point il importe que la communauté internationale s’exprime d’une seule voix pour encourager les parties à faire preuve de retenue et promouvoir le règlement pacifique des différends. Ces efforts doivent se poursuivre, et je suis convaincu qu’il en sera ainsi.

Au Burundi, nous œuvrons aux côtés de l’Union africaine, de la Communauté d’Afrique de l’Est et d’autres partenaires pour aider les parties à s’engager dans un dialogue sans exclusive, qui est le seul moyen de régler leurs différends d’une manière durable. Le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine doivent continuer à œuvrer de concert pour encourager les Burundais à trouver une solution durable à cette crise.

Hier, pour la dixième fois, le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine ont tenu leurs consultations annuelles. Les deux conseils ont tenu une réunion informelle à Addis-Abeba en février, consacrée à la situation au Burundi. Nous nous félicitons du renforcement progressif des relations entre les deux conseils, car cela contribue à créer des synergies, à coordonner leurs positions et à promouvoir l’adoption de résolutions qui se renforcent mutuellement. Pour améliorer ce partenariat stratégique croissant entre nos deux organisations, le Secrétariat et la Commission de l’Union africaine déploient des efforts en vue de l’organisation de consultations systématiques de travail, du partage de l’information, de la promotion de formations conjointes et de l’organisation d’exercices conjoints en matière d’alerte rapide et de prévention des conflits. Dans le cadre de nos efforts, nous sommes en train d’élaborer une démarche globale qui transformera ce partenariat d’un arrangement ad-hoc en une approche plus institutionnalisée dans le domaine de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits. À cet égard, nous sommes en train de mettre au point un cadre commun Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en faveur de la paix et de la sécurité. J’espère vivement que les chefs des deux organisations signeront ce cadre avant la fin de l’année.

Le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d’étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) et le rapport établi par la suite par le Secrétaire général(S/2015/682) appellent au renforcement des partenariats dans l’ensemble, pour que le Conseil puisse s’appuyer sur un réseau d’acteurs plus résilient et plus compétent, tout en insistant sur la nécessité de garantir l’accès de l’Union africaine à des financements prévisibles et durables. Dans ces rapports, on demande également à l’Organisation des Nations Unies et à l’Union africaine de renforcer leurs capacités en matière de prévention des conflits et de médiation.

Convaincue que le règlement des conflits passe par des solutions politiques, l’Union africaine a créé et continue de mettre sur pied l’Architecture africaine de paix et de sécurité. Nous devons collectivement nous employer à appuyer et à renforcer l’Architecture, en particulier la Force africaine en attente et les capacités de diplomatie préventive et de médiation de l’Union africaine. Plus que jamais, je suis certain que les efforts visant à renforcer le partenariat entre l’Union africaine et l’Organisation des Nations Unies continueront à jouer un rôle essentiel dans la quête constante de la sécurité et de la stabilité en Afrique. Je souhaite au Conseil des

délibérations fructueuses et j'attends avec intérêt les résultats de ce débat public et des suggestions sur les voies et moyens qui nous permettraient d'aller de l'avant.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Menkerios de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Kamau.

M. Kamau (Kenya) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous féliciter d'avoir organisé cet important débat public qui arrive à point nommé sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Nous vous remercions également du document de réflexion détaillé (S/2016/428, annexe) qui a été élaboré pour guider ce débat. Monsieur le Président, je tiens également à vous remercier de m'avoir invité à faire un exposé à la présente séance en ma qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix. Je voudrais aussi saluer la présence des membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à la séance d'aujourd'hui, et leur souhaiter la bienvenue à New York.

Au cours des 10 dernières années, le partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et d'autres organisations sous-régionales en Afrique s'est considérablement renforcé, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Notre coopération en matière de paix et de sécurité a été essentielle à nos progrès et réalisations collectifs. Le débat d'aujourd'hui nous donne l'occasion de passer en revue la situation de ce partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Le 27 avril, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adopté des résolutions identiques – à savoir la résolution 70/262, de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) – sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit de documents exhaustifs et de grande portée. Ces résolutions ont introduit la notion de pérennisation de la paix et insistent sur l'importance des efforts nationaux, régionaux et internationaux visant à prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence de conflits. Elles ont renforcé davantage les fondements de notre coopération.

La situation actuelle dans le monde est caractérisée par un nombre croissant de conflits violents, exacerbés par une crise des réfugiés qui continue de s'aggraver, l'augmentation des menaces terroristes et l'extrémisme violent. Il est clair que nous devons nous concentrer sur la prévention des conflits et nous attaquer aux causes profondes des conflits. Nos efforts collectifs dans le cadre des opérations de paix doivent être guidés par la primauté de la politique. Nous ne devons pas laisser les situations dégénérer en conflits violents avant de réagir en prenant des mesures militaires ou de sécurité. Nous devons changer de mentalité et réorienter nos efforts des opérations militaires à la prévention des conflits. Nous pouvons atteindre cet objectif grâce aux tours d'horizon prospectifs, à des analyses conjointes, au dialogue, à la médiation et aux efforts d'accompagnement dans les situations de crise. Nous devons réorienter nos efforts et nous concentrer sur le règlement des conflits plutôt que sur la gestion des conflits. Telle est l'essence de nos efforts collectifs en faveur de la pérennisation de la paix.

Les défis auxquels nous sommes confrontés en matière de paix et de sécurité sont tellement complexes et interdépendants qu'aucune organisation ne pourrait les relever à elle seule. Ils exigent une action collective. Pour atteindre notre objectif de pérennisation de la paix, nous devons élaborer de nouveaux cadres et redéfinir nos priorités pour ce qui est de nos interventions. Nous ne devons jamais oublier que la paix est au cœur des idéaux promus par la Charte. Elle doit guider tous nos efforts collectifs, qui vont de la prévention des conflits à la consolidation de la paix, en passant par le maintien de la paix, la reconstruction et même le développement durable. Cette nouvelle approche en faveur d'une paix durable nous permettra de mieux nous adapter aux réalités du monde d'aujourd'hui. Au lieu d'attendre qu'une crise éclate et intervenir ensuite sur la base de solutions improvisées ou passe-partout, nous devons intégrer la pérennisation de la paix dans nos programmes de sécurité, de développement et des droits de l'homme. Nous ne saurions trop insister sur ce point.

Les résolutions identiques que je viens de mentionner envisagent une Commission de consolidation de la paix qui agit au lieu de réagir et qui s'emploie à aider les pays à prévenir les conflits et à pérenniser la paix. La Commission de consolidation de la paix est appelée à devenir un espace commun plus efficace et plus souple en faveur du dialogue politique et ouverte à tous les pays qui souhaitent que les Nations Unies les aident à parvenir à une paix durable. Nous sommes pleinement engagés à traduire cet appel en réalité. Dans le cadre de cet engagement, nous continuerons à renforcer l'appropriation nationale et le leadership national dans nos activités, car nous sommes convaincus que la responsabilité de pérenniser la paix est une responsabilité partagée des gouvernements et de toutes

les parties prenantes nationales, y compris les jeunes, les femmes et la société civile.

Les nouvelles résolutions sur le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies insistent également sur l'importance des partenariats et de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine. La Commission de consolidation de la paix œuvre en étroite collaboration avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales en Afrique pour intensifier les synergies et renforcer la cohérence et la complémentarité de nos efforts conjoints de consolidation de la paix. Ainsi, nous avons été à même de travailler étroitement et, parlant d'une seule voix, de compléter mutuellement nos efforts conjoints pour rendre pérenniser la paix en Guinée, en Guinée-Bissau, en République centrafricaine et au Burundi. De même, au cours de l'année écoulée, la Commission a accordé une attention accrue aux difficultés thématiques, transversales et régionales que recèle la consolidation de la paix.

La Commission a tenu des discussions régionales sur la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest en janvier et avril de cette année. Ces discussions ont fourni une occasion unique de se pencher sur les difficultés transfrontalières croissantes, au-delà des limites géographiques de pays spécifiques. Ces discussions ont également porté sur les stratégies visant à relever les défis qui apparaissent dans la collaboration avec les pays de la région, ainsi que travaillant de concert avec et au sein de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Banque africaine de développement et d'autres acteurs internationaux et régionaux. Nous attendons avec intérêt de continuer à renforcer et intensifier ce partenariat en prévision de la nouvelle feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Nous avons conscience que cette feuille de route fournirait un cadre à des mesures pratiques visant à réorienter le Cadre d'action de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit.

La Commission de consolidation de la paix entend tirer profit de la dynamique suscitée par ces nouvelles résolutions, ainsi que de la détermination du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale à continuer de renforcer et d'institutionnaliser la coopération avec l'Union africaine. Nous espérons parvenir à un cadre consensuel en vue de nouvelles consultations ainsi que de l'échange et de l'analyse d'informations, et qui générera des occasions de mettre en place des initiatives conjointes pour rendre durable la paix en Afrique.

Je prévois d'emmener une délégation de la Commission de consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest à la mi-juin – notamment au Libéria, en Sierra Leone, en Guinée et au Sénégal, pour attirer l'attention sur les priorités et besoins relatifs à la consolidation de la paix dans le contexte du relèvement post-Ebola. Notre visite au Sénégal, qui préside actuellement la CEDEAO, nous donnera l'occasion de débattre des difficultés et priorités actuelles en matière de consolidation de la paix dans la région.

Tandis que nous œuvrons ensemble à renforcer notre partenariat, nous sommes déterminés à ne laisser personne de côté. Nous devons privilégier une participation sans exclusive des jeunes dans nos efforts de consolidation de la paix. Il va sans dire qu'investir dans les jeunes garantit la paix et la sécurité, ainsi que le développement. Il est de notre responsabilité de donner aux jeunes la possibilité de jouer le rôle qui leur revient de droit dans la consolidation de la paix et le développement.

De la même manière, nous devons prendre acte de l'importance du leadership et de la participation des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix. Nous devons en particulier intégrer les questions relatives à l'égalité des sexes dans toutes les discussions ayant une incidence sur la durabilité de la paix, et promouvoir la problématique hommes-femmes dans le cadre de la consolidation de la paix, notamment en encourageant la participation constructive des femmes à cette consolidation. Il convient de souligner que nous entendons également travailler en collaboration étroite avec M. Donald Kaberuka dans le contexte du Fonds pour la paix de l'Union africaine. Et nous sommes impatients de collaborer avec lui et d'enregistrer d'importantes réussites dans la levée de fonds supplémentaires aussi bien pour le Fonds africain pour la paix que pour le Fonds pour la consolidation de la paix de la Commission de consolidation de la paix.

Pour terminer, nous devons établir un lien entre nos efforts conjoints de consolidation de la paix et, d'autre part, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, intitulé « L'Afrique que nous voulons ». Les perspectives que recèlent ces deux cadres cohérents et qui se renforcent mutuellement doivent recevoir notre appui pour parvenir

à la croissance sans exclusive, au développement soutenu et à la paix et la sécurité de l’Afrique.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Kamau de son exposé.

Le Conseil est saisi du texte d’une déclaration élaborée en son nom par le Président sur le sujet de la séance d’aujourd’hui. Je remercie les membres du Conseil des précieuses contributions qu’ils ont apportées à cette déclaration. Conformément à l’accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2016/8.

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens à féliciter la présidence égyptienne du Conseil de sécurité d’avoir organisé le présent débat public et je la remercie également du document de réflexion (S/2016/428, annexe) qui a été diffusé pour contribuer à notre discussion. Dans le même temps, je remercie de leurs exposés le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, M. Hervé Ladsous, l’Observateur permanent de l’Union africaine auprès de l’Organisation des Nations Unies, l’Ambassadeur Téte António, le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l’Union africaine, M. Haile Menkerios, et le Représentant permanent du Kenya et Président de la Commission de consolidation de la paix, S. E. M. Macharia Kamau.

Je profite également de cette occasion pour me féliciter de l’adoption, à l’instant, de la déclaration présidentielle S/PRST/2016/8 sur la coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine.

La complexité et le nombre croissant de conflits en cours actuellement nous met face à de graves défis, comme en atteste l’augmentation constante de la demande d’opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ce qui s’est traduit ces dernières années par le nombre sans précédent de casques bleus déployés. La grande majorité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, soit près de 90 % du personnel en uniforme, ont été déployées en Afrique et, comme l’a indiqué M. Ladsous il y a quelques minutes, plus de 80 % du budget annuel du maintien de la paix lui est également consacré, bien souvent dans des contextes où il n’y a pas de paix à maintenir et où prévalent des menaces asymétriques émanant d’acteurs non étatiques dont les liens avec les organisations criminelles transnationales empêchent d’aborder les problèmes séparément.

Ces menaces de plus en plus graves qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales se font jour dans une atmosphère marquée par la difficulté supplémentaire inhérente aux ressources financières – aussi bien au niveau de l’ONU en général que des États Membres en particulier –, qu’il faut utiliser avec la plus grande efficience possible. En conséquence, la nécessité de lutter efficacement contre la complexité de ces menaces et de leur trouver des solutions donne aux partenariats noués avec des acteurs internationaux, particulièrement avec les organisations régionales et sous-régionales, une importance toujours plus grande.

Les nouveaux défis auxquels se heurtent la paix et la sécurité internationales, associés aux graves crises humanitaires en cours, exigent plus que jamais de nouer des liens mondiaux et régionaux étroits, à même de donner lieu à des réponses plus efficaces. Ce type de liens doit respecter les compétences de chaque organisation, promouvoir leur complémentarité et générer des synergies. C’est pourquoi nous estimons nous aussi qu’il est temps de discuter et de convenir de fondements plus clairs sur lesquels ancrer cette coopération, ce qui revêt une urgence particulière dans le cas des liens avec l’Union africaine.

Il n’est pas surprenant que tous les examens récents de la composante Paix et sécurité de l’ONU soient parvenus à la même conclusion : les défis du XXIe siècle sont trop larges et trop complexes pour être abordés uniquement sous l’angle de l’ONU, et il est fondamental de redynamiser les dispositions du Chapitre VIII de la Charte pour garantir plus efficacement la paix et la sécurité internationales. L’examen du dispositif de consolidation de la paix de l’ONU a mis en lumière l’importance de la coopération avec les structures régionales, en particulier avec l’Union africaine puisque, aujourd’hui, toutes les formations pays de la Commission de consolidation de la paix concernent précisément des pays africains.

De même, cela a été reconnu par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix qui, entre autres, a mis en exergue le potentiel qu’offrent les organisations régionales s’agissant de combler le déficit existant au niveau de la capacité de réaction rapide des Nations Unies. De la même façon, les forces de la région se sont avérées essentielles, à de multiples occasions, pour leur intervention initiale, et elles apportent en général une compréhension importante des réalités locales, ainsi

qu’un lien direct avec l’influence et l’autorité politique régionales. Nonobstant, il est toujours nécessaire de veiller au strict respect du principe d’impartialité, qui, à l’occasion, peut s’avérer problématique en raison de l’étroitesse des relations existant au niveau régional et de la variété des intérêts nationaux des pays de la région, qui peuvent parfois entrer en collision.

Il est très opportun, comme le fait à cet égard le document de réflexion élaboré pour le débat d’aujourd’hui, d’aborder les recommandations que fait le Groupe au sujet de la coopération entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, et notamment de l’affermissement du partenariat stratégique entre l’ONU et l’Union africaine. Sur ce point, ma délégation voit d’un œil favorable la recommandation formulée par le Groupe concernant le processus de formulation des mandats des opérations de paix, dont celui-ci estime qu’il devrait se dérouler dans une collaboration plus étroite, et c’est pourquoi le Conseil de sécurité et le Secrétariat doivent s’engager à maintenir un dialogue et une coordination rapprochés avec les organisations régionales avant d’autoriser un mandat, en particulier si une opération régionale est déployée ou sur le point d’être déployée. Dans ce contexte, les conseils et l’expérience des partenaires régionaux devraient être plus fréquemment pris en considération par le Conseil de sécurité.

De même, il pourrait être utile d’envisager la possibilité d’harmoniser graduellement les politiques et les normes régissant les opérations de maintien de la paix ainsi que celles qui sont applicables au reste des opérations de paix dotées d’un mandat du Conseil de sécurité, particulièrement sur le plan de la protection des civils. Il convient de renforcer encore la relation entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine en accroissant l’interaction et les consultations conjointes de façon à ce qu’ils développent une appréhension commune des conflits et formulent ensemble des stratégies communes.

Le rapport de M. Ramos Horta (voir S/2015/446) signale que l’une des plus grandes faiblesses du système a trait au financement de ce partenariat stratégique. En vertu de quoi, il faudrait que l’ONU et l’Union africaine unissent leurs efforts en vue de la mise en place de mécanismes viables, prévisibles et souples à même d’étayer les opérations d’appui à la paix de l’Union africaine. Il convient de rappeler que le rapport du Groupe consultatif d’experts chargé de l’examen du dispositif de consolidation de la paix, paru sous le titre « Défi du maintien de la paix » (voir S/2015/490), indique également que les efforts de consolidation de la paix doivent être appuyés par l’affectation de ressources prévisibles et durables.

Je tiens à dire que nous soutenons les principes de coopération proposés par le Groupe de haut niveau comme base du partenariat stratégique entre l’ONU et l’Union africaine, lesquels pourraient également servir de référence en vue de collaborations futures de l’ONU avec d’autres organisations régionales : processus d’adoption des décisions à caractère consultatif et stratégie commune; répartition des tâches en fonction des avantages respectifs comparés; analyse, planification, suivi et évaluation conjoints; action intégrée tout au long du cycle des conflits, y compris au niveau de la prévention; et transparence, application du principe de responsabilité et respect des normes internationales.

Eu égard aux grandes problématiques contemporaines, les dispositions tendant au renforcement des partenariats régionaux ne doivent pas être prises au détriment de la participation et de la contribution des acteurs non régionaux aux opérations de maintien de la paix déployées sur le continent africain.

Je voudrais signaler également que la nouvelle feuille de route 2016-2020 pour l’Architecture africaine de paix et de sécurité constitue un excellent outil, qui précise le rôle de chaque acteur du dispositif de paix et de sécurité du continent, et établit des indicateurs et des objectifs spécifiques dans cinq domaines prioritaires : la prévention des conflits; la gestion des crises et des conflits; la reconstruction après les conflits et la consolidation de la paix; les questions de sécurité stratégique et de coordination; et les partenariats.

Enfin, l’Uruguay tient à réaffirmer son attachement au processus d’examen des opérations de maintien de la paix, dans la conviction qu’il est nécessaire d’examiner dans leur intégralité les recommandations du Groupe de haut niveau dans les plus brefs délais. Le système de maintien de la paix des Nations Unies est encore loin d’être prêt à faire face efficacement au contexte international actuel, aussi complexe que changeant. Il est de notre obligation de prendre d’urgence des mesures afin d’adapter l’action des opérations de maintien de la paix aux nouveaux défis actuels en matière de paix et de sécurité.

M. Delattre (France) : Je remercie nos différents intervenants pour leurs propos introductifs très éclairants, comme je remercie la présidence égyptienne

du Conseil de sécurité pour l'organisation de ce débat important.

Le Conseil de sécurité rentre tout juste de Somalie; l'opération qui y est déployée, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), est le cas le plus tangible de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, mais c'est loin d'être le seul. Je formulerai à cet égard trois observations.

D'abord, les organisations régionales sont devenues des partenaires incontournables pour mettre en œuvre les opérations de paix. C'est l'une des conclusions principales des rapports sur les opérations de paix et la consolidation de la paix, et c'est un fait incontestable. Les organisations africaines, dont les actions s'intègrent à l'Architecture africaine de paix et de sécurité, prennent de plus en plus leurs responsabilités, dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte. Leur rôle politique de médiateur et de soutien s'est accru, comme l'illustre par exemple le rôle que joue la Communauté d'Afrique de l'Est au Burundi, ou encore la Communauté économique des États de l'Afrique centrale en République centrafricaine, sous la médiation du Président de la République du Congo, permettant la conclusion réussie de la transition politique en Centrafrique.

Leur rôle militaire est également apprécié dans le cadre d'une complémentarité avec les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, comme l'ont montré le passage de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali au Mali, et de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine en République centrafricaine, ou encore le rôle spécifique des forces africaines, telles que l'AMISOM et la Force multinationale mixte, dans la lutte contre le terrorisme. Je voudrais ici, au nom de la France, rendre hommage aux forces africaines qui agissent chaque jour au service de la paix sur le continent, dans des conditions souvent difficiles et au prix de lourds sacrifices.

J'ajoute que pour le Conseil de sécurité, le dialogue avec les organisations régionales doit devenir un réflexe. Ce dialogue est en effet dans l'intérêt de tous, et d'abord de la paix. Il doit permettre de forger un consensus mettant en avant les initiatives de l'Union africaine ou d'une organisation sous-régionale, lorsqu'elles existent.

Deuxièmement, la France veut donc encourager un rôle et une reconnaissance accrus de l'Union africaine et des autres organisations régionales dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix. La France se félicite du renforcement des liens entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies par l'établissement de bureaux de liaison à New York et à Addis-Abeba ou encore l'institutionnalisation d'échanges annuels entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, que nous avons tenus hier, ici, à New York. Toutes ces initiatives sont en effet indispensables.

La France, à titre bilatéral est l'un des premiers partenaires de l'Union africaine dans le renforcement des capacités africaines de paix. Chaque année, la France contribue à la formation de dizaine de milliers de soldats; plus de 29 000 soldats africains ont ainsi été formés en 2015. Parmi les cadres formés par la France et engagés en opérations, prés de 30 % étaient engagés dans l'AMISOM. La France déploie également, en appui aux forces africaines et aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, des opérations nationales au Sahel et en République centrafricaine, financées sur le seul budget national.

Mais notre débat sur la coopération avec les organisations régionales ne serait pas complet s'il n'était rendu justice au rôle déterminant joué par l'Union européenne, dont les manifestations sont nombreuses. Depuis 2007, l'Union européenne a financé la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie à hauteur de 1,1 milliard d'euros. Elle soutient financièrement l'Architecture africaine de paix et de sécurité. De nombreuses missions de type Mission PSDC de l'Union européenne, force navale placée sous la direction de l'Union européenne et mission de formation de l'Union européenne sont déployées sur le continent et sur ses côtes, en appui aux États africains. En matière d'organisations régionales, c'est donc un véritable partenariat stratégique tripartite ONU-Union africaine-Union européenne qui se met en place, avec le plein appui de la France.

Dans ce contexte, et c'est mon troisième et dernier point, nous devons continuer à nous engager avec détermination dans le renforcement de ce partenariat stratégique. Il est essentiel pour l'ONU de s'investir pleinement en amont, dans la définition d'un cadre global et concerté de gestion de crise, tant du point de vue politique que sécuritaire. Le cas du Mali le démontre : l'ONU intervient dans un contexte où la

dimension régionale est incontournable, en succession d’une opération de l’Union africaine et à l’appui de la mise en œuvre d’un accord de paix négocié dans la région. Toutes ces dimensions sont inextricablement liées.

À cet égard les questions de transition entre missions successives et de coordination entre missions simultanées sont un des champs qui nécessitent une attention particulière. Dans cette réflexion, la mise aux normes de l’ONU, la formation des contingents régionaux et une meilleure sensibilisation quant aux questions des droits de l’homme nous semblent avoir une importance capitale dans le cadre des activités de maintien de la paix de l’Organisation des Nations Unies.

Enfin, la durabilité et la soutenabilité financière des opérations militaires demeurent une préoccupation majeure. Aujourd’hui, l’Union africaine est fortement tributaire des contributions extérieures pour le financement de ses opérations. L’objectif est que les organisations africaines puissent progressivement prendre en charge une part croissante de la charge financière de leur action.

La déclaration présidentielle S/PRST/2016/8 que nous venons d’adopter reflète bien les enjeux discutés aujourd’hui. La France est déterminée à poursuivre ses efforts et sa coopération avec l’ONU et l’Union africaine ainsi que l’ensemble des organisations régionales dans cette direction.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d’avoir organisé le présent débat public sur la question importante de la coopération entre l’ONU et l’Union africaine. Nous vous félicitons, Monsieur le Président, d’avoir choisi de le convoquer à un moment très opportun, au lendemain de la dixième réunion conjointe très importante du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine.

La présente séance a également lieu après la très récente mission du Conseil en Afrique, la troisième effectuée cette année. En Somalie, les membres du Conseil ont eu une occasion importante de se rendre compte directement de la situation sur le terrain et de mieux observer un modèle très convenable de coopération entre l’Union africaine et l’ONU en matière de paix et de sécurité, bien illustrée par le travail d’équipe efficace de la Mission d’observation militaire de l’Union africaine en Somalie, la Mission d’assistance des Nations Unies en Somalie et le Bureau d’appui des Nations Unies en Somalie. Cette visite nous a également permis d’identifier des lacunes inévitables et d’envisager des moyens de les combler.

Nous remercions également les personnes qui ont présenté des exposés, détaillés, qui ont dressé un tableau dynamique de la coopération énergique entre les deux organisations. Nous accueillons également avec satisfaction la déclaration présidentielle S/PRST/2016/8, adoptée à la présente séance.

D’emblée, je signale que l’Ukraine s’associe à la déclaration qui sera faite par l’observateur de l’Union européenne.

Ces 10 dernières années, le rôle de l’Union africaine et des organisations sous-régionales dans la promotion de la paix et du développement durable dans les États africains s’est accru de manière exponentielle. L’Union africaine a démontré qu’elle était en mesure de jouer un rôle moteur dans le règlement des conflits, et ses vues et grandes orientations sur la question sont particulièrement intéressantes pour l’ONU. Le lancement de l’Architecture africaine de paix et de sécurité et la mise en place de ses structures ainsi que le déploiement des opérations d’appui à la paix de l’Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité montrent clairement qu’il est de plus en plus important de renforcer la coopération entre l’ONU et l’Union africaine.

Ces dernières années, l’Union africaine s’est avérée être un partenaire important de l’ONU. À de nombreuses occasions, l’Union africaine et ses États membres ont pu intervenir rapidement pour contribuer au maintien de la paix et de la sécurité ou apporter une certaine stabilité dans des situations de crise. La présence de l’Union africaine a un effet positif supplémentaire en apportant une légitimité politique additionnelle et d’autres moyens d’action aux opérations de paix internationales. Nous apprécions vivement le fait que l’Union africaine est disposée à s’attaquer de front à des questions difficiles ou délicates, en particulier quand l’ONU n’est pas en mesure d’agir rapidement.

À cet égard, nous pensons à l’intervention de l’Union africaine face aux crises en Somalie et au Mali. La situation au Burundi est à notre avis un autre bon exemple. À cet égard, ma délégation considère que le déploiement d’une présence solide et utile de la Police des Nations Unies correspondrait bien à notre objectif commun de prévenir une nouvelle accentuation de cette crise. Dans ce contexte, nous appelons à la multiplication des échanges entre les deux conseils et à un recours plus

large aux outils et mécanismes de diplomatie préventive, comme prévu par la résolution 1625 (2005).

Une des menaces communes auxquelles nous devons faire face est le terrorisme, en particulier au moment où nous observons l’apparition de nouveaux types de menaces à la paix et à la sécurité internationales liées au terrorisme. Nous appelons à une plus grande unité et à un partenariat international renforcé entre l’ONU et l’Union africaine dans la lutte contre ce phénomène dangereux, y compris, en particulier, par la mise en œuvre efficace de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Il est également important d’améliorer notre coopération afin de tarir les sources de financement du terrorisme et d’empêcher la fourniture d’armes aux terroristes.

Ces dernières années, nous avons constaté que des progrès ont été accomplis dans l’établissement de relations stratégiques entre l’ONU et l’Union africaine en faveur de la paix et de la sécurité. Dans le même temps, nous devons admettre que des problèmes demeurent et qu’il faudrait faire plus pour continuer de renforcer ces liens afin de répondre aux préoccupations collectives communes en matière de sécurité en Afrique. À cet égard, l’Ukraine salue la nouvelle feuille de route de l’Architecture africaine de paix et de sécurité pour la période de 2016 à 2020, qui insiste sur une plus grande coordination et une plus grande cohérence entre l’Union africaine s’agissant d’accomplir leurs tâches prioritaires. La déclaration présidentielle que nous venons d’adopter est également bien utile à cet égard.

L’année dernière, dans son rapport (voir S/2015/446), le Groupe indépendant de haut niveau chargé d’étudier les opérations de paix a invité l’ONU à approfondir son partenariat stratégique avec l’Union africaine par des décisions prises en concertation et une stratégie commune. C’est pourquoi nous attendons avec intérêt que le Secrétariat et la Commission de l’Union africaine établissent sous sa forme définitive, en 2016, un cadre commun pour un partenariat renforcé en faveur de la paix et de la sécurité. Cet instrument proposera un modèle d’intervention rapide et durable de nos organisations avant, pendant et après un conflit. Dans le dernier communiqué commun en date de l’ONU et de l’Union africaine (S/2015/212, annexe), les deux conseils sont convenus de mener, en Afrique, une mission conjointe dans une zone ou une situation de conflit, qui devait être déterminée en 2015 par voie de consultations. Une telle mission n’a toutefois pas été menée et nous espérons que cette initiative sera réexaminée dans le courant de l’année.

En observant le drapeau de l’Union africaine, nous voyons la couleur blanche, qui représente la volonté de l’Afrique d’avoir de vrais amis partout dans le monde. L’Afrique peut continuer de compter pleinement sur l’Ukraine, son ami sûr et un fervent défenseur de la paix, de la démocratie et du développement sur le continent. L’Ukraine ayant fait une demande pour obtenir le statut d’observateur auprès de l’Union africaine, nous entendons tirer parti de cette perspective et de nos liens renforcés avec l’Union africaine pour faire progresser la coopération et le dialogue sur un vaste ensemble de questions, y compris la sécurité.

Enfin, je saisis cette occasion pour adresser mes cordiales salutations à l’occasion de la Journée de l’Afrique, qui sera célébrée demain.

M. Okamura (Japon) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à remercier sincèrement l’Égypte d’avoir pris l’initiative d’organiser un débat public sur cette question importante. Je remercie aussi de leurs exposés complets le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, l’Observateur permanent de l’Union africaine, le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l’Union africaine et le Représentant permanent du Kenya en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix.

Aujourd’hui, je voudrais parler de l’appropriation et du partenariat. Je voudrais souligner l’importance de l’appropriation africaine, appuyée par un partenariat efficace dans le cadre de la coopération ONU-UA en matière de paix et de sécurité.

L’Architecture africaine de paix et de sécurité est le cadre central pour la consolidation de la paix en Afrique. Elle incarne la vision de solutions africaines aux problèmes africains – en d’autres termes, l’appropriation. Depuis sa création, l’Architecture africaine de paix et de sécurité a dû s’adapter et s’ajuster aux développement complexes intervenus dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique. Par conséquent, les domaines de coopération et de coordination entre l’UA et l’ONU se sont élargis et diversifiés. Afin de rendre l’Architecture plus efficace dans les difficiles conditions d’aujourd’hui, il importe d’utiliser pleinement les points forts sur le plan de la coopération, l’expertise et le savoir de l’ONU pour promouvoir ces solutions africaines.

À cet égard, le Bureau des Nations Unies auprès de l’Union africaine (BNUUA) joue un rôle crucial dans

le partenariat ONU-UA en fournissant des conseils techniques essentiels à la Commission de l'Union africaine en matière de renforcement des capacités et d'appui opérationnel. La planification et la gestion conjointes entre les Nations Unies et l'Union africaine, appuyées par les activités du BNUUA en matière de renforcement des capacités, ont eu des effets positifs sur la transition d'opérations sous conduite de l'UA à des missions de maintien de la paix des Nations Unies – comme celles de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, et celles de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Le Japon estime que le BNUUA doit s'efforcer davantage de renforcer la capacité institutionnelle de l'Architecture africaine de paix et de sécurité pour apporter de la cohérence à la consolidation de la paix en Afrique.

Ceci dit, le partenariat avec le BNUUA ne peut se substituer à l'appropriation par l'Union africaine. La Mission de l'Union africaine en Somalie, autorisée par la résolution 1744 (2007) en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, est un bon exemple d'une telle appropriation.

Les principaux instruments de l'Architecture africaine de paix et de sécurité sont les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Ces éléments constitutifs de l'Architecture peuvent mieux répondre au contexte particulier derrière chaque conflit relevant de sa compétence. C'est pourquoi, par exemple, le rôle joué par la Mission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en Guinée-Bissau a été essentiel dans le maintien de la sécurité dans ce pays. Ces exemples montrent quelles sont les forces et les aptitudes uniques que les organisations régionales et sous-régionales peuvent apporter au règlement des conflits en Afrique, forces et aptitude qu'aucun pays ni les Nations Unies ne peuvent, seuls, apporter.

Le partenariat ONU-UA pourrait avoir un effet encore plus important sur le terrain dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Le Japon pense que l'effet du Cadre d'action de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit et de l'Initiative africaine de solidarité peut être renforcé en coordonnant l'action de la Commission de consolidation de la paix avec l'Union africaine, tel que précisé dans la résolution 2282 (2016) sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. Le BNUUA peut aussi aider à améliorer la coordination entre la Commission de l'Union africaine et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

À l'occasion du jubilé d'or de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine en 2013, le Japon a réaffirmé que l'appropriation africaine était le socle inébranlable du développement en Afrique. L'année 2013 a été aussi celle du vingtième anniversaire du processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD). L'appropriation, comme je l'ai souligné aujourd'hui, est l'un des principes sous-jacents de la TICAD. Nul ne connaît les problèmes de l'Afrique mieux que l'Afrique et les Africains, qui sont les plus désireux de trouver une solution, et c'est l'Afrique qui, au final, trouvera la voie à emprunter. Le Japon est pleinement convaincu des capacités de l'Afrique.

L'Afrique figure en bonne place à l'ordre du jour diplomatique du Japon cette année. En juillet, lorsque nous assumerons la présidence du Conseil, le Japon organisera un débat public sur la consolidation de la paix en Afrique. En août, avec la Commission de l'Union africaine, les Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale, le Japon coorganisera la sixième TICAD, qu'accueillera le Kenya. Ce sera la première fois en 23 ans qu'un sommet TICAD se tiendra sur le continent africain. Nous ferons pleinement fond sur les discussions d'aujourd'hui en préparant ces évènements.

En conclusion, je voudrais réaffirmer que le Japon est résolument déterminé à garantir la paix et la sécurité en Afrique.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Je remercie aussi les personnalités qui ont présenté des exposés de ce qu'elles viennent de nous dire.

Je voudrais souligner l'attachement du Royaume-Uni aux liens entre l'Union africaine et le Conseil de sécurité. Je l'ai dit lors de la réunion informelle et je le redirai ici : lorsque nous coopérons, nous faisons une différence réelle. Le corollaire en est, bien entendu, que lorsque nous ne coopérons pas, nous sommes tous les deux perdants.

Je voudrais axer mes observations sur un exemple particulier de ce point. D'autres y ont fait allusion,

mais je voulais en parler un peu plus en détail, car c’est tellement important. L’exemple que j’ai à l’esprit est celui de la coopération entre les Nations Unies et l’Union africaine en Somalie. Nous avons abordé ce sujet au cours de notre réunion informelle d’hier, mais nous étions limités par le temps.

La semaine dernière, le Conseil de sécurité a vu par lui-même comment nos deux organisations œuvrent de concert dans ce pays pour opérer un vrai changement dans la vie des Somaliens après 25 ans de conflit. Je dois rendre hommage aux hommes et aux femmes de la Mission de l’Union africaine en Somalie (AMISOM). On ne saurait trop insister sur la contribution de l’AMISOM à la paix et à la sécurité dans le pays et sur les sacrifices qu’elle a consentis.

Je salue aussi la contribution du Bureau d’appui à la consolidation de la paix en Somalie (BANUS). L’appui logistique du BANUS a été essentiel pour les victoires de l’AMISOM sur les Chabab. Œuvrant de concert, ils donnent une marge au processus politique et permettent au Représentant spécial et à la Mission d’assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) de s’acquitter de leurs tâches vitales. Nous parlons aujourd’hui de la manière de renforcer ce succès à l’ONU.

L’AMISOM continue de jouer un rôle vital s’agissant de sous-tendre la sécurité en Somalie et de maintenir la pression sur les Chabab. Ce faisant, elle donne aux forces nationales de sécurité somaliennes le temps de se développer afin de pouvoir un jour prendre le relais de l’AMISOM. Ce processus doit maintenant s’accélérer, et aller de pair avec la transition politique de la Somalie vers un avenir fédéral. Mais il est aussi d’une importance cruciale que les pays qui fournissent des contingents maintiennent le cap, avec le plein appui du Conseil de sécurité. Un retrait rapide mettrait en péril l’investissement courageux et important qu’eux et les partenaires régionaux ont fait en Somalie.

Nous savons tous qu’à long terme, la responsabilité de la sécurité en Somalie incombera à ses propres forces de sécurité. Pour qu’elles puissent l’assumer, elles ont besoin de l’assistance de la communauté internationale – assistance qui leur permettrait de bâtir une force de police et une armée nationales somaliennes ouvertes à tous et intégrées. Mais l’une des choses qui nous ont le plus frappés lors de la visite que nous avons effectuée dans ce pays la semaine dernière, c’est à quel point cet effort pouvait être lent, fragmenté et non coordonné. Le Gouvernement fédéral doit articuler clairement les besoins et les lacunes en matière d’appui afin que les donateurs puissent être à même d’aider du mieux qu’ils pourront. Il faut que ceux qui s’engagent à fournir une assistance, du matériel et des fonds et à contribuer à la formation agissent également de manière transparente et coordonnée. C’est le seul moyen de créer une force de sécurité efficace et professionnelle qui soit en mesure d’assumer une part de responsabilité croissante dans le maintien de la sécurité en Somalie, et pour soutenir ces efforts, il faut garantir un financement durable de l’Armée nationale somalienne. Nous devons tous encourager le Gouvernement fédéral ses efforts pour améliorer la transparence, et il est crucial que les salaires soient versés à temps pour réaliser cet objectif.

Malgré tous les progrès réalisés au cours des quatre dernières années, il est clair qu’il reste beaucoup à faire. L’année 2016 sera critique pour la Somalie. Elle marque une étape cruciale dans la voie menant à l’avenir démocratique et représentatif que les Somaliens méritent tant et dont ils ont un besoin urgent et désespéré. Juste après la visite effectuée par le Conseil en Somalie la semaine dernière, le Président du pays a pris une mesure essentielle à la construction de cet avenir en approuvant le modèle électoral. Je me félicite que le Conseil ait salué cette décision dans un communiqué de presse publié hier. Ce n’était toutefois qu’une étape. Ensemble, l’ONU et l’Union africaine (UA) doivent maintenir le cap, et c’est pourquoi il est essentiel que le Conseil continue d’appuyer l’AMISOM et le BANUS pour contribuer au bon déroulement du processus électoral et promouvoir la sécurité de tous les Somaliens.

Je vais terminer par une réflexion plus générale. La Somalie témoigne de ce que nous pouvons réaliser lorsque nos deux organisations travaillent de concert et montre à quel point il est important que nous poursuivions dans cette voie. Nous savons néanmoins qu’il reste énormément à faire dans toute l’Afrique. Il suffit d’imaginer ce que nous pourrions réaliser en renforçant davantage la coopération en matière d’analyse des conflits, d’alerte rapide et de médiation. Nos efforts avancent dans la bonne direction, mais il est toujours possible de faire plus. Cela signifie que nous devons améliorer nos résultats en ce qui concerne la création, la gestion et la fermeture des opérations de maintien de la paix dirigées par l’Union africaine, et, comme l’a souligné Hervé Ladsous, il importe également que les missions de l’UA puissent s’appuyer sur un financement plus stable et durable. À cette fin, l’UA doit tenir l’engagement qu’elle a pris de supporter 25 % du coût des missions de l’UA d’ici à 2020, ce qui permettrait

à l'ONU de régulariser son propre financement, dans l'intérêt de toutes les parties.

Les efforts déployés par M. Kaberuka, Haut Représentant pour le Fonds africain pour la paix, pour élaborer une feuille de route afin de tenir cet engagement constituent une avancée extrêmement importante. Nous attendons avec intérêt la présentation de propositions concrètes en vue de renforcer la supervision par l'ONU des missions de l'UA et l'application du principe de responsabilité. Ces mesures permettront non seulement de régulariser les finances des missions de l'UA, mais également d'améliorer la qualité de leurs résultats et d'accroître leur responsabilité. Cela contribuerait grandement à la paix et à la sécurité en Afrique et présenterait des avantages à long terme pour un grand nombre de personnes à l'extérieur de cette salle.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : La convocation du présent débat arrive à point nommé, compte tenu en particulier de la présence à New York de la délégation du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nous avons eu une discussion fructueuse hier et avons écouté attentivement les vues compétentes des membres de la délégation sur la situation en Afrique. Le document de réflexion complet et détaillé (S/2016/428, annexe) nous fournit une analyse perspicace, rend compte des dynamiques politiques et prône le renforcement des synergies entre l'Union africaine (UA) et le Conseil afin de poursuivre notre action commune en faveur du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique.

Je tiens à remercier tous les orateurs qui ont présenté des exposés de leurs présentations respectives, qui nous confortent dans notre conviction qu'il faut renforcer la collaboration entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA. Bien que r les progrès importants accomplis à ce jour soient encourageants, il est évident, de l'avis général, qu'il ressort de nos délibérations régulières sur les questions africaines que les deux parties auraient à gagner d'un partenariat plus efficace. Cela suppose que nous collaborions activement en vue de réaliser des objectifs stratégiques précis sur la base d'une répartition claire des responsabilités. Sur la base de nos conclusions communes, l'élaboration conjointe de mesures appropriées viendrait compléter nos efforts collectifs. À cet égard, les avantages relatifs, la complémentarité des mandats et l'utilisation optimale des ressources et des capacités doivent également entrer en ligne de compte.

La Malaisie est heureuse de s'associer au consensus sur la déclaration présidentielle S/PRST/2016/8, qui vient d'être adoptée. Cette déclaration décrit des mesures concernant l'application des conclusions du récent examen du dispositif de consolidation de la paix, qui s'appliquent à la relation entre l'ONU et l'UA et à l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

Nous nous associons à la déclaration qui sera faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, et nous souhaitons ajouter les observations suivantes.

La gestion des conflits ne peut être une approche par défaut de l'ONU ou des organisations régionales, y compris l'UA. L'accent mis sur le caractère primordial de la politique doit nous pousser à privilégier une approche centrée sur la prévention. Pour effectuer un tel changement, il faut s'efforcer d'empêcher que les conflits ne deviennent des menaces ouvertes. À cet égard, les mesures et mécanismes de diplomatie préventive de l'ONU et de l'UA doivent être mieux coordonnés et viser à détecter rapidement les situations de crise potentielles et à promouvoir un partage rapide des informations.

L'examen du dispositif de consolidation de la paix a abouti à la conclusion que l'UA est un partenaire clef de la Commission de consolidation de la paix et il a permis de relancer la collaboration entre la Commission et l'UA dans le domaine de la consolidation de la paix. À cet égard, l'engagement ciblé de la Commission et du Conseil de paix et de sécurité de l'UA est bienvenu, et il devrait continuer de porter ses fruits dans le contexte général du dialogue entre l'ONU et l'UA. Les événements tels que la réunion de haut niveau sur le thème « La pérennisation de la paix : les mécanismes, les partenariats et l'avenir de la consolidation de la paix en Afrique » ont rapidement donné au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale la possibilité d'adopter les résolutions identiques 2282 (2016) et 70/262, respectivement. Il faut rechercher des possibilités aux fins de leur mise en œuvre.

Les fondements et les piliers de l'Architecture africaine de paix et de sécurité sont solides et tournés vers l'avenir. Un frein important à la pleine réalisation de son potentiel est donc le manque de ressources, en particulier l'absence d'un financement souple, durable et prévisible. Si nous saluons les efforts africains dans ce domaine, nous estimons également que l'ONU pourrait renforcer son appui. Jouant son rôle, la Malaisie s'est récemment engagée à verser une modeste contribution de 400 000 ringgit au Fonds pour la consolidation de

la paix. Nous espérons que cette somme contribuera à appuyer des programmes et des initiatives de pérennisation de la paix et de la stabilité en Afrique.

Enfin et surtout, nous notons avec satisfaction que le financement direct alloué en mai par le Fonds pour la consolidation de la paix à la Commission de l'UA pour appuyer les activités de consolidation de la paix au Burundi constitue une première étape dans cette voie. C'est une mesure historique qui vise à renforcer la coopération entre l'UA et l'ONU en matière de pérennisation de la paix. L'ONU et l'UA ont parcouru un long chemin en s'employant en commun à renforcer leur coopération. Les enseignements retenus et les pratiques optimales en matière de coopération doivent être régulièrement partagés afin de générer des résultats orientés vers une amélioration opérationnelle réelle sur le terrain. Nous nous tenons prêts à contribuer à la réalisation de cet objectif.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter l'Égypte d'avoir convoqué à point nommé le présent débat public sur les questions capitales du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine (UA) en faveur de la paix et de la sécurité et de l'avenir de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

Je remercie la délégation égyptienne d'avoir élaboré un document de réflexion (S/2016/428, annexe) pour guider nos délibérations, et je remercie les personnes qui ont présenté des exposés de leurs contributions concises et constructives au présent débat.

Je saisis également cette occasion pour saluer la présence de représentants du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à New York en vue de débattre de questions stratégiques avec le Conseil de sécurité et de renforcer la coopération entre nos organisations. Leur présence coïncide avec le dixième anniversaire de la réunion conjointe annuelle du Conseil de paix et de sécurité de l'UA et du Conseil de sécurité, qui s'est déroulée hier dans un climat très constructif.

Demain, le continent africain célébrera le cinquante-troisième anniversaire du moment où 32 dirigeants africains ont exprimé leur détermination à promouvoir les idéaux du panafricanisme, de l'entente et de la coopération entre les peuples africains, et à créer les conditions nécessaires pour établir et maintenir la paix et la sécurité sur le continent. Toutefois, les engagements pris à l'époque pour instaurer la justice et une paix durable en Afrique n'ont toujours pas abouti à ce jour et restent des aspirations plutôt que la réalité pour un grand nombre de pays et de peuples africains.

Le continent africain accueille à l'heure actuelle neuf des 16 opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité, lesquelles comptent plus de 90 000 soldats et sont appuyées par plus de 15 000 membres du personnel. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a déployé un nombre considérable de contingents sous mandat du Conseil de sécurité, ce qui exige que le dialogue et la coopération entre ces deux organes soient mieux coordonnés et plus efficaces, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. L'année dernière, l'Union africaine a élaboré la feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité pour la période 2016-2020, un document stratégique qui met l'accent en particulier sur les résultats attendus de toutes les parties prenantes participant à l'Architecture de paix et de sécurité, y compris les partenaires et les acteurs externes. Cette feuille de route vise à couvrir les différentes phases du cycle de conflit par le biais de cinq priorités stratégiques, à savoir la prévention des conflits, la gestion des conflits, la reconstruction après les conflits et la consolidation de la paix, les questions de sécurité stratégique, et la coordination et les partenariats.

Comment le Conseil de sécurité peut-il appuyer une bonne mise en œuvre de ces priorités stratégiques? Et comment les résultats des examens entrepris en 2015 par l'Organisation des Nations Unies concernant ses opérations de maintien de la paix, le dispositif de consolidation de la paix et l'application de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, peuvent-ils être coordonnés avec la mise en œuvre de la feuille de route de l'Union africaine et, plus largement, avec l'Architecture africaine de paix et de sécurité? Pour tenter de répondre à ces questions, nous mettrons l'accent sur les trois phases du cycle d'un conflit, à savoir la prévention, la gestion et la période d'après conflit. En ce qui concerne la prévention des conflits, les institutions et les mécanismes de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, tels que le Conseil de paix et de sécurité et les systèmes d'alerte rapide aux échelons continental et régional, jouent un rôle essentiel dans la réduction des risques et des menaces potentiels à la paix et à la sécurité par le biais de la diplomatie préventive, de la médiation et des missions d'observation électorale.

Les examens de 2015 ont souligné l'importance de s'attaquer aux causes profondes des conflits en

associant tous les secteurs de la société, en promouvant le développement inclusif et les droits de l’homme et en protégeant les libertés individuelles et collectives. Ils ont également mis en relief la nécessité de prendre en considération les préoccupations spécifiques des jeunes afin de promouvoir un développement harmonieux, ainsi que d’assurer la participation égale des femmes aux efforts de prévention des conflits et de renforcer leur rôle dans le processus de décision. Au cours de la discussion d’hier consacrée au partenariat entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine, un consensus s’est dégagé sur la nécessité de renforcer la collaboration entre ces deux organes dans le domaine de l’analyse et de l’évaluation des menaces, et de mieux coordonner leurs efforts de médiation et de diplomatie préventive. Si un conflit ne peut être évité malgré tous les efforts des acteurs nationaux et de la communauté internationale, le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité ont des raisons supplémentaires d’unir leurs forces pour aider les parties à ce conflit à parvenir à un accord politique pour mettre fin aux hostilités et, le cas échéant, de recourir à la force, conformément au Chapitre VII de la Charte.

L’année dernière, l’ONU a procédé à un examen de ses opérations de maintien de la paix. Le Groupe indépendant de haut niveau chargé d’étudier les opérations de paix, présidé par José Ramos-Horta, ancien Président du Timor-Leste, a présenté un rapport complet (voir S/2015/446) portant sur l’évolution de la nature des conflits, la mutation de la nature des conflits, l’évolution des mandats des opérations de maintien de la paix, les procédures administratives et les mécanismes de gestion ainsi que leurs difficultés, la planification, les partenariats, les droits de l’homme, la protection des civils et les missions politiques spéciales. Le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine, en particulier, a été largement consulté et a eu la possibilité de présenter sa position commune et d’insister sur les priorités des institutions régionales dans la gestion des crises et des conflits, à savoir la reconnaissance de l’autorité du Conseil de sécurité s’agissant d’autoriser une action coercitive, la nécessité de consultations et d’un échange d’informations constants concernant les crises et les conflits en cours, ainsi que le besoin de respect mutuel et de complémentarité.

Les nouvelles menaces sans précédent auxquelles ont été confrontés certains pays africains en 2013 les ont conduits à trouver une solution aux retards rencontrés dans la mise sur pied de la Force africaine en attente, qui était initialement prévue pour 2008. La Capacité africaine de réponse immédiate aux crises a été proposée par un certain nombre de pays africains, dont l’Angola, afin de combler le manque de moyens, trouver des financements, permettre aux pays africains de prendre les rênes des situations de conflit sur le continent et proposer une réponse immédiate aux crises. Cette capacité n’est pas destinée à remplacer la Force africaine en attente, des mesures étant prises pour l’harmoniser avec la structure de cette dernière. Le Conseil de sécurité doit être mieux informé de ce processus et y être associé de plus près, et il doit évaluer les moyens qui lui permettraient de mieux le soutenir et le rendre opérationnel.

Le mois dernier, le Conseil de sécurité et l’Assemblée générale ont adopté les résolutions identiques 2282 (2016) et 70/262, respectivement, portant sur l’examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies et étendant le champ de la consolidation de la paix pour qu’il couvre toutes les phases du conflit, non plus seulement la période post-conflit. Notant que la feuille de route de l’Architecture africaine de paix et de sécurité pour la période 2016-2020 a trait à la consolidation de la paix, nous suggérons que l’Union africaine fasse sienne la nouvelle approche de la consolidation de la paix des Nations Unies, afin d’adapter l’Architecture africaine de paix et de sécurité aux problèmes actuels.

Comme les trois examens du dispositif des Nations Unies pour la paix l’ont montré, la prévention des conflits et la mise en œuvre du principe d’aide dans la définition de la pérennisation de la paix sont essentielles pour éviter les conflits. C’est là l’aspiration insatisfaite exprimée pour la première fois il y a plus de 50 ans et réaffirmée dans la Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de l’Organisation de l’unité africaine/Union africaine, dans laquelle les dirigeants africains ont affirmé leur détermination à atteindre l’objectif d’une Afrique exempte de conflits, qui est désormais l’un des piliers de l’Agenda 2063, un document visionnaire de l’Union africaine. Le débat d’aujourd’hui est donc opportun, et je suis sûr que nos délibérations et la déclaration du Président (S/PRST/2016/8) que nous avons adoptée ce matin contribueront à faire de l’Afrique un continent plus pacifique et plus prospère, comme nous le souhaitons tous.

M. Taula (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de ce matin. Nous nous félicitons de ce débat public et nous saluons en particulier

la présence de nos collègues du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Nos relations se sont considérablement renforcées au cours des 10 dernières années, et il est désormais largement admis que le Conseil de sécurité ne peut pas s'acquitter efficacement de son mandat sans coopérer étroitement avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales. L'intégration avec l'Architecture africaine de paix et de sécurité joue un rôle clef à cet égard, tel qu'indiqué dans tous les examens de haut niveau effectués par les Nations Unies en 2015. Aujourd'hui, la Nouvelle-Zélande voudrait insister sur deux points principaux.

Premièrement, nous devons renforcer concrètement la coopération en matière de prévention des conflits, comme d'autres orateurs l'ont souligné. À notre avis, il existe déjà des bases très solides pour établir une coopération en matière de prévention des conflits. L'un des atouts de l'Union africaine et des organisations sous-régionales est qu'elles ont consacré beaucoup de ressources et d'efforts à la détection de crises émergentes et à l'adoption de mesures collectives pour prévenir les conflits. Les efforts que l'Union africaine a déployés promptement en ce qui concerne le Burundi et le rôle de chef de file que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a joué s'agissant de la situation au Burkina Faso sont de bons exemples à cet égard. De plus, nous savons d'expérience que le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine coopèrent efficacement au niveau institutionnel pour repérer les indicateurs d'alerte rapide et élaborer des recommandations en vue d'une intervention rapide. Toutefois, nous pouvons faire bien davantage.

Tel que cela est apparu lors d'un séminaire sur la prévention des conflits que nous avons organisé le mois dernier à Addis-Abeba a l'intention des membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et du Conseil de sécurité, nous devons faire preuve de plus d'unité, et ce, à un stade beaucoup plus précoce. Une prévention efficace des conflits exige une intervention prompte et de la volonté politique de la part de tous les acteurs, ainsi que des messages unifiés et une action coordonnée. Il est ressorti de ce séminaire qu'il existe actuellement une certaine méfiance en ce qui concerne de nombreuses questions entre les acteurs clefs : l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, les organisations sous-régionales et les États Membres. Il s'agit d'un obstacle majeur à une coopération plus efficace, et cela est souvent dû à des analyses différentes de conflits et à des préoccupations liées au respect de la souveraineté.

Si nous voulons relever ces défis, nous devons commencer à agir sur la base de mêmes informations et analyses en ce qui concerne les crises émergentes et leurs causes, ce qui peut éventuellement conduire à l'élaboration d'objectifs et de stratégies communs en matière de prévention des conflits. Nous espérons que nous pourrons compter sur une telle coopération au cours des prochains mois en ce qui concerne de nouveaux enjeux d'intérêt commun. Une coopération dès le départ, pour ce qui est des tensions croissantes en République démocratique du Congo, serait un bon point de départ. Pour ce faire, nous devrons traduire nos discours sur le partenariat en échanges concrets et véritables entre les deux conseils, et ce, de manière plus cohérente.

Hier, nous avons tenu une réunion couronnée de succès, au cours de laquelle certaines de ces questions ont été examinées en profondeur. La Nouvelle-Zélande espère vivement que nous pourrons institutionnaliser des échanges informels réguliers entre les deux conseils, qui se concentrent sur des mesures concrètes. Parmi les questions prioritaires, on pourrait notamment procéder à une analyse conjointe précoce des situations émergentes, établir les faits saillants et mener des discussions entre tous les acteurs sur des interprétations et des stratégies éventuelles en vue de déterminer comment ils doivent agir de concert dès le départ et en tirant parti de leurs atouts particuliers; ordonner et appuyer activement le partage d'informations entre les deux Secrétariats, accroître les ressources allouées aux analyses politiques et à la prévention des conflits et discuter activement des informations pertinentes avec les États Membres. Nous souhaiterions que les deux Conseils aient des discussions informelles régulières – que ce soit par l'entremise des présidents, des troïkas ou de tous leurs membres – pour formuler une position commune sur les situations de crise et se mettre d'accord sur des objectifs communs et des solutions crédibles. Nous sommes également favorables au déploiement, le cas échéant, de missions conjointes de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain, au niveau des conseils et des secrétariats. À cet égard, la Nouvelle-Zélande est favorable à l'organisation d'une mission conjointe avec le Conseil de paix et de sécurité au Soudan du Sud, à l'appui de l'application effective de l'Accord de paix.

Une autre question importante sur laquelle la Nouvelle-Zélande voudrait attirer l'attention ce matin est celle du financement des opérations de paix de

l’Union africaine. Nous partageons l’opinion selon laquelle il est impératif de mettre en place un modèle plus durable, et nous espérons que la communauté internationale, y compris l’Organisation des Nations Unies, pourra se montrer stratégique et innovante afin de trouver des voies et moyens d’appuyer adéquatement les missions autorisées par le Conseil et que l’Union africaine est prête à exécuter. La nécessité urgente de faire des progrès à cet égard a été soulignée à nouveau durant la visite que le Conseil a effectuée en Somalie la semaine dernière.

La Nouvelle-Zélande se félicite des efforts déployés par l’Union africaine pour mobiliser des fonds sur le continent africain. Nous sommes réalistes pour ce qui est des moyens limités à cet égard. Nous nous attendons à ce que les contributions au budget de l’ONU fassent partie d’une solution à long terme, et nous sommes prêts à examiner des propositions relatives au financement conjoint des opérations de l’Union africaine par les membres des Nations Unies et de l’Union africaine. Nous ne nous faisons pas d’illusions en ce qui concerne les questions délicates et complexes que cela soulève, mais nous estimons que continuer à utiliser des modèles ad hoc pour le financement des opérations de paix de l’Union africaine continue d’entraver leur efficacité et qu’il ne s’agit pas d’une solution viable à long terme.

Pour terminer, la coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine en faveur de la paix et de la sécurité s’est nettement améliorée, mais il s’agit d’une œuvre inachevée. Il est dans notre intérêt à nous tous de prendre de mesures supplémentaires pour réaliser pleinement le potentiel d’une coopération plus efficace, au profit des deux organisations.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la délégation égyptienne d’avoir pris l’initiative d’organiser cette réunion très importante aujourd’hui. La Russie appuie fermement l’expansion et le renforcement de la coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine et les organisations sous-régionales.

Nous nous félicitons du renforcement progressif du partenariat entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine sur la base du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, comme cela a été confirmé de nouveau par les discussions détaillées menées hier ici à New York entre les membres des deux conseils sur un large éventail de problèmes concernant le continent africain. La reconnaissance de la responsabilité principale du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la complémentarité des efforts de l’ONU et les organisations régionales, en tirant parti de leurs atouts particuliers, sont au cœur de ce partenariat.

Il est clair que les organisations régionales et sous-régionales en Afrique sont mieux placées que quiconque pour connaître la situation qui règne sur le continent et disposent de mécanismes de prévention et de règlement des conflits qui sont mieux adaptés aux situations locales. Par conséquent, nous appuyons le principe de solutions africaines aux problèmes africains. Nous saluons les progrès accomplis dans la mise en place de l’Architecture africaine de paix et de sécurité, dont les principales composantes sont le Conseil de paix et de sécurité, le Système d’alerte rapide à l’échelle du continent et la Force africaine en attente.

Malgré les efforts déployés par les Africains et les partenaires internationaux, l’Afrique demeure malheureusement vulnérable face à toutes sortes de crises. Nous avons constaté récemment une augmentation de risques de conflit sur le continent et l’apparition de nouveaux défis graves pour la paix et la sécurité, tandis que le nombre de personnes déplacées a atteint des niveaux sans précédent. Dans de telles circonstances, une coopération constructive entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine pour prévenir et régler les conflits s’avère encore plus urgente. Dans ce contexte, nous nous félicitons des efforts conjoints déployés par les deux organisations pour stabiliser la situation au Darfour, en Somalie, au Mali, au Sahel dans son ensemble, au Burundi, en République centrafricaine et au Soudan du Sud, et en ce qui concerne le dossier soudanais.

Parmi les domaines transversaux de partenariats prometteurs, on peut citer notamment la lutte contre le terrorisme international, la criminalité transnationale organisée, la piraterie et le trafic d’armes et de drogues. L’intervention de l’Union africaine en cas de crise est très utile et mérite d’être appuyée à l’échelle internationale. À notre avis, à l’heure actuelle, il convient de donner la priorité au renforcement de la Force africaine en attente. En outre, nous devons coordonner les efforts des partenaires internationaux visant à promouvoir le renforcement des capacités de maintien de la paix de l’Union africaine, sur la base de l’expérience constructive acquise, notamment dans le cadre de l’Opération hybride Union africaine-Nations

Unies au Darfour et de la Mission de l’Union africaine en Somalie.

Nous estimons que le Chapitre VIII de la Charte est une base juridique solide pour les opérations de maintien de la paix de l’Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité et pour contribuer à la mise en place de l’Architecture africaine de paix et de sécurité. Nous sommes également d’avis qu’il importe d’accroître la prévisibilité, la fiabilité et la souplesse des financements pour ces opérations, notamment par l’entremise du Fonds africain pour la paix. Dans le même temps, nous estimons que nous devons pouvoir recevoir des informations en retour, notamment grâce à des rapports périodiques de partenaires africains à l’intention du Conseil de sécurité concernant les opérations de maintien de la paix autorisées par celui-ci.

En principe, nous estimons que l’Assemblée générale doit examiner en profondeur la possibilité de fournir une assistance logistique et financière supplémentaire aux opérations de maintien de la paix de l’Union africaine par l’entremise des contributions des États Membres au budget de l’ONU. Nous sommes fermement convaincus que le renforcement du partenariat entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine permettra de prévenir et de régler les conflits en Afrique et peut considérablement améliorer les efforts de la communauté internationale pour faire face aux crises.

La Russie participe activement à la fourniture d’une assistance globale au continent africain dans le cadre des instruments internationaux existants et au niveau bilatéral. Notre pays contribue aussi à divers programmes internationaux, notamment à travers le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l’Organisation mondiale de la Santé, le Programme alimentaire mondial et l’Organisation internationale de protection civile. La Russie occupe en outre la première place s’agissant de l’allégement de la dette des États de la région, à hauteur de plus de 20 milliards de dollars. Les dettes restantes des pays du continent ont été converties en assistance dans le cadre du programme d’échange « dette contre développement ». Ainsi, mon pays contribue de manière tangible aux efforts internationaux visant à éliminer les facteurs économiques des conflits en Afrique.

Mme Power (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés le Secrétaire général adjoint Ladsous, le Représentant spécial Menkerios, l’Ambassadeur Kamau et l’Ambassadeur António, et je remercie particulièrement l’Égypte d’avoir convoqué la présente séance.

Je voudrais aborder aujourd’hui quatre aspects clefs du partenariat entre l’Union africaine et l’ONU : le respect mutuel, le financement, le renforcement des capacités et la prévention.

Premièrement, je parlerai du respect mutuel. Sachant que plus de 80 % des contingents de l’ONU sont déployés en Afrique, nous avons énormément à gagner à renforcer la communication entre l’Union africaine et l’ONU. Puisque les soldats de la paix africains représentent plus de la moitié des contingents de l’ONU impliqués dans le maintien de la paix sur le continent africain, il est à la fois pragmatique et juste de s’informer des vues africaines sur la formation des mandats, les efforts de médiation politique et tous les outils que nous déployons en notre qualité de Conseil de sécurité au service du règlement et de la prévention des conflits. Je voudrais toutefois souligner qu’il serait simpliste de suggérer que la position africaine sur une question, quelle qu’elle soit, est monolithique – pas plus que les positions défendues au sein du Conseil de sécurité ne sont monolithiques. Mais une communication et une écoute accrues, un respect mutuel renforcé, davantage de consultations et de dialogues informels en complément des réunions officielles, voilà qui nous rendra, individuellement et collectivement, plus efficaces.

Deuxièmement, le financement est un thème fort débattu au Conseil aujourd’hui. Il est naturel que les discussions portant sur la manière de consolider le partenariat ONU-Union africaine s’attachent énormément aux moyens de mieux appuyer le déploiement des opérations d’appui à la paix dirigées par l’Union africaine pour faire face aux menaces pressantes qui pèsent sur la paix et la sécurité. Nous savons que l’ONU ne sera pas toujours capable de répondre à une crise, ni même la mieux placée pour cela. Et si le Conseil de sécurité reste responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous savons également que l’Union africaine peut être un partenaire particulièrement efficace à cet égard, notamment s’agissant de mener des offensives militaires dans des conditions de sécurité complexes où il n’y pas de paix à maintenir et où les groupes armés menacent la population civile. À l’évidence, il est nécessaire d’améliorer les modalités financières et opérationnelles qui président aux missions de maintien de la paix autorisées par l’ONU et déployées sur le terrain par

l’Union africaine, afin de mieux rendre compte de notre appropriation et de nos responsabilités partagées.

Nous pensons qu’il est possible de progresser sur cette question, qui est dans l’impasse depuis trop longtemps. Nous espérons que les États membres de l’Union africaine s’acquitteront de leur engagement de financer 25 % de toutes les opérations de paix de l’Union africaine tout en élaborant un cadre fiduciaire qui régisse l’utilisation de ces fonds et en mettant en place de nouvelles approches concernant l’attribution des mandats et la surveillance de ces missions avec le Conseil de sécurité, afin de garantir leur efficacité et leur sens des responsabilités. Les propositions qui sont en cours de définition par le Haut-Représentant de l’Union africaine, M. Kaberuka, pourraient représenter un pas en avant majeur dans cette direction. Si nous sommes en mesure de progresser, nous devrons convenir de démarches communes pour définir le mandat des missions, les processus de planification et les mécanismes de transparence et de responsabilisation. Ils permettront au Conseil de sécurité et au Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine de suivre et de promouvoir ensemble un respect strict des normes internationales de maintien de la paix, parmi lesquelles il faut évidemment inclure le plein respect des normes relatives aux droits de l’homme et une politique de tolérance zéro face à l’exploitation et aux violences sexuelles. En montrant que les soldats de la paix qui commettent de telles violences auront à répondre de leurs actes, nous renforçons la légitimité du maintien de la paix là où elle est la plus importante, c’est-à-dire auprès des civils que les soldats de la paix ont fait serment de protéger.

Troisièmement, j’aborderai le renforcement des capacités. Améliorer la capacité opérationnelle de notre partenariat va également nécessiter des efforts constants pour renforcer les capacités de l’Union africaine, comme l’envisage la nouvelle feuille de route de l’Architecture africaine de paix et de sécurité. Si l’Union africaine dispose de capacités plus importantes, cela lui permettra de déployer des missions de maintien de la paix plus efficaces. Les États-Unis ont fait la preuve de leur attachement à cet effort. Nous avons renforcé les capacités de commandement et de contrôle de l’Union africaine, soutenu les exercices multinationaux à l’intention des brigades et formé plus de 250 000 soldats de la paix depuis 2005. Il y a deux ans, le Président Obama a également créé le Partenariat d’intervention rapide pour le maintien de la paix en Afrique, nouvelle initiative très importante visant à renforcer les capacités des pays africains qui fournissent le plus de contingents, de manière qu’ils puissent les déployer plus rapidement vers les missions de maintien de la paix. C’est quelque chose qu’ils avaient demandé à maintes reprises à la communauté internationale.

Quatrièmement, enfin, il faut parler de prévention. La prévention est la question sur laquelle nous trouvons tous un terrain d’entente – dans l’absolu. Qui pourrait se dire anti-prévention? Mais les divergences se font souvent jour au sein de nos Conseils respectifs, lorsque surviennent des cas concrets dans des pays concrets et dans des situations concrètes. Les membres du Conseil de sécurité de l’ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine doivent apprendre à mieux gérer les vecteurs politiques d’un conflit. Cela peut s’avérer plus délicat politiquement pour des pays voisins que ce ne l’est pour des pays très éloignés, et nous ne devons pas hésiter à le dire. Nous devons tous admettre qu’il est extrêmement déstabilisant d’apprendre que des membres de l’opposition politique sont attaqués, que les droits individuels sont bafoués, que les élections sont manipulées et que les constitutions sont ignorées. Nous avons vu que ce type d’actions contribuait à attiser des conflits qui finissent par être inscrits à nos ordres du jour respectifs. Au contraire, les États pour qui il est prioritaire d’investir dans des institutions responsables et inclusives, qui renforcent l’état de droit, qui font participer les femmes aux processus de prise de décisions et qui, globalement, cherchent à améliorer la gouvernance et à instaurer des sociétés plus ouvertes sont, comme l’enseigne l’expérience, bien moins susceptibles de tomber dans un conflit qui, à terme, pourrait menacer la paix et la sécurité régionales. Notre partenariat doit promouvoir ces objectifs, et les États Membres doivent opposer une réponse rapide et unanime dès lors que les racines du conflit commencent à pousser.

La situation au Burundi reste profondément dangereuse, avec plus de 400 morts, 250 000 réfugiés jusqu’ici, une économie burundaise au bord du gouffre, une insécurité omniprésente et la menace constante de voir s’élever une spirale de violence. Le Conseil de sécurité a souvent tardé par rapport au Conseil de paix et de sécurité à réagir à cette crise.

En République démocratique du Congo, le Gouvernement a lancé il y a cinq jours un mandat d’arrêt contre le dirigeant de l’opposition Moïse Katumbi, peu après que ce dernier eut annoncé sa candidature à l’élection présidentielle prévue dans le courant de l’année. Le Gouvernement a déclaré que l’élection

allait probablement être reportée et que le Président Kabila Kabange, auquel la Constitution interdit de se porter candidat à un troisième mandat, resterait en fonction jusqu’à ce qu’elle puisse se tenir. Des militants de la société civile ont été arrêtés et détenus alors qu’ils manifestaient pacifiquement. Des dirigeants de l’opposition prévoient des manifestations jeudi dans tout le pays. Les forces de sécurité congolaises ont, par le passé, recouru à des tactiques répressives allant jusqu’au meurtre pour empêcher les citoyens congolais d’exercer leur droit à manifester pacifiquement. Pour la prévention du conflit, c’est maintenant ou jamais. Nous le savons. Nous le voyons. L’histoire nous le montre. Le présent nous le montre. Il est impératif que nous fassions preuve d’unité pour appeler le Président Kabila Kabange à respecter la Constitution et à quitter sa fonction dès la fin de son mandat.

Réunir un consensus politique est tout aussi important lorsque le conflit finit par éclater. C’est la seule manière de maintenir des positions collectives et de soutenir des mesures constructives. Au Soudan du Sud, l’ONU et l’Union africaine ont appuyé les efforts déployés par l’Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour faire pression sur les deux camps. Sans ces points de pression, sans ce levier, il est difficile d’imaginer que le Gouvernement de transition aurait été formé. La situation est extrêmement fragile; entretenir la dynamique dans les semaines et les mois à venir nécessitera une attention extrême et un front toujours uni de la part de l’IGAD, de l’Union africaine et de l’ONU.

Contrairement à cela, les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité ont malheureusement trahi des divergences embarrassantes concernant le Soudan. Nous n’avons même pas réussi à exercer une pression suffisante sur le Gouvernement soudanais pour qu’il autorise l’acheminement des fournitures demandées par les contingents et les personnels de police qui composent une mission en grande difficulté. Des centaines de conteneurs de l’Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et des équipements appartenant aux contingents croupissent à Port-Soudan et dans les aéroports régionaux du Darfour alors que les milices et d’autres groupes armés continuent leurs attaques contre la mission. Au lieu d’accueillir des dirigeants soudanais inculpés, les États Membres de l’ONU et de l’Union africaine feraient mieux d’user de toute leur influence pour persuader Khartoum de changer de cap. Même si nous pouvions progresser et garantir aux missions de l’Union africaine un financement plus prévisible – ce dont nous nous accordons à dire, je crois, qu’il s’agit d’une priorité –, cela n’aura que peu d’effet si nous ne sommes pas capables de trouver un consensus s’agissant d’acheminer des vivres jusqu’aux soldats de la paix qui risquent leur vie sur les lignes de front. Si nous voulons nouer des relations plus solides entre l’ONU et l’Union africaine, nous devons chercher à progresser davantage sur ces dossiers concrets qui influent sur des millions de vies de civils, ici et maintenant.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : J’adresse mes remerciements à tous nos intervenants d’aujourd’hui.

Cela fait déjà largement plus d’une décennie que l’Union africaine déploie d’importants efforts pour relever tous les défis auxquels elle est confrontée sur le continent et ces efforts seuls font de l’Union africaine un partenaire absolument crucial du Conseil de sécurité. Partant, il est dans l’intérêt de tous que soient renforcées les capacités de l’Union africaine pour lui permettre de relever avec succès tous ces défis. C’est pourquoi les accords financiers conclus, et en particulier sa décision d’assumer 25 % du coût des opérations pour 2020, revêtent une importance particulière. Au cours de l’année écoulée, nous avons également passé en revue une série d’idées visant à renforcer la collaboration entre les deux Conseils : le Conseil de l’Union africaine et le Conseil de sécurité. Je vais en aborder trois concrètement.

S’agissant, en premier lieu, des consultations annuelles à caractère informel, comme celles que nous avons tenues hier – dont j’estime qu’elles ont été particulièrement profitables –, je vous félicite, Monsieur le Président, de cette idée et pense que nous devons, au cours des prochaines éditions, poursuivre dans cette voie que vous avez tracée, peut-être en nous concentrant, cependant, sur un ou deux aspects afin que tous les membres du Conseil et du Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine puissent échanger des vues de façon plus approfondie.

Deuxièmement, on a évoqué à plus d’une occasion la nécessité de mettre en place des voies de communication entre les présidences du Conseil de sécurité et de l’Union africaine. Je dois reconnaître, pour ma part, que lorsque j’ai assuré la présidence du Conseil de sécurité, en décembre dernier, je ne suis pas entré en contact avec la présidence de l’Union africaine, et je ne m’en vante pas, cependant, j’assure le Conseil que lorsque ce sera à l’Espagne d’assumer la prochaine fois la présidence du Conseil de sécurité, au mois de

décembre, je compte bien échanger des vues avec la présidence de l'Union africaine surtout quand seront abordées des questions africaines au Conseil de sécurité.

La troisième idée qui est revenue assez fréquemment est la possibilité d'effectuer des missions conjointes au niveau des deux Conseils. Je pense que nous avons perdu une bonne occasion à cet égard quand le Conseil de sécurité s'est rendu en Guinée-Bissau, car ce déplacement était suivi d'une visite du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Je pense qu'il est dommage que nous ne mettions pas à profit la synergie entre les deux Conseils, surtout dans le cadre des déplacements effectués sur le continent africain.

Comme nous le savons tous, nous avons effectué au cours des années 2015-2016 trois importants examens. Je ne vais pas les évoquer tous, mais je voudrais par contre faire quelques observations sur l'examen de haut niveau de l'application de la résolution 1325 (2000), en saluant au passage la tâche remarquable réalisée par l'Union africaine dans le cadre de l'examen de cette résolution, et qui est illustrée par quatre faits que j'estime absolument fondamentaux : premièrement, un tiers des pays qui ont un plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000) sont membres de l'Union africaine; deuxièmement, l'Union africaine a mis en place un Programme genre, paix et sécurité pour 2015-2020; troisièmement, l'Union africaine a créé le poste de représentant spécial pour les femmes, la paix et la sécurité, assumé par Mme Bineta Diop, qui réalise un travail considérable; et enfin, l'Union africaine a mis en place des initiatives dont pourrait bien s'inspirer l'Organisation des Nations Unies, telles que la création d'une liste de médiatrices dont peuvent bénéficier tant l'Union africaine que l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi j'aimerais proposer aujourd'hui trois initiatives concrètes visant à améliorer notre collaboration dans le cadre de la résolution 1325 (2000).

Premièrement, je pense que nous pourrions examiner de quelle façon l'Union africaine peut participer aux réunions du nouveau groupe informel du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité quand il y a des pays africains à leur ordre du jour. Deuxièmement, les secrétariats des deux organisations devraient échanger des informations sur la façon dont les opérations de paix des Nations Unies et de l'Union africaine tiennent compte dans la pratique des questions d'égalité des sexes dans leur tâche sur le terrain. Troisièmement, inscrivons également les questions relatives aux femmes, et à la paix et la sécurité à l'ordre du jour des séances des deux organisations. Je voudrais, pour conclure, évoquer deux domaines de coopération possible entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine : les changements climatiques et la non-prolifération.

S'agissant des changements climatiques, je tiens à souligner que l'Union africaine a reconnu dans ce phénomène un facteur multiplicateur des menaces à la sécurité en Afrique. À cet égard, j'aimerais rappeler l'initiative conjointe prise par l'Espagne et l'Égypte afin que le Conseil de sécurité analyse les incidences des nouveaux facteurs sur la sécurité dans la région du Sahel.

S'agissant, deuxièmement, de la non-prolifération, les membres du Conseil savent que l'Espagne est présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et que nous procédons à un important processus d'examen de la résolution 1540 (2004). J'aimerais signaler une fois de plus l'important partenariat auquel nous œuvrons avec nos partenaires africains afin de redoubler d'efforts pour éviter la prolifération des armes de destruction massive vers les acteurs non étatiques.

J'en terminerai ici avec mon intervention, en indiquant, simplement, que je m'associe à la déclaration qui sera prononcée par la délégation de l'Union européenne.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaite remercier l'Égypte, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité, de la convocation de cet important débat public consacré à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine en faveur de la paix et de la sécurité, dans le cadre, particulièrement, de l'application du Chapitre VIII de la Charte, relatif aux arrangements régionaux, et de l'avenir de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

Nous saluons par ailleurs les exposés présentés par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous; le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine, M. Haile Menkerios; l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Téte António; et le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Macharia Kamau.

La République bolivarienne du Venezuela privilégie le rôle des instances régionales dans le règlement pacifique des différends et la médiation des

conflits, eu égard à l'expérience réussie accumulée par la région d'Amérique latine et des Caraïbes dans le cadre d'instances comme la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et l'Union des nations de l'Amérique du Sud. De même, notre pays apprécie les liens étroits qui nous lient aux pays africains, et qu'atteste la tenue au Venezuela, sur l'île de Margarita en 2009, du deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Forum de coopération Afrique-Amérique du Sud.

L'action de l'ONU en Afrique doit s'inscrire dans un cadre propre à permettre la prise en considération des causes premières de nombre des conflits qui touchent aujourd'hui cette région, lesquels remontent au colonialisme subi par ce continent jusqu'au milieu du XX[e] siècle, et qui s'est manifesté par des divisions territoriales, ethniques et religieuses motivées par des intérêts impérialistes. En dépit de ces obstacles, les peuples et les pays d'Afrique ont réussi à parvenir à leur indépendance après des années de sanglantes guerres de libération, et trouvé dans des hommes comme Gamal Abdel Nasser, Ahmed Ben Bella, Patrice Lumumba et Nelson Mandela des inspirateurs décisifs de ces mouvements pour l'indépendance, la justice, la démocratie et les droits de l'homme.

Malgré les traumatismes du colonialisme, l'Afrique a créé ses propres institutions et a réussi à mettre en place ses propres structures. L'Union africaine est donc l'instance la plus appropriée pour s'attaquer aux problèmes liés à la paix, à la sécurité et au développement auxquels le continent africain doit faire face. La légitimité de l'Union africaine lui a ainsi permis de devenir un facteur de référence du règlement des problèmes et difficultés propres au continent.

L'ordre du jour du Conseil de sécurité étant toujours en grande partie axé sur le règlement de questions représentant une menace à la paix et à la sécurité sur le continent africain, il est nécessaire de consolider et de renforcer le partenariat stratégique entre les deux organisations multilatérales aux niveaux opérationnel, politique et tactique, afin qu'il soit plus efficace sur la base du respect mutuel. À cet égard, mon pays salue le rôle de médiation essentiel que l'Union africaine joue dans le règlement pacifique de conflits en Afrique, dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de la feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité pour la période de 2016 à 2020. De même, nous insistons sur l'initiative intitulée « Faire taire les armes : condition préalable pour une Afrique sans conflits d'ici à 2020 ».

Il est donc essentiel que le Conseil de sécurité confie à l'Union africaine un rôle plus actif au moment de prendre des mesures sur des questions qui concernent la région. Hélas, nous observons avec préoccupation que le Conseil a tendance à prendre des mesures au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies plutôt que de donner la priorité aux Chapitres VI et VIII – qui confient un rôle de premier plan au règlement pacifique des différends et aux accords régionaux – en oubliant qu'il est nécessaire de faire participer l'Union africaine à ces processus.

L'ingérence étrangère constante dans les affaires intérieures des pays africains reste un facteur essentiel de déstabilisation et de conflits sur le continent. Malheureusement, les intérêts nationaux de certains membres du Conseil en ce qui concerne les pays et les conflits en Afrique ont fait de cet organe un moyen d'ingérence et de pression, comme le prouve le fait qu'environ 70 % des régimes de sanctions établis par le Conseil visent des pays africains.

L'application hâtive de mesures coercitives au titre du Chapitre VII de la Charte en 2011 en Libye est un autre exemple qui illustre cette situation. Les efforts de médiation de l'Union africaine qui étaient déjà en cours ont été rejetés par le Conseil. Cinq ans plus tard, nous continuons de souffrir des lourdes conséquences de cette décision regrettable et l'action menée par la communauté internationale en Libye – une intervention étrangère – a entraîné l'effondrement institutionnel de l'État libyen, la déstabilisation de l'Afrique du Nord et a, entre autres, contribué à la propagation du terrorisme, de l'extrémisme violent et du commerce illicite d'armes légères et de petit calibre dans la sous-région, des phénomènes qui alimentent de nombreux conflits actuels et provoquent une effusion du sang dans la population africaine.

De la même manière, il est paradoxal que, bien que l'Union africaine soit un partenaire si important de l'ONU en matière de paix et de sécurité, les analyses et observations faites par nos frères africains sur certaines questions ne soient pas prises en compte, y compris s'agissant de la question du Sahara occidental et de la crise des migrants. Il importe de rappeler que le Venezuela s'est abstenu dans le vote sur la résolution 2240 (2015), concernant la crise des migrants, adoptée par le Conseil de sécurité. Nous considérons en effet que la résolution ne prend pas en considération les préoccupations des pays africains, qui sont les premiers touchés par cette crise. L'observateur de l'Union africaine n'a même

pas été autorisé à participer au débat, et le Chapitre VII de la Charte a été invoqué pour s’attaquer à un problème multidimensionnel dont continue de souffrir la population africaine.

La situation au Sahara occidental est un autre exemple de l’exclusion et des deux poids, deux mesures auxquels a recours le Conseil de sécurité en ce qui concerne les questions africaines. Ainsi, le Conseil n’a pas pu prendre de mesures face à l’affaiblissement opérationnel de la Mission des Nations Unies pour l’organisation d’un référendum au Sahara occidental et face au refus de certains membres d’autoriser le Représentant spécial de l’Union africaine pour le Sahara occidental à prendre la parole devant le Conseil de sécurité. À cet égard, il convient de rappeler que la résolution 690 (1991) donne un rôle important à l’Organisation de l’unité africaine pour faciliter l’organisation d’un référendum d’autodétermination du peuple du Sahara occidental, la dernière colonie qui existe toujours en Afrique.

Il faut donc améliorer et renforcer la relation entre le Conseil de sécurité de l’ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine. C’était un des principaux éléments examinés en 2015 dans le cadre de l’étude d’ensemble de la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects. Nous considérons qu’il est nécessaire de continuer de faire des progrès dans la consolidation et le renforcement de ces opérations ainsi que dans l’élaboration de stratégies communes et intégrées afin de pouvoir faire face aux défis émergents en Afrique, en nous appuyant sur les responsabilités mutuelles et les avantages relatifs des deux conseils afin d’assurer une meilleure coordination et de plus grandes synergies entre eux. Nous espérons donc qu’un cadre commun pour un partenariat renforcé en faveur de la paix et de la sécurité sera élaboré en temps voulu par l’ONU et l’Union africaine. Ce cadre orientera l’action des deux organisations avant, pendant et après les conflits.

Nous tenons également à souligner que, dans le cadre de notre présidence du Conseil, en février, nous avons organisé un débat public sur la consolidation de la paix (voir S/PV.7621), dans le but de réaffirmer les synergies qui doivent exister entre ces deux institutions afin de promouvoir la paix et le développement des pays sortant d’une situation de conflit et de prévenir une reprise des conflits.

Le Venezuela considère qu’il est absolument essentiel de donner la priorité au rôle que peuvent jouer les organisations régionales et sous-régionales dans le règlement pacifique et politique des conflits, dans la prévention des conflits et dans l’élaboration de stratégies coordonnées de maintien et de consolidation de la paix. Il nous semble en effet évident que le Conseil de sécurité ne peut relever seul les défis de la paix et de la sécurité sur le continent africain, et que l’Union africaine jouit d’une autorité reconnue et d’une légitimité politique dans la région. Une relation de complémentarité entre les organes distincts de nos deux organisations est donc aussi nécessaire.

C’est pourquoi le Venezuela considère qu’il est impératif de continuer de renforcer la coopération et le partenariat stratégique entre les deux organisations. Cette ligne d’action serait très utile pour s’attaquer aux problèmes communs, notamment les causes structurelles des conflits qui menacent la paix et la sécurité sur le continent africain telles que la pauvreté, l’ingérence étrangère, l’exclusion de la population, ainsi que pour faire face aux défis majeurs auxquels se heurte le continent, notamment la propagation du terrorisme, l’extrémisme violent, la crise des migrants, la criminalité transnationale organisée, en particulier au Sahel et dans la Corne de l’Afrique, et le règlement de conflits latents, tel le conflit au Sahara occidental.

Enfin, le présent débat public offre une bonne occasion de rappeler l’héritage de l’ancien Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui, en 2004, avait signalé que la fatigue concernant les problèmes rencontrés par le continent africain était plus grande que cinq ou 10 ans auparavant. L’ancien Secrétaire général avait également affirmé que la situation était bien pire. Aujourd’hui, plus de 12 ans plus tard, son évaluation demeure tout à fait valide. Nous encourageons donc la communauté internationale à appuyer de manière résolue et soutenue les efforts en faveur de la paix, de la stabilité et du développement économique et social en Afrique.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de l’initiative prise par l’Égypte d’organiser le débat public d’aujourd’hui. À la veille de la Journée de l’Afrique, le 25 mai, il est très important de débattre de la coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine en faveur de la paix et de la sécurité.

Je remercie de leurs exposés le Secrétaire général adjoint Ladsous; le Président de la Commission de consolidation de la paix, l’Ambassadeur Kamau; le Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l’Union africaine, l’Ambassadeur Menkerios; et l’Observateur

permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur António.

Depuis 2006, date à laquelle l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont lancé le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, la coopération entre les deux organisations en faveur de la paix et de la sécurité s'est renforcée et a donné de bons résultats. L'ONU a déployé l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, fourni un appui logistique à la Mission de l'Union africaine en Somalie, renforcé les efforts en vue d'un règlement politique de problèmes sensibles en Afrique comme au Soudan du Sud et au Mali, et appuyé la reconstruction au lendemain des conflits en Sierra Leone, au Libéria et en Côte d'Ivoire. Le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'UA en faveur de la paix et de la sécurité a joué un rôle positif dans le maintien de la paix et de la stabilité sur le continent africain.

La Chine voudrait faire quatre observations concernant l'avenir de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine en faveur de la paix et de la sécurité.

Premièrement, les deux organisations doivent rester fermement attachées aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. L'ONU est le principal mécanisme de sécurité collectif international, et c'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la stabilité internationales. La Chine est favorable à la poursuite de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, conformément au Chapitre VIII de la Charte. La Charte des Nations Unies prône l'égalité souveraine, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et le règlement pacifique des différends. Ces idées ont joué un important rôle de chef de file dans la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. L'Organisation des Nations Unies doit continuer d'aider l'Union africaine à régler les différends par des moyens pacifiques, par le dialogue, la concertation, les bons offices et la médiation, sur la base du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les pays.

Deuxièmement, l'ONU et l'UA doivent toujours adhérer au concept de sécurité commune, globale, coopérative et durable. Pour trouver des solutions aux problèmes sensibles en Afrique, il importe de tenir compte du contexte historique et de l'état actuel des choses et prendre des mesures globales pour rechercher et promouvoir la sécurité par la coopération. La Chine se félicite de l'adoption de la feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité pour la période de 2016 à 2020, qui accorde la priorité à la prévention des conflits, à la gestion des crises et à la reconstruction après les conflits. La Chine espère que l'ONU renforcera sa coopération avec l'Union africaine et qu'elle aidera l'Union africaine à mettre en œuvre de la feuille de route pour l'Architecture de paix et de sécurité aux fins d'une coopération avantageuse pour tous et d'une sécurité commune.

Troisièmement, les deux organisations doivent renforcer la coordination et la cohérence mutuelles et respecter l'appropriation par les pays africains. Lorsqu'il s'agit de trouver des solutions aux problèmes sensibles en Afrique, l'Union africaine possède une expérience riche et jouit d'avantages géographiques, historiques et culturelles exceptionnelles. Elle peut jouer un rôle irremplaçable. La Chine se félicite du travail fait ces dernières années par l'Équipe spéciale conjointe Nations Unies-Union africaine sur la paix et la sécurité ainsi que des réunions consultatives conjointes annuelles entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Ces mécanismes peuvent valoriser pleinement les avantages relatifs de chaque organisation, de sorte qu'elles puissent se compléter mutuellement et promouvoir leur action mutuelle, créant ainsi des synergies.

La Chine se félicite de l'adoption par l'Union africaine, à son Forum de Johannesburg en 2015, du Partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine pour le Programme d'intégration et de développement de l'Afrique pour 2017-2027, qui peut promouvoir plus avant le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU. La Chine espère que les deux parties utiliseront pleinement le mécanisme pertinent, amélioreront la coordination dans la recherche d'une solution politique aux problèmes sensibles en Afrique, et appuieront le règlement des problèmes de l'Afrique par les Africains, à la manière africaine. Dans l'intervalle, il importe de tirer parti des enseignements tirés et des données d'expérience en temps voulu et de continuer de chercher des moyens de coopérer de façon souple, pragmatique, positive et efficace.

Quatrièmement, nous devons en priorité aider l'Union africaine à renforcer son mécanisme de sécurité collective. Dans le domaine de la paix et de la sécurité, l'Union africaine connaît des problèmes de ressources humaines et financières. C'est pourquoi elle a fermement besoin de l'appui et de l'assistance de la communauté internationale. Nous saluons la nomination

de M. Kaberuka en tant que Haut Représentant pour le Fonds africain pour la paix. Nous espérons que l’ONU continuera d’appuyer plus avant le mécanisme de sécurité collective de l’UA, en particulier en matière de formation, d’édification des institutions et d’appui logistique et financier. Nous espérons aussi que l’ONU continuera d’aider la Force africaine en attente et la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises à lutter contre le terrorisme dans la région et contre la piraterie dans le golfe de Guinée pour renforcer la capacité de sécurité collective globale du continent.

La Chine attache une grande importance au renforcement de la coopération entre la Chine et l’Afrique en faveur de la paix et de la sécurité. La Chine participe à ce jour à 16 opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique. Présentement, plus de 2 600 Casques bleus chinois sont déployés dans sept missions des Nations Unies, notamment au Mali, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud, au Darfour et au Libéria. La Chine a également déployé des convois navals au large des côtes somaliennes et dans le golfe d’Aden pour aider les pays de la région de lutter contre la piraterie.

En décembre, au Forum sur la coopération sino-africaine qui s’est tenu à Johannesburg, le Président Xi Jinping a proposé 10 programmes de coopération, dont un sur le renforcement de la coopération entre la Chine et l’Afrique en faveur de la paix et de la sécurité. Le Président Xi Jinping a déclaré que la Chine continuera de participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique, fournira une aide de 60 millions de dollars à l’Union africaine, appuiera la Force africaine en attente et la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises et aidera les pays africains à renforcer leurs capacités dans des domaines tels que la défense nationale, la lutte contre le terrorisme, la prévention des crises, le contrôle douanier et la maîtrise de l’immigration.

La Chine est disposée à travailler avec tous les pays africains pour mettre activement en œuvre les résultats du Forum de Johannesburg et à aider l’UA à mettre en œuvre l’Agenda 2063. Nous sommes prêts à travailler avec la communauté internationale pour promouvoir encore plus avant la coopération entre l’ONU et l’UA, maintenir la paix et la stabilité en Afrique, établir des relations internationales de type nouveau, axées sur une coopération profitant à tous, et mener une action conjointe aux fins d’un avenir plus sûr et meilleur.

M. Seck (Sénégal) : La délégation sénégalaise remercie la présidence égyptienne d’avoir pris l’initiative d’organiser cet important débat sur « La coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine en faveur de la paix et de la sécurité : application du Chapitre VIII de la Charte et avenir de l’Architecture africaine de paix et de sécurité ».

Qu’il nous soit aussi permis, Monsieur le Président, de vous féliciter pour la note de fond (S/2016/428, annexe) que vous avez produite et qui nous a permis de guider nos travaux, et de remercier en même temps nos intervenants du jour, qui ont éclairé nos échanges par la pertinence de leurs déclarations

Le présent débat vient à son heure et nous offre assurément l’occasion d’approfondir la réflexion sur la mise en œuvre des recommandations des examens des opérations de paix des Nations Unies, dont l’une des plus consensuelles est le renforcement de la coopération entre l’ONU et les organisations régionales, en particulier l’Union africaine, eu égard au statut particulier de partenaire stratégique de cette organisation vis-à-vis de l’ONU.

Sous ce rapport, il me plaît de saluer l’évolution positive du cadre de coopération entre l’ONU et l’Union africaine durant cette dernière décennie, avec en particulier l’opérationnalisation de l’Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité. Il s’y ajoute que depuis 2010, l’ONU dispose d’un bureau auprès de l’Union africaine, tandis que la finalisation du cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité est annoncée pour la fin de cette année.

Dans la pratique, le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine, qui tiennent présentement leur dixième session de consultations conjointes annuelles, ont fait preuve de pragmatisme en synergie dans maintes opérations de maintien de la paix, que ce soit en Somalie ou au Darfour, en Guinée-Bissau ou en République centrafricaine, au Mali, et de façon naissante au Burundi, autant d’exemples parmi bien d’autres qui témoignent de la vitalité de ce partenariat. Mais force est de constater que le potentiel de cette coopération n’est pas encore pleinement exploré, en raison notamment de plusieurs écueils qu’il est urgent de surmonter pour permettre à l’Union africaine de réaliser sa noble mission de faire face aux défis de la paix et de la sécurité sur son continent.

Or, l'évolution inquiétante des conflits, avec l'émergence de menaces nouvelles de type transversal et asymétrique, remettent en cause les fondements même de notre système de sécurité collective, autant de raisons objectives pour lancer une réflexion stratégique sur le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité. Certes, il incombe au premier chef au Conseil de sécurité, en vertu de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe, d'y apporter des réponses. Mais il est évident qu'il ne peut pas, de façon solitaire, s'acquitter convenablement de cette exaltante tâche.

Dès lors, il importe, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, de renforcer la coopération avec les organisations régionales et d'encourager le développement de réponses régionales aux crises. En vérité, les organisations régionales, qui ont l'avantage d'une proximité de terrain et d'une meilleure connaissance des réalités locales et des dynamiques des conflits, peuvent aider à définir des politiques d'intervention mieux adaptées. Sous ce rapport, l'Union africaine, en tant que partenaire stratégique de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité, dispose des aptitudes et du cadre juridique requis pour apporter les premières réponses aux crises. Elle a, par ailleurs, démontré ses capacités à mener des opérations de soutien à la paix, notamment au Mali et en Somalie, pour ne citer que ces cas.

L'Union africaine est donc aujourd'hui un acteur majeur de la sécurité collective, qu'elle s'évertue à structurer et à consolider dans sa sphère d'action. Pour donner corps à cette ambition, elle s'est déjà dotée d'une Architecture de paix et de sécurité, qui est un dispositif global visant notamment à prévenir, à juguler et à régler les conflits à l'échelle continentale. La conception et la mise en place de cette architecture constituent, à n'en point douter, une démonstration éloquente de la volonté renouvelée de l'Union africaine de prendre à bras-le-corps les questions liées à la paix et à la sécurité sur le continent. C'est dans cet élan que la Force africaine en attente a pu tester sa pleine capacité opérationnelle, suite au bon déroulement de l'exercice AMANI Africa II en novembre 2015. À cela s'ajoute l'adoption de la feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité pour la période de 2016 à 2020, qui vise, entre autres, à prévenir et à lever les obstacles à la pleine opérationnalité de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

À l'analyse, il s'avère que si, depuis leur mise en place en 2004, le Conseil de paix et de sécurité et les mécanismes de l'Architecture africaine de paix et de sécurité ont été actifs dans les différentes crises, notamment celles du Burundi, de la Côte d'Ivoire, des Comores, du Darfour et de la Somalie, leurs actions ont cependant été souvent limitées par divers facteurs, dont le problème lancinant du financement.

En ce dixième anniversaire des consultations annuelles entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité, à la veille de la célébration de l'anniversaire de la création de l'Organisation de l'unité africaine, aujourd'hui Union africaine, et face au défi majeur que représente le financement de son architecture de paix et de sécurité, avec des besoins croissants et la raréfaction des ressources, le tout s'ajoutant à des contraintes logistiques et opérationnelles, l'ONU et l'Union africaine se doivent de trouver un mécanisme innovant de financement durable et prévisible afin de répondre plus efficacement aux défis de la paix et de la sécurité en Afrique et d'assurer ainsi l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

Sous ce rapport, le Sénégal appuie fortement les recommandations du rapport (voir S/2015/446) du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix relatives au renforcement des capacités de l'Union africaine dans les domaines de la prévention et du maintien de la paix, et attend avec beaucoup d'intérêt la mise en œuvre des mesures et initiatives annoncées dans ce sens par le Secrétaire général dans son rapport sur l'avenir du maintien de la paix (S/2015/682). La déclaration présidentielle (S/PRST/2016/8) que nous venons d'adopter constitue à notre avis un bon viatique pour le renforcement bien compris du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU. Mais il faut aussi penser à élargir la perspective de la relation entre l'Union africaine et l'ONU en développant d'autres synergies, notamment entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, car, c'est la conviction du Sénégal, il ne saurait y avoir de paix durable sans développement durable et inclusif.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Égypte.

Les auteurs de la Charte des Nations Unies ont révélé leur vision tournée vers l'avenir lorsqu'ils ont rédigé le Chapitre VIII, qui jette les bases nécessaires

à la création d’un partenariat entre l’ONU, en tant qu’entité à laquelle incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et les organisations régionales et sous-régionales, qui jouent un rôle crucial dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

L’Union africaine est la preuve des avantages relatifs des organisations régionales, notamment leur capacité à avoir une connaissance approfondie du contexte et des causes profondes des conflits. Ces organisations sont donc en mesure de jouer un rôle vital dans la médiation et le parrainage des opérations politiques visant à régler les conflits par des moyens pacifiques.

En outre, les organisations régionales sont toujours prêtes à déployer des opérations de maintien de la paix dès les premiers stades. Le rôle que jouent l’Union africaine et certaines organisations sous-régionales africaines en Somalie, au Mali, en République centrafricaine et dans d’autres pays est la meilleure preuve que le continent est prêt à porter le lourd fardeau du rétablissement de la paix et de la sécurité dans les pays africains. Cela permet également de défendre le principe des « solutions africaines aux problèmes africains ».

Au cours de la décennie écoulée, en coopération avec divers partenaires, l’ONU jouant un rôle de premier plan, l’Union africaine a parcouru un long chemin vers la création des composantes de l’Architecture africaine de paix et de sécurité, à la fois aux niveaux régional et sous-régional. Elle a également créé les capacités nécessaires à sa mise en œuvre. C’est une architecture complètement constituée, qui comporte des mécanismes de prévention, de médiation, de gestion et de règlement des crises, ainsi que de reconstruction et de développement en vue de consolider la paix et d’empêcher les pays sortant d’un conflit de retomber dans la violence. Elle est conforme aux efforts entrepris par l’Union africaine pour débarrasser le continent des conflits et permettre à tous ses habitants de vivre dans la paix et la stabilité, ce qui est également un des objectifs principaux de l’Agenda 2063 de l’Union africaine.

L’Union africaine a élaboré une feuille de route pour la période 2016-2020, qui vise à renforcer la coordination entre toutes les composantes de l’Architecture africaine de paix et de sécurité et les mécanismes régionaux et sous-régionaux. La feuille de route vise à garantir leur participation effective dès les premiers signes de conflit et tout au long des étapes suivantes, à savoir la gestion et le règlement des conflits, ainsi que la consolidation de la paix et la reconstruction.

Au vu de ces faits nouveaux importants survenus en Afrique et dans le contexte plus large de l’ONU, les trois examens relatifs au dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, aux opérations de maintien de la paix et à l’application de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité ont pris en compte tous les changements intervenus dans la nature et l’ampleur des conflits et des crises internationales. Les examens ont ouvert un nouveau chapitre qui contribuera à formuler une vision globale fondée sur la notion de pérennisation de la paix, laquelle repose sur l’interaction entre les différents facteurs sécuritaires et politiques et de développement qui entrent en ligne de compte dans la résolution des conflits militaires, la mise au point de solutions efficaces et le traitement des causes profondes des conflits.

L’Égypte estime que les examens et les importantes recommandations qui en découlent présentent – et nous nous en félicitons – de nouvelles perspectives de partenariat entre l’ONU et l’Union africaine dans le cadre d’un changement de paradigme quant à la façon dont nous relevons les défis en matière de paix et de sécurité. Nous devons délaisser l’approche actuelle, qui est fondée sur la gestion des conflits après leur éclatement, avec toutes les conséquences qui en résultent en termes de coût humanitaire élevé, de destruction des infrastructures publiques et de déchirement du tissu social, et adopter un modèle qui aborde les conflits de manière plus globale, notamment par le biais des mécanismes de diplomatie préventive, en donnant la priorité aux solutions politiques qui visent à prévenir, gérer et régler les conflits et en défendant le principe d’appropriation et de direction nationales, gage du succès des efforts visant à instaurer une paix durable.

Dans ce contexte, l’Égypte affirme l’importance que revêt la poursuite de l’appui apporté par l’ONU au renforcement des capacités de l’Union africaine et des organisations régionales et sous-régionales à la fin du Programme décennal de renforcement des capacités de l’Union africaine en 2016, par le biais aussi bien du Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique que du Cadre du nouveau partenariat entre l’Union africaine et les Nations Unies pour le programme d’intégration et de développement de l’Afrique 2017-2027. Il est également essentiel que le système des Nations Unies prévoie un financement souple, durable et prévisible pour toutes les activités de

l’Union africaine en matière de paix et de sécurité, en particulier celles mandatées par le Conseil de sécurité, en tenant compte de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui incombe à l’ONU.

Pour terminer, l’Égypte insiste sur la nécessité d’établir des partenariats plus approfondis et plus inclusifs aux échelons régional et international. C’est le moyen idoine de s’attaquer aux nouvelles formes que prennent les menaces pesant sur la sécurité dans le monde aujourd’hui, car ces menaces sont très complexes, multidimensionnelles et ont des causes profondes qui sont étroitement liées.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je voudrais rappeler à tous les orateurs de bien vouloir limiter leurs déclarations à quatre minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont priées d’en distribuer le texte écrit et d’en prononcer une version abrégée lorsqu’elles prendront la parole dans la salle. Je prie les orateurs de prononcer leur déclaration à une vitesse raisonnable afin que l’interprétation puisse être assurée correctement. Je tiens à informer toutes les personnes concernées que, compte tenu de la longue liste d’orateurs, nous poursuivrons ce débat public pendant la pause du déjeuner.

Je donne à présent la parole à S. E. Mme Annika Söder, Secrétaire d’État aux affaires étrangères de la Suède.

Mme Söder (Suède) (*parle en anglais*) : J’ai l’honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques, à savoir le Danemark, la Finlande, l’Islande, la Norvège et mon pays, la Suède.

Je remercie le Président d’avoir convoqué cet important débat public. Je remercie également les personnalités qui ont présenté un exposé de leurs contributions de ce matin.

Au fil des ans, l’Organisation des Nations Unies a montré qu’elle était particulièrement bien placée pour appuyer les efforts visant à prévenir les conflits et à pérenniser la paix, mais il nous faut également reconnaître que, pour continuer à jouer ce rôle dans un environnement en constante évolution, elle ne peut agir seule. Les efforts visant à écarter les menaces à la paix et à la sécurité en Afrique ne seront pas couronnés de succès sans les connaissances, la compréhension et les capacités spécifiques au contexte dont disposent les organisations régionales et sous-régionales. Je parle, bien entendu, de l’Union africaine (UA) et des communautés économiques régionales.

Dans un ouvrage publié par l’Université d’Uppsala que je viens de lire, l’auteur se pose la question de savoir si les organisations régionales sont des rivales ou des partenaires de l’ONU. Je dirais « les deux, et d’une manière positive ». Si beaucoup de progrès ont été faits pour renforcer le partenariat entre l’ONU et l’Union africaine au fil des ans, nous devons désormais avancer vers la mise en œuvre des mesures qui permettent de rendre ce partenariat durable et à même de produire des résultats concrets. Les débats publics sont importants, mais il faut également veiller à ce que le Conseil de sécurité intègre systématiquement dans ses travaux quotidiens les connaissances que nous avons acquises, et que les régions soient consultées de manière proactive.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage au sixième Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies, le regretté M. Boutros Boutros-Ghali. Certains d’entre nous se souviendront que dès 1992, son rapport historique, intitulé *Agenda pour la pai*x, stipulait que l’action régionale, associée aux efforts du Conseil de sécurité, pourrait contribuer à la création d’un sentiment plus fort de participation, de consensus et de démocratisation en ce qui concerne les affaires internationales. Nous considérons que ces propos conservent toute leur validité aujourd’hui. À cet égard, nous, les pays nordiques, sommes fermement convaincus qu’un nouvel engagement de l’ONU en faveur de la paix doit s’accompagner d’un engagement solide à aider les organisations africaines régionales et sous-régionales. Je voudrais brièvement souligner trois domaines qui, à mon avis, sont des éléments essentiels d’un partenariat renforcé entre l’ONU et l’Union africaine.

Premièrement, cela va sans dire, le partenariat doit être fondé sur la complémentarité.

Deuxièmement, le partenariat ne doit pas seulement se concentrer sur les aspects étroits du maintien de la paix, mais englober la prévention des conflits et la consolidation de la paix sans exclusive, conformément aux récentes résolutions sur le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, qui, en créant un nouveau concept de pérennisation de la paix, signalent un changement de mentalité ô combien

nécessaire. Nous ne devons pas oublier les facteurs économiques et sociaux à cet égard.

Troisièmement, le partenariat doit répondre à la nécessité de disposer de mécanismes de financement prévisible et durable pour les opérations de paix régionales. Les pays nordiques sont fermement déterminés à y veiller. Nous saluons, en particulier, les efforts de Donald Kaberuka, le Haut Représentant pour le Fonds africain pour la paix.

Il y a quelques semaines, en collaboration avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine, la Suède a organisé un forum de haut niveau à New York sur le thème « L'Afrique que nous voulons en 2030, 2063 et au-delà ». Le forum a confirmé que la poursuite et l'intensification de la promotion de la paix et de la sécurité étaient essentielles pour créer un environnement favorable à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale).

Alors que nous nous employons à revitaliser les structures de l'ONU pour les adapter aux réalités d'aujourd'hui, il est indispensable de renforcer les liens entre l'Architecture africaine de paix et de sécurité et toutes les entités pertinentes de l'ONU, y compris celles chargées de la consolidation de la paix, afin qu'elles constituent la pierre angulaire d'un partenariat renforcé entre l'ONU et l'Union africaine.

Je voudrais indiquer que les pays nordiques ont toujours appuyé les efforts déployés par l'Union africaine en faveur de la paix. À cet égard, dans le cadre de la coopération nordique en matière de défense, nous apportons déjà un appui à la Force en attente de l'Afrique de l'Est sous forme d'activités de formation organisées par les centres et les programmes nationaux à l'intention des pays fournisseurs.

Qu'il me soit permis de rendre hommage à la Mission de l'Union africaine en Somalie pour ses efforts. Je voudrais saluer le rôle que les femmes ont joué dans les efforts en faveur de la paix au Libéria et, ce qui est peut-être moins connu, le rôle qu'elles ont joué récemment en Ouganda à cet égard. Je voudrais évoquer également le rôle que la Namibie a joué, dès 2000, en vue du lancement de la résolution 1325 (2000). Par ailleurs, je salue les efforts déployés actuellement par la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et surtout, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, qui est saisie de nombreuses questions.

Un partenariat renforcé entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine contribuera considérablement à réduire la fragilité et à promouvoir la stabilité politique et la bonne gouvernance, non seulement en Afrique, mais aussi dans le cadre des efforts déployés pour faire face à des défis communs tels que la piraterie, le terrorisme et les changements climatiques. Les pays nordiques, forts de la conviction que l'appropriation régionale est une condition préalable à la légitimité, à l'efficacité et au succès, continueront à appuyer tous ces efforts. C'est l'heure du progrès et des partenariats. C'est l'heure d'œuvrer de concert en faveur de la paix.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Lal (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir organisé ce débat, qui vient à point nommé. Ces discussions sont très utiles. Par souci de concision, je me contenterai de donner lecture de quelques parties de notre déclaration, dont la version intégrale sera distribuée.

Le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde entier demeure un lourd défi. Même la nature des conflits est en train de changer. Il est vrai que l'Organisation des Nations Unies continue de s'investir beaucoup dans les efforts en faveur de la paix et de la sécurité, mais elle a du mal à réussir en agissant seule.

L'Organisation des Nations Unies mène des activités de maintien de la paix en Afrique depuis les années 60, mais au cours des deux dernières décennies, l'Union africaine et certains groupes régionaux – comme l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté de développement de l'Afrique australe – ont également déployé des efforts dans le contexte de plusieurs conflits en Afrique. Par ailleurs, la coopération et la coordination entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité sont désormais institutionnalisées. La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité a porté ses fruits à bien des égards dans le cadre de la collaboration des Nations Unies avec les accords régionaux au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Les efforts de maintien de la paix de l'Union africaine ont ouvert la voie et ont servi de base à

diverses activités de maintien de la paix des Nations Unies, notamment au Libéria, en Côte d’Ivoire, en Sierra Leone, au Burundi, en République centrafricaine et en Somalie.

Les organisations régionales peuvent avoir plusieurs avantages s’agissant de faire face aux crises qui éclatent dans leurs régions respectives. Quand elles en ont les moyens, elles peuvent intervenir rapidement; parfois, elles comprennent mieux les complexités de la région; elles peuvent tirer partout d’atouts tels que la langue et les services de renseignement, et caetera. Elles peuvent également s’interposer entre les parties en attendant le déploiement des soldats de la paix des Nations Unies. Toutefois, de nombreuses organisations régionales peuvent également se heurtées à de graves difficultés en termes de capacités, de ressources et d’intérêts géopolitiques divergents. Par ailleurs, dans certains cas, le Conseil de sécurité et une organisation régionale donnée peuvent avoir des priorités très différentes.

S’il est vrai que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies les plus importantes ont été déployées en Afrique, elles ont abouti à des résultats mitigés, ce qui reflète en partie la complexité des aspects liés à la géopolitique, à la volonté politique et aux capacités et ressources à l’appui des efforts de maintien de la paix. On peut tirer des enseignements précieux de l’analyse de diverses missions.

En adoptant le Programme de développement durable à l’horizon 2030 (résolution 70/1 de l’Assemblée générale) et l’Agenda 2063 de l’Union africaine, la communauté internationale a reconnu le caractère transversal et interdépendant des facteurs essentiels à la paix. L’importance du développement durable, de la croissance économique et d’un financement accru a également été reconnue dans les résolutions identiques adoptées le mois dernier – la résolution 70/262 de l’Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité –, relatives au dispositif de consolidation de la paix et à la pérennisation de la paix.

L’Inde a toujours joué un rôle actif pour ce qui est des questions liées à la paix et à la sécurité, notamment au Conseil de sécurité. L’Inde est membre de la Commission de consolidation de la paix depuis sa création, il y a 10 ans. L’Inde a également apporté des contributions financières importantes au Bureau d’appui à la consolidation de la paix. Le Gouvernement indien a détaché un agent au bureau de l’Organisation des Nations Unies auprès de l’Union africaine. Des Casques bleus indiens ont servi dans 22 missions en Afrique depuis les années 60. Actuellement, des Casques bleus indiens sont déployés dans huit missions de maintien de la paix des Nations Unies sur le continent africain. La toute première unité de police constituée entièrement féminine, fournie par l’Inde et déployée au Liberia, a fait un excellent travail. L’Inde a également versé des contributions financières en faveur des activités de la Mission de l’Union africaine en Somalie. La marine indienne a contribué aux efforts internationaux de lutte contre la menace de la piraterie au large des côtes de la Somalie. L’Inde a également contribué à la formation et au renforcement des capacités des soldats de la paix en Afrique.

L’Inde a des liens étroits et de longue date avec l’Afrique, non seulement grâce à sa diaspora et ses relations commerciales et d’investissement, mais aussi grâce à ses partenariats avec l’Afrique, établis d’abord à l’époque de la décolonisation et du mouvement anti-apartheid et ensuite dans le contexte de la coopération au service du développement. Cette tradition de solidarité Sud-Sud a été renforcée au cours du troisième Sommet du Forum Inde-Afrique, tenu en octobre dernier. Lors de ce sommet, le Premier Ministre Modi a annoncé qu’il comptait élargir considérablement la portée de notre partenariat au service du développement, ce qui contribuera au renforcement des fondements des pays pacifiques et prospères. Le Premier Ministre Modi a également annoncé que l’Inde allait appuyer les efforts de maintien de la paix de l’Union africaine, notamment au moyen de la formation des formateurs en Inde et en Afrique. L’Inde, en collaboration avec les États-Unis, organisera un cours sur le maintien de la paix des Nations Unies à l’intention de nos partenaires africains en juillet et en août de cette année.

Non seulement l’Inde est attachée à des partenariats solides en faveur du développement avec nos amis africains, mais elle est également prête à contribuer à toutes les opérations de maintien de la paix à l’avenir, le cas échéant.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

Mme Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d’avoir organisé le débat public d’aujourd’hui. Nous nous félicitons également des exposés édifiants que nous avons entendus ce matin.

Les organisations régionales peuvent contribuer au règlement des problèmes liés à la paix et à la sécurité internationales, en particulier ceux qui concernent leurs régions. Après tout, les habitants d'une région comprennent mieux quiconque les défis et les enjeux qui se posent dans cette région. Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies reconnaît ce fait. En effet, l'Article 52 de la Charte encourage les organismes régionaux à jouer le rôle qui leur revient dans le règlement pacifique des différends. Dans le même temps, en vertu de l'Article 53, les organismes régionaux ne peuvent pas appliquer des mesures coercitives sans l'autorisation du Conseil de sécurité, à quelques exceptions près. Par conséquent, dans le domaine de la paix et la sécurité internationales, la Charte des Nations Unies envisage une relation d'interdépendance et une coordination étroite entre les organismes régionaux et les Nations Unies.

La visite effectuée par le Conseil de sécurité en Afrique la semaine dernière et les consultations informelles qu'elle a menées hier avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine témoignent de son engagement constant à coopérer et à collaborer avec les acteurs régionaux pour les questions liées à la paix et à la sécurité en Afrique.

La coopération entre l'Organisation des Nations-Unies et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité a évolué au fil des ans et s'emploie à trouver des solutions et des ripostes plus efficaces face aux défis découlant de la multiplication des conflits sur le continent africain. Étant donné que plus de 80 % des missions de maintien de la paix des Nations Unies sont basées en Afrique, il est impératif de maintenir des liens de coopération étroite entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour mieux comprendre la nature des conflits, ce qui peut permettre de trouver des solutions efficaces. À notre avis, compte tenu de la complexité de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité, il devient encore plus urgent de mieux comprendre la nature de ces menaces et de mieux y réagir.

L'Union africaine représente un lien essentiel entre ses sous-régions et l'Organisation des Nations Unies. Ce lien peut être utilisé et renforcé grâce à un partenariat stratégique entre les deux organisations.

Nous savons qu'une action efficace en matière de prévention des conflits, de maintien de la paix et de consolidation de la paix exige des interventions rapides et appropriées et des stratégies efficaces, accompagnées d'un appui financier, humain et logistique adéquat. Cela exige davantage des missions de maintien de la paix en Afrique. Par conséquent, il convient d'aider les nouveaux pays africains fournisseurs de contingents et de personnel de police à renforcer leurs capacités et à accroître leurs ressources. Leurs points de vue et ceux des autres pays fournisseurs de contingents doivent également être pris en compte dans le cadre de l'élaboration de mandats.

Le Pakistan, qui est l'un des plus grands pays fournisseurs de contingents, est prêt à examiner les voies et moyens de coopérer avec l'Union africaine, afin de contribuer au renforcement des capacités et d'aider les pays africains. Le Pakistan est engagé dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies depuis longtemps. À l'heure actuelle, nous contribuons plus de 7 000 personnels, dont la grande majorité est déployée en Afrique. Nous sommes fiers du rôle que nous avons joué dans certains des succès notables enregistrés dans le domaine du maintien de la paix en Sierra Leone et au Libéria.

Nous avons constaté que les membres africains non permanents du Conseil usent de leur présidence pour mettre en lumière au Conseil les priorités régionales. L'an dernier, le Nigéria a organisé un débat sur le rôle des organisations régionales (voir S/PV.7505), et l'Égypte vient de faire un nouveau pas dans ce sens en consacrant le présent débat à l'Union africaine elle-même. Voilà ce que l'on appelle réactivité et responsabilité vis-à-vis de la région et des pays qui, au cours du processus électoral, ont appuyé la candidature d'un État à un siège au Conseil. C'est ce qui, selon nous, doit être renforcé au Conseil – démocratie, représentativité et sens des responsabilités. Le Pakistan est donc favorable à l'augmentation du nombre de sièges africains au Conseil, sur la base d'élections périodiques et d'une alternance prédéterminée. Nous pensons que cela intensifiera la coopération entre l'ONU et l'Union africaine pour les questions relatives à la paix et la sécurité internationales, en particulier celles qui concernent la région africaine elle-même.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous félicitons la présidence égyptienne du Conseil d'avoir pris l'initiative et de convoquer le débat public de ce jour. En tant que membre observateur de l'Union africaine, le Kazakhstan est profondément déterminé à renforcer l'Architecture africaine de paix et de sécurité et accueille favorablement la coopération

entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité. Ma délégation fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider l'Afrique à mettre en œuvre les recommandations énoncées lors des trois examens connexes conduits par les Nations Unies en 2015 – sur les opérations de paix, le dispositif de consolidation de la paix et la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité.

Le Kazakhstan estime qu'en Afrique, nous devons élargir le concept de paix et de stabilité pour passer d'une sécurité axée sur l'État à une sécurité axée sur la population, et d'une sécurité militaire à une sécurité non militaire, afin d'embrasser un vaste concept de sécurité humaine incluant l'alimentation, l'eau et l'énergie pour tous. Un tel concept appelle à une plus grande coopération avec un large éventail d'organisations et de groupes régionaux pour atteindre les objectifs que sont l'édification de l'État, l'instauration de l'état de droit et de la bonne gouvernance, la protection des civils, le désarmement des combattants et la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice. Ces objectifs doivent reposer sur des processus politiques sans exclusive, qui tous définissent nos mandats et la manière dont nous les exécutons.

L'application en Afrique de la résolution 2282 (2016) sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix va exiger une cohérence interne accrue entre les Nations Unies, leurs organismes et les équipes de pays sur le terrain, d'un côté, et les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que les institutions financières internationales et les banques régionales, de l'autre. Elle implique une collaboration plus étroite entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, leurs représentants spéciaux et les missions politiques spéciales et opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous devons tenir compte de la nécessité d'un financement régulier des missions de l'Union africaine. La consolidation de la paix doit intégrer la prévention et le règlement des conflits et ce, dès le tout début plutôt qu'à compter de la phase d'après-conflit. L'accent doit porter sur la consolidation de la paix plutôt que sur l'imposition de la sécurité.

Pour appuyer l'Afrique, le Kazakhstan a signé un accord de participation aux coûts, à titre de tierce partie, avec le Programme des Nations Unies pour le développement, dans le but de mettre en œuvre entre l'Afrique et le Kazakhstan un partenariat pour le développement durable, dont 45 pays de la région pourront bénéficier en partageant leurs expériences et leurs meilleures pratiques institutionnelles. Nous considérons qu'il est crucial de régler les problèmes de sécurité et d'entretenir une paix durable en élaborant une stratégie continentale plus complète, avec la contribution de toutes les parties prenantes, y compris la société civile. Si nous voulons concrétiser les aspirations énoncées par l'Agenda 2063 de l'Afrique, nous devons considérer des partenariats plus forts dans les domaines militaire, diplomatique et du développement, à même d'exploiter tous les types de coopération – Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire – afin d'étayer les efforts définis par les Nations Unies, le Conseil de sécurité et l'Union africaine dans leurs résolutions diverses sur la paix et la sécurité.

Une paix qui ne tiendrait pas compte de la dimension des femmes et de la paix et la sécurité ne saurait être complète, et le Kazakhstan n'épargnera aucun effort pour faire appliquer intégralement la résolution 1325 (2000) et, plus important encore, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) dans la région. À cet égard, la sécurité alimentaire, la sécurité hydrique et la sécurité énergétique sont indispensables à la paix et la stabilité et, avec la sécurité nucléaire, constituent les quatre piliers sur lesquels le Kazakhstan a fondé sa candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité. Lors du quatrième Sommet sur la sécurité nucléaire qui s'est tenu à Washington, le Président kazakh Nazarbayev a appelé l'attention des dirigeants du monde sur le document fort important qu'il a rédigé, « Manifesto. The World. The Twenty-first Century ». Il y propose d'élaborer un plan stratégique mondial à l'horizon 2045, dont l'objectif principal serait l'élimination des causes profondes des guerres et conflits avant les célébrations du centenaire de l'ONU, en 2045. Durant son allocution devant l'Assemblée générale en septembre (voir A/70/PV.10), il a également appelé chaque État à consacrer chaque année 1 % de son budget annuel de défense au Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable.

Pour régler les problèmes de l'Afrique, il faudra prendre des mesures déterminées et audacieuses, sous les auspices de l'ONU et de l'Union africaine, de concert avec l'Union européenne. Nous appelons donc toutes les délégations à appuyer ces approches tournées vers l'avenir, en complément des autres processus issus du Cadre de Sendai, du Programme d'action d'Addis-Abeba, du Programme 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Nous devons investir davantage dans le développement durable, et

nous voulons nous associer aux États d’Afrique et à la communauté internationale pour faire en sorte que l’Afrique soit libérée des conflits.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d’Iran.

M. Dehghani (République islamique d’Iran) (*parle en anglais*) : J’ai l’honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais tout d’abord vous féliciter, Monsieur le Président, à l’occasion de l’accession de l’Égypte à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je tiens également à vous remercier d’avoir organisé le débat public de ce jour et à remercier les intervenants de leurs exposés en début de séance.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite que l’ONU renforce ses liens et sa coopération avec les organisation régionales et sous-régionales, en particulier l’Union africaine, en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Le Mouvement a toujours salué le rôle indispensable et les précieuses contributions à la paix et la sécurité des diverses régions de l’Afrique par l’entremise de l’Union africaine, de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest, de la Communauté économique des États de l’Afrique centrale, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de la Communauté d’Afrique de l’Est et de l’Autorité intergouvernementale pour le développement. Nous appelons à faire du processus politique une priorité, tout en soulignant l’importance de privilégier l’assistance au développement dans les régions touchées par la guerre, car la paix et le développement se renforcent mutuellement.

Le Mouvement des pays non alignés appuie la poursuite des efforts visant à renforcer les capacités africaines de maintien de la paix et insiste sur l’importance de mettre en œuvre, dans tous les domaines pertinents, le Programme décennal de renforcement des capacités de l’Union africaine et le Plan d’action commun à court, moyen et long terme relatif à l’appui apporté à l’Union africaine par l’ONU en matière de maintien de la paix. Le Mouvement recommande également l’instauration d’un partenariat effectif entre l’ONU et l’Union africaine afin d’améliorer la planification, le déploiement et la gestion des opérations de maintien de la paix africaines.

À ce stade, je voudrais rappeler la position de principe du Mouvement des pays non alignés sur le maintien de la paix, en soulignant que la mise en route d’une opération de maintien de la paix ou la prorogation du mandat d’une opération en cours devaient respecter rigoureusement les buts et principes de la Charte des Nations Unies, ainsi que les principes qui régissent désormais ces opérations et en constituent à présent le fondement, à savoir l’assentiment des parties, le non-recours à la force, sauf cas de légitime défense, et l’impartialité. Le Mouvement insiste sur le fait qu’il faut continuer à respecter les principes d’égalité souveraine, d’indépendance politique, d’intégrité territoriale de tous les États et de non-ingérence dans les affaires qui relèvent essentiellement de leur compétence nationale.

Les dirigeants de l’Union africaine ont fait part de leur détermination à atteindre un objectif : celui de libérer l’Afrique des conflits dans le cadre de l’Architecture africaine de paix et de sécurité, qui constitue désormais un pilier clef de l’Agenda 2063 de l’Union africaine, un programme visionnaire. L’Union africaine a fixé ses propres priorités thématiques et a élaboré deux feuilles de route pour aider l’Architecture africaine de paix et de sécurité à atteindre les objectifs énoncés. Enfin, le Mouvement des pays non alignés espère que le débat public de ce jour permettra d’identifier les possibilités de nouer des partenariats entre les divers piliers impliqués dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et insufflera un élan renouvelé au renforcement de la coopération entre l’ONU et l’Union africaine en matière de paix et de sécurité, conformément au Chapitre VIII de la Charte.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Plasai (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d’abord remercier au nom de ma délégation la présidence égyptienne, pour la convocation du débat public d’aujourd’hui, et l’ensemble des intervenants, pour leurs observations respectives.

Je m’associe d’autre part à la déclaration que vient de faire le représentant de la République islamique d’Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le monde doit désormais faire face à des problématiques plus diverses et plus complexes, sur le plan de la paix et de la sécurité, que jamais auparavant. C’est particulièrement vrai dans le contexte de l’Afrique. Les trois grands examens effectués en 2015 dans le domaine de la paix et de la sécurité se sont conclus sur un appel à l’approfondissement et au renforcement du partenariat entre l’ONU et l’Union africaine, ainsi

que des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux de l’Afrique, en vue de mieux tirer parti des avantages comparés des acteurs régionaux pour le traitement de ces problématiques. Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies consacre la reconnaissance du fait que certaines situations pourraient être mieux traitées au moyen d’interventions régionales. Par ailleurs, il offre également une base à la mise en œuvre du partenariat et de la coopération entre l’Organisation des Nations Unies et les dispositifs régionaux. À cet égard, nous nous félicitons de l’adoption aujourd’hui de la déclaration présidentielle S/PRST/2016/8.

Nous reconnaissons la contribution précieuse apportée par l’Union africaine au maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, par la voie, en particulier, de l’Architecture africaine de paix et de sécurité. La nouvelle feuille de route de cette dernière pour la période 2016-2020 est une déclaration d’intentions visant l’adoption d’une démarche plus globale, qui donne la primauté à la prévention des conflits, aux solutions politiques et à la pérennisation de la paix. De notre point de vue, l’expérience accumulée dans les domaines suivants du partenariat ONU-Union africaine devrait figurer en bonne place dans les orientations futures de l’Architecture africaine de paix et de sécurité.

Le premier de ces domaines est celui des opérations de paix. De l’appui apporté à la Mission de l’Union africaine en Somalie à l’Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, il existe une abondance d’enseignements et de bonnes pratiques à tirer de la coopération entre l’ONU et l’Union africaine dans les opérations de paix.

Le deuxième domaine est la consolidation de la paix. L’Afrique est au cœur des efforts de consolidation de la paix des Nations Unies. Le mois dernier, l’Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté les résolutions parallèles 70/262 et 2282 (2016), respectivement, sur l’examen de la consolidation de la paix, qui soulignent le rôle de l’Union africaine.

Le troisième domaine a trait aux femmes, à la paix et à la sécurité. Poursuivant sur la lancée des aspirations de la résolution 1325 (2000), le Programme genre, paix et sécurité de l’Union africaine (2015-2020) est conçu pour permettre une participation accrue des femmes africaines aux processus de paix et améliorer la protection des femmes dans les conflits et au lendemain des conflits.

Le quatrième domaine concerne la lutte contre le terrorisme. Les atrocités commises par Boko Haram sont un sombre rappel du fait que l’Afrique, elle aussi, est touchée par le terrorisme. La réponse à ces menaces nécessite un effort concerté des pays de la région. Dans le courant du mois, le Conseil, dans sa déclaration présidentielle S/PRST/2016/7, a salué ces efforts dans la lutte contre Boko Haram.

Dans le cadre de notre contribution au présent débat, nous voudrions proposer ce qui suit comme voie possible de progrès pour la coopération entre l’ONU et l’Union africaine en matière de paix et de sécurité.

Premièrement, l’ONU a entrepris trois examens majeurs du dispositif de paix et de sécurité en 2015. Ce processus se poursuit cette année avec l’examen à venir de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Une considération importante pour l’Union africaine est la question de savoir s’il faudrait procéder à l’examen des mécanismes de l’Architecture africaine de paix et de sécurité ou à leur adaptation pour les aligner sur les résultats des processus d’examen des Nations Unies précités.

Deuxièmement, il convient d’axer le partenariat ONU-Union africaine sur la prévention des conflits et l’établissement des fondements solides d’une paix durable. Il faut pour cela s’attaquer aux racines des conflits, notamment les disparités socioéconomiques, l’injustice sociale et la marginalisation, et assurer le renforcement des capacités et des institutions de l’État. Des ressources sont nécessaires pour réaliser ces objectifs. L’Union africaine doit être soutenue par un financement suffisant et prévisible, particulièrement lorsqu’elle agit avec l’autorisation du Conseil de sécurité. Parallèlement, puisque nous sommes conscients des ressources limitées dont dispose le système des Nations Unies, il convient d’explorer d’autres modes de partenariats de financement, y compris une aide intergouvernementale, les institutions financières internationales et régionales, et la mobilisation des ressources nationales. À cet égard, nous reconnaissons les généreuses contributions versées par plusieurs pays à l’appui de la paix et de la sécurité en Afrique.

Troisièmement, afin d’assurer la cohérence et la complémentarité de l’action des différents organismes des Nations Unies et des mécanismes de partenariat s’agissant de l’Afrique, nous envisageons pour le Bureau des Nations Unies auprès de l’Union africaine

et le Bureau du Conseiller spécial pour l’Afrique, un rôle stratégique et de coordination important. Les deux Bureaux doivent travailler en étroite collaboration avec la Commission de l’Union africaine afin d’imprimer un élan renouvelé dans le sens du renforcement de la paix et de la sécurité en Afrique, en mettant au point, en particulier, un cadre conjoint ONU-Union africaine aux fins de l’amélioration de ce partenariat pour la paix et la sécurité. Nous partageons à cet égard l’analyse proposée dans le document de réflexion dont nous sommes saisis (S/2016/428, annexe), à savoir que ce cadre conjoint ONU-Union africaine permettra de transformer la collaboration entre les deux organisations en partenariat plus synthétique propre à offrir une réponse complète aux problématiques contemporaines de l’Afrique dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Pour terminer, je souhaite redire qu’aux problèmes de l’Afrique il faut des solutions africaines, et que l’ONU a un rôle à jouer à cet égard. Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies nous offre un cadre de coopération entre l’Organisation et les arrangements régionaux. Nous devons aller dans ce sens et transformer cette coopération en véritable partenariat, tout particulièrement dans le contexte de l’Afrique. Ce n’est qu’en unissant notre détermination et nos ressources que nous pourrons permettre à l’Architecture africaine de paix et de sécurité de donner toute la mesure de son potentiel.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne à présent la parole au représentant de l’Italie.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : Je remercie l’Égypte d’avoir organisé le débat d’aujourd’hui, particulièrement opportun et d’actualité.

L’Italie s’associe à la déclaration qui sera prononcée par l’observateur de l’Union européenne, à laquelle elle souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

La semaine dernière, nous avons accueilli à Rome la première conférence ministérielle de tous les temps entre l’Italie et l’Afrique. Avec la présence de 36 ministres de pays africains et de 54 délégations, la conférence visait à renouveler le partenariat naturel de l’Italie avec l’Afrique. Parce que nous sommes un pont naturel vers l’Afrique, nous avons proposé, à Rome, un pacte de viabilité entre l’Italie et l’Afrique et entre l’Europe et l’Afrique. Ce pacte aborderait les questions suivantes : la viabilité de la paix et de la sécurité, avant toute chose pour éviter les conflits, la rechute dans le conflit, et atteindre l’objectif d’une Afrique exempte de conflits; la viabilité socioéconomique, de façon à pouvoir tirer parti des immenses débouchés qu’offre le continent; et la viabilité de la gestion des migrations, s’appuyant sur le pacte migratoire que l’Italie a proposé à l’Union européenne en vue de promouvoir une démarche stratégique. Ce faisant, l’Italie est mue par l’idée que la solution aux problématiques d’aujourd’hui – le terrorisme, les changements climatiques, le développement durable, la migration – peut se trouver en Afrique, et avec la contribution de nos partenaires africains. L’Italie a à cœur de trouver des solutions communes car nous partageons les mêmes préoccupations et le même sort que nos partenaires africains.

Face à ces problématiques, l’ONU doit servir de facilitateur de la paix et œuvrer à un multilatéralisme plus efficace, seule solution viable aux problématiques sans frontières d’aujourd’hui. À cet égard, le rôle de l’Union africaine et d’une coopération renforcée avec l’ONU au titre du Chapitre VIII de la Charte est un rôle pivot, préconisé, d’ailleurs, par les trois processus d’examen effectués l’an dernier dans le domaine de la paix et de la sécurité. Un thème commun aux trois examens est la nécessité que l’ONU bâtisse des partenariats plus solides avec les acteurs régionaux et sous-régionaux.

Ce type de partenariat joue un rôle central parce qu’il permet d’asseoir plus solidement le cadre de mise en œuvre de l’Architecture africaine de paix et de sécurité. Avant toute chose, il favorise une prise en charge plus importante grâce au principe de subsidiarité, en associant activement à la recherche de solutions les organisations et les pays qui comprennent le mieux les causes profondes des problèmes. Deuxièmement, il souligne l’importance de la prévention des conflits, de l’alerte rapide et de la diplomatie préventive en préconisant un passage du modèle actuel axé sur la gestion des conflits à une démarche plus synthétique privilégiant les solutions politiques. Troisièmement, il sous-tend le concept de pérennisation de la paix, en englobant toutes les phases du cycle de conflit, ce qui est la clef d’une paix stable et durable à long terme en Afrique, continent accueillant toujours la grande majorité des forces de maintien de la paix des Nations Unies et qui est au centre des efforts de consolidation de la paix des Nations Unies. De plus, il prône une synchronisation entre le Programme de développement durable à l’horizon 2030 (résolution 70/1 de l’Assemblée générale) et l’Agenda 2063. La mise en œuvre de l’une et de l’autre est essentielle au traitement des causes profondes des

conflits et à la promotion d'une conception synthétique de la paix et de la sécurité.

Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine doit bien entendu être efficace et harmonieux, pour aborder de manière pragmatique et concertée des questions d'intérêt commun. Le cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité peut offrir une matrice de collaboration avancée et continue entre les deux organisations avant, durant et après un conflit dans le but de trouver des solutions politiques aux crises sur le continent. Entre autres moyens d'assurer un partenariat efficace, je tiens à souligner qu'il est important de garantir des ressources prévisibles, durables et souples pour les opérations; de promouvoir une meilleure coordination et de meilleurs échanges entre les envoyés de l'ONU et de l'Union africaine; de faire davantage participer les femmes et les jeunes à la prévention des conflits et aux initiatives de consolidation de la paix; de coopérer en matière d'assistance électorale, en particulier cette année, durant laquelle plus de 20 élections seront organisées en Afrique; de s'attaquer aux causes profondes et au contexte socioéconomique du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique; et d'axer les efforts sur le renforcement des capacités et la mise en place d'institutions pour pérenniser la paix.

S'agissant du financement durable des opérations de l'Union africaine, je rappellerai les conclusions du rapport Prodi (voir S/2008/813), établi en 2008, qui proposait des recommandations concrètes pour régler ces questions. À cet égard, nous saluons la récente nomination de l'ancien Président de la Banque africaine de développement, M. Donald Kaberuka, en tant que Haut Représentant de l'Union africaine pour le Fonds africain pour la paix. C'est un signe important de la volonté de l'Union africaine de régler les problèmes financiers.

Nous croyons à une relation renforcée entre l'ONU et l'Union africaine parce que l'Italie travaille avec l'Union africaine et se rend compte de la valeur qu'elle peut ajouter. Notre démarche s'appuie sur la recherche de solutions politiques en mobilisant des partenaires africains plutôt qu'en menant des interventions militaires. La semaine dernière à Vienne, c'est ce que nous nous sommes efforcés de faire concernant la situation en Libye, en invitant également des pays africains situés à la frontière sud de ce pays.

L'Italie est déterminée à appuyer les structures et initiatives de la Commission de l'Union africaine, de son Département paix et sécurité en particulier. Nous continuerons de proposer un tel appui dans le cadre des partenariats mis en place par l'Union africaine avec l'Union européenne et l'ONU et en nous appuyant sur des instruments bilatéraux tels que la facilité de soutien à la paix Italie-Afrique, qui fonctionne depuis 2007 et représente un bon exemple de financement durable et prévisible. Grâce à ce mécanisme, l'Italie appuie la Mission de l'Union africaine en Somalie, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan, le Groupe des Sages de l'Union africaine et le Forum de haut niveau de Tana sur la sécurité en Afrique. Nous contribuerons à la poursuite de la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, notamment par de nouvelles initiatives conjointes axées sur la Corne de l'Afrique. Nous réaffirmons notre disposition à continuer de coopérer en ce qui concerne des situations de crise africaines et de promouvoir une coopération efficace entre l'Union africaine, les organisations sous-régionales africaines et d'autres partenaires internationaux.

C'est la démarche que l'Italie adoptera au Conseil de sécurité à compter de l'année prochaine, si elle est élue.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. Menkveld (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je m'associe à la déclaration qui sera faite aujourd'hui par l'observateur de l'Union européenne.

Je remercie la présidence égyptienne de son excellent document de réflexion détaillé (S/2016/428, annexe) sur cette question essentielle.

Dans ma brève déclaration, j'aborderai les trois principales phases du continuum prévention des conflits, maintien de la paix et pérennisation de la paix.

S'agissant de la prévention des conflits, nous devons faire mieux. Je souhaite insister sur la médiation. Nous devons tirer les enseignements des bons résultats obtenus, mais également des situations qui n'ont pas donné les résultats escomptés parce que les responsabilités et les stratégies n'étaient pas suffisamment coordonnées et ont entravé les efforts de médiation. L'ONU et l'Union africaine ont renforcé leurs systèmes de médiation. L'Union africaine déploie régulièrement des envoyés spéciaux et des négociateurs. Le Département des affaires politiques (DAP) a lui aussi gagné en efficacité, et il est très sollicité. Le Royaume des Pays-Bas a augmenté de 25 % sa contribution au

DAP, ce qui représente au total 1,25 million de dollars par an.

Nous finançons également le centre pour la médiation de l'Institut néerlandais des relations internationales « Clingendael » qui forme des groupes de médiatrices africaines de haut niveau de l'Union africaine conjointement avec le Ministère des affaires étrangères et de la coopération, ONU-Femmes et l'Union africaine. Les femmes bénéficient également d'un appui pour mettre en place un réseau durable, avoir accès à des ressources et améliorer leurs propres connaissances spécialisées et compétences, afin de renforcer ainsi la position des femmes dans les processus de paix.

Concernant le maintien de la paix, le rôle accru joué par l'Union africaine dans des situations de crise sur le continent africain est encourageant et admirable, grâce à l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Quand des missions sont placées sous un nouveau commandement, le processus est difficile. Une coopération plus structurée et plus concrète entre l'Union africaine et l'ONU pourrait améliorer ce processus. Pour reprendre les mots du Secrétaire général, nous devons

> « nous garder de toute improvisation lorsque nous envisageons la manière dont allons collaborer. » (*S/2015/682, par. 30*)

S'agissant de la pérennisation de la paix, la phase d'après-conflit exige une démarche intégrée associée à une attitude cohérente fondée sur la coopération en ce qui concerne les initiatives africaines de la part de l'ONU et de l'Union européenne. Un exemple de collaboration renforcée entre l'Union européenne, l'ONU et l'Union africaine en matière de réforme du secteur de la sécurité illustre cela. Les trois organisations ont travaillé ensemble à des stratégies, des expériences et des projets liés à la réforme du secteur de la sécurité visant à intensifier conjointement les efforts faits dans ce domaine en République centrafricaine, en Guinée-Bissau et à Madagascar. Nous sommes fiers de contribuer et sommes prêts à appuyer des efforts conjoints semblables en matière de réforme du secteur de la sécurité au Mali et en Somalie. De tels efforts ne doivent pas oublier la reconstruction à long terme et les besoins en matière de développement, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) et à l'Agenda 2063, pour le développement de l'Afrique.

Enfin, il faut mettre en place une nouvelle forme de coopération entre l'Union africaine et l'ONU pour chaque phase du continuum. À cet égard, une présence africaine permanente au Conseil de sécurité ne serait peut-être pas dénuée d'intérêt. Nous espérons que le cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité permettra de structurer le partenariat stratégique entre les deux organisations, afin de créer ainsi les conditions nécessaires à un partenariat sur un pied d'égalité entre l'Union africaine et l'ONU, avec une interprétation commune des menaces à la paix et à la sécurité internationales. La présence aujourd'hui dans cette salle d'ambassadeurs du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine constitue un progrès important en ce sens. Le Royaume des Pays-Bas, un partenaire du Conseil en faveur de la paix, de la justice et du développement, est déterminé à appuyer une telle coopération.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Sobral Duarte (Brésil) (*parle en anglais*) : Les organisations régionales et sous-régionales en Afrique viennent de plus en plus renforcer l'action menée par l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité sur le continent africain, en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Parmi les organisations africaines, l'Union africaine, qui compte 54 membres, est la plus représentative, et la plus ancienne. L'Union africaine est également une des organisations régionales avec lesquelles l'ONU maintient les échanges et la coopération les plus diversifiés et les plus fréquents.

Depuis 2002, l'Architecture africaine de paix et de sécurité met en place un dispositif pour la prévention, la gestion et le règlement des crises et conflits ainsi que pour la reconstruction et le développement après un conflit. La feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité pour la période de 2016 à 2020, lancée en avril, offre une nouvelle orientation stratégique visant la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique. Ces 10 dernières années, nous avons assisté à d'importantes progrès institutionnels qui ont ouvert la voie à une coopération accrue entre l'ONU et l'Union africaine.

Les trois examens, des opérations de paix des Nations Unies, du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies et de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, menés récemment nous ont offert une occasion particulière de discuter de la

paix et de la sécurité en Afrique. À cet égard, je tiens à insister sur l'adoption, le 27 avril, de la résolution historique 70/262 de l'Assemblée générale et 2282 (2016), concernant l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. Ces trois examens relatifs à la paix et à la sécurité ont mis l'accent sur la prévention et le règlement politique des conflits par le dialogue et la diplomatie. À cet égard, nous soulignons que la prévention doit non seulement être menée dans le plein respect du droit international et du droit international humanitaire mais également en prenant dûment en compte les vues des dirigeants et des organisations d'une région déterminée.

Je voudrais citer deux cas qui ont eu lieu en Afrique et dans lesquels les résultats auraient pu être différents si une approche axée sur la prévention avait été adoptée : le génocide au Rwanda en 1994 et l'intervention militaire en Libye en 2011. Au Rwanda, l'alerte a été rapidement donnée et à plusieurs reprises, notamment par le commandant de la Force de la Mission d'assistance des Nations Unies pour le Rwanda, Roméo Dallaire, mais cela est tombé dans l'oreille d'un sourd. L'erreur tient donc de l'omission. Dans le cas de la Libye, si on avait donné au groupe de travail spécial créé par l'Union africaine et composé de cinq chefs d'État toute la latitude politique d'œuvrer pour trouver un moyen d'aller de l'avant, une intervention catastrophique aurait peut-être été évitée et la région du Sahel serait peut-être plus stable aujourd'hui.

En parlant du partenariat ONU-Union africaine, on ne doit pas éluder la question des moyens adéquats pour l'accomplissement de tâches de plus en plus complexes. Les mandats de maintien de la paix doivent être assortis des ressources nécessaires. Dans le même ordre d'idées, les acteurs régionaux ne doivent épargner aucun effort pour mettre progressivement leurs contingents au niveau des normes de performance de l'ONU. Dans son rapport, le Groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites en provenance d'Afrique, présidé par l'ancien Président de l'Afrique du Sud, M.Thabo Mbeki, estime à 1 000 milliards de dollars les pertes subies par l'Afrique au cours des cinq dernières décennies en raison des flux financiers illicites – concept qui inclut des activités criminelles telles que la fraude fiscale,la contrebande et la corruption. Cette somme équivaut à la quasi-totalité de l'aide publique au développement reçue par l'Afrique au cours de cette période. Selon le même rapport, les flux financiers illicites en Afrique sont en hausse et s'élèveraient maintenant à 50 milliards de dollars par an.

Le Groupe a recommandé entre autres que l'Union africaine élabore un cadre de gouvernance global afin de déterminer les conditions dans lesquelles les avoirs seraient gelés, gérés et rapatriés. C'est peut-être là une occasion d'approfondir l'idée d'utiliser une partie de ces ressources pour assurer un financement prévisible des activités de paix et de sécurité, y compris les activités de consolidation de la paix sur le continent africain. Le Conseil doit garder à l'esprit que le dernier budget annuel de l'Organisation des Nations Unies approuvé pour toutes les opérations de maintien de la paix était de 8,27 milliards de dollars, ce qui ne représente que 16,5 % de ce que l'Afrique perd chaque année du fait des flux financiers illicites. Nous devons également étudier les problèmes dus à l'exploitation illégale des ressources naturelles, qui non seulement alimente les conflits, notamment par le financement des groupes armés, mais a aussi un effet ruineux sur le développement durable.

Une fois encore, dans la perspective d'améliorer la prévention, la Commission de consolidation de la paix doit recevoir un rôle plus actif dans la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, d'une part, et entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité, d'autre part. Aujourd'hui, les six pays inscrits au programme de la Commission de consolidation de la paix sont tous africains. La composition diversifiée de la Commission, présidée actuellement par le Kenya, permet des discussions avec un large éventail de vues.

Je voudrais enfin parler d'une crise qui est restée sans règlement satisfaisant après deux décennies et qui bénéficierait beaucoup d'une approche globale et axée sur la prévention des conflits, ainsi que d'une coopération renforcée entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. En 2007, une étude menée par le Comité international de secours a conclu que le conflit en République démocratique du Congo a, directement ou indirectement, coûté la vie à 5,4 millions de personnes. Bien que le chiffre exact reste sujet à débat, ce conflit doit être classé au nombre des grands cataclysmes humains de notre époque. Comme l'a écrit un chercheur de la République démocratique du Congo, « Les taux de mortalité sont si énormes qu'ils deviennent absurdes, presque dépourvus de sens ». Aujourd'hui, près d'une décennie après cette étude, le pays continue d'être confronté à d'énormes défis. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 7,5 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire et de protection, soit 9 % de la population.

Des conflits auraient pu être évités si l’on avait mis davantage l’accent sur la prévention. Renforcer le partenariat entre l’ONU et l’Union africaine et tirer pleinement parti de l’Architecture africaine de paix et de sécurité sont des mesures indispensables. Il est également essentiel de mieux comprendre la manière dont les flux financiers illicites affectent les régions en proie à un conflit. L’Afrique est un continent riche en ressources naturelles et humaines. Les Africains de toutes les parties du continent ont fait preuve de leadership et de pragmatisme, et montré leur aptitude à inspirer et à innover, de Nelson Mandela à Kofi Annan.

Le Brésil continuera d’œuvrer étroitement avec les pays africains dans les structures multilatérales et régionales dont nous disposons pour promouvoir la paix et le développement, en faisant fond sur les liens fraternels qui nous unissent.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l’Australie.

Mme Wilson (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d’avoir convoqué cette importante séance aujourd’hui.

L’ampleur, la nature et la gravité des défis à la paix et à sécurité dans le monde d’aujourd’hui sont immenses et pèsent de plus en plus lourd sur les ressources de l’ONU et sur sa capacité de réponse. Ces problèmes ont été ressentis de façon plus aiguë par nombre de pays africains en proie à des cycles de violence, de crise et de rechute dans le conflit. Plus de la moitié des conflits armés dans le monde ont lieu en Afrique, entraînant de grandes souffrances et des déplacements en grand nombre. La majorité des missions de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées en Afrique, et les conflits qui s’y déroulent dominent l’ordre du jour du Conseil. Si l’Organisation des Nations Unies est, à juste titre, au cœur des efforts déployés dans le monde pour maintenir la paix et la sécurité internationales, elle ne peut et ne doit le faire seule.

Les partenariats stratégiques et opérationnels entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, sont essentiels pour prévenir les crises, renforcer les réponses internationales, accroître la cohérence et la complémentarité des actions menées et instaurer une paix durable. En fait, l’examen des opérations de paix des Nations Unies et du dispositif de consolidation de la paix et l’étude mondiale sur l’application de la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité ont tous conclu à la nécessité d’une coopération et d’un partenariat stratégiques et étroits entre l’ONU et les organisations régionales et sous-régionales, en insistant particulièrement sur le rôle de l’Union africaine (UA). Les résultats de l’examen du dispositif de consolidation de la paix s’appuient aussi sur ces conclusions, encourageant spécifiquement les échanges réguliers, les initiatives conjointes et le partage d’informations entre l’ONU et l’Union africaine. L’Australie appuie fermement ces efforts.

L’ONU a compris depuis longtemps que pour trouver des solutions durables il est essentiel de s’attaquer aux causes profondes des conflits. Les acteurs locaux et régionaux, notamment les organisations comme l’Union africaine et ses communautés économiques sous-régionales, sont souvent bien placés pour alerter rapidement la communauté internationale sur les menaces à la paix qui se font jour. Il est crucial de tirer pleinement parti des avantages comparatifs entre les Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales. Renforcer plus avant le partenariat entre l’Union africaine et l’ONU est l’un des meilleurs moyens de le faire.

Beaucoup a été fait ces dernières années pour renforcer la coopération ONU-Union africaine. L’Australie se félicite du leadership croissant dont font preuve les Africains s’agissant du maintien de la paix et de la sécurité dans la région. Mais il reste encore beaucoup à faire. L’Australie demande à toutes les parties de continuer d’œuvrer de concert dans le cadre de ces efforts, et plus particulièrement d’officialiser l’engagement rapide afin d’améliorer la communication et le partage de l’information; de mener conjointement des analyses et des évaluation coordonnées des menaces; de déployer des missions mixtes d’évaluation et d’alerte rapide aux fins d’une compréhension commune; de renforcer la cohérence politique et opérationnelle entre les organisations; de resserrer les liens entre le Conseil de sécurité de le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine; et de mieux faciliter les transitions entre les opérations d’appui à la paix régionales et celles des Nations Unies, selon que de besoin.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Afrique du Sud.

M. Mminele (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que la délégation égyptienne, d’avoir convoqué à point nommé le présent débat public pour aborder la question de la

coopération entre l’ONU et l’Union africaine en faveur de la paix et de la sécurité.

L’Afrique du Sud s’associe à la déclaration prononcée par le représentant de l’Union africaine (UA) et à celle faite par le représentant de la République islamique d’Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

La paix et la sécurité internationales dans un monde de plus en plus interdépendant nécessitent de garantir la stabilité et la prospérité de l’ensemble de la communauté internationale. À cet égard, nous réaffirmons la primauté du rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour ce faire, nous devons être conscients que les questions de sécurité sur le continent africain constituent la part du lion des travaux du Conseil de sécurité. En conséquence, nous devons nous employer à renforcer la coopération avec les organisations régionales en application du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

La relation entre l’ONU et l’Union africaine est essentielle à l’application et à la bonne compréhension du potentiel du Chapitre VIII. Nous devons reconnaître que l’Architecture africaine de paix et de sécurité joue un rôle vital dans le règlement des conflits sur le continent depuis sa création, et elle est le cadre central au sein duquel doit s’organiser la collaboration avec l’UA sur les questions de paix et de sécurité en application du Chapitre VIII. Pour donner effet au Chapitre VIII de la Charte, il faut renforcer la cohérence politique stratégique entre les deux organisations en matière de règlement, de prévention et de gestion des conflits en Afrique. À cet égard, la relation entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine revêt une importance particulière.

La résolution 2033 (2012), adoptée durant la présidence sud-africaine du Conseil de sécurité en janvier 2012, reconnaît que les organisations régionales sont bien placées pour comprendre les nuances et les complexités des conflits. En outre, leur proximité avec les conflits présente des avantages en tant qu’elle leur permet d’influencer directement les initiatives de prévention et de règlement de ces conflits. Le rôle complémentaire que jouent l’ONU et l’UA en matière de règlement des conflits et de maintien de la paix et de la sécurité sur le continent africain a donc ainsi été affirmé par le Conseil.

En dépit de l’adoption de la résolution 2033 (2012) et de la coopération pratique, nous estimons qu’il reste beaucoup à faire pour continuer de renforcer cette relation, car cela est de la plus haute importance aux fins du règlement durable des conflits sur le continent. Nous sommes déçus que le Conseil ne tire pas parti des diverses stratégies disponibles en vue de renforcer la cohérence stratégique dans le cadre de consultations régulières, fréquentes et efficaces.

À cette fin, nous devons développer entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l’UA une relation plus efficace, qui aille au-delà de leurs consultations conjointes annuelles. Cela se traduirait par une concertation et une coordination plus régulières entre les deux conseils. Pour renforcer et préserver la relation vitale entre les deux organisations en matière de lutte contre les conflits africains, les relations réciproques doivent être cohérentes, et nous devons éviter toute pratique dans laquelle l’ONU suivrait une approche sélective et où la relation ne serait utilisée que pour servir des fins politiques. Nous avons observé des situations dans lesquelles le rôle important de l’UA est ignoré dans le contexte de situations de conflit africaines, notamment en Libye et au Sahara occidental, au mépris des notions d’avantages comparatifs, et cela a prolongé ces deux conflits sur le continent africain et eu des incidences néfastes sur la sécurité mondiale.

En Libye, par exemple, l’incapacité du Conseil de sécurité à fournir un appui à l’Union africaine en vue de trouver une solution politique à la crise a créé un vide politique dans ce pays. L’option militaire choisie est une source d’instabilité, elle a permis à des groupes terroristes de se développer et poussé un grand nombre de migrants à fuir le conflit, ce qui a provoqué de graves problèmes humanitaires dans la région et au-delà. L’enseignement que nous devons retenir de l’expérience libyenne est que le renforcement de la cohérence politique et la définition d’une vision commune entre le Conseil de paix et de sécurité de l’UA et le Conseil de sécurité sont essentiels au règlement des conflits africains.

Le renforcement des capacités et l’allocation durable des ressources demeurent des défis fondamentaux. Au cours de la décennie écoulée, le continent africain a démontré une volonté et une détermination politiques suffisantes pour débarrasser le continent de tous les conflits et de toutes les guerres. Des progrès ont été réalisés en vue de la pleine opérationnalisation de l’Architecture africaine de paix et de sécurité, et ces progrès sont illustrés par l’opérationnalisation progressive de la Force africaine en attente et de sa capacité de déploiement rapide. Cependant, nous

estimons qu’il relève de la responsabilité de l’ONU de fournir un financement prévisible, durable et souple aux opérations de soutien à la paix de l’UA, en particulier celles qui sont entreprises au nom du Conseil de sécurité et sous mandat de l’ONU.

Nous devons reconnaître que, malgré la responsabilité du Conseil de sécurité à cet égard, les États membres de l’UA ont accentué leurs efforts en vue d’assumer une part de responsabilité croissante dans ces domaines. À cet égard, nous notons que les pays africains fournisseurs de contingents ont déployé et sacrifié des effectifs dans des situations d’urgence meurtrières.

La relation complémentaire entre l’ONU et l’UA doit s’étendre au-delà de la période de conflit et des zones critiques, notamment en ce qui concerne la consolidation de la paix, la reconstruction et le développement après les conflits. Le lien qui existence entre paix, sécurité et développement montre le caractère impératif des initiatives de consolidation de la paix, de reconstruction et de développement au lendemain des conflits.

Pour conclure, l’ONU et les organisations régionales, notamment l’UA, ont des avantages comparatifs respectifs. Comme l’a souligné le Secrétaire général, nos partenariats stratégiques doivent être renforcés sur la base d’une collaboration et d’une coopération plus étroites qui permettent d’adopter des mesures conjointes pour promouvoir la paix et la sécurité mondiales.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie.

M. Jinga (Roumanie) : Je tiens à remercier la présidence égyptienne du Conseil de sécurité d’avoir organisé ce débat public consacré à la coopération entre l’ONU et l’Union africaine. Je salue également la déclaration présidentielle qui a été adoptée ce matin (S/PRST/2016/8).

La Roumanie souscrit pleinement à la déclaration qui sera faite par l’Union européenne. J’ajoute maintenant quelques remarques portant sur la perspective nationale.

Qu’il me soit permis tout d’abord d’exprimer mes plus sincères condoléances aux familles des cinq Casques bleus tchadiens qui ont perdu la vie dans une attaque terroriste le jour même où l’on commémorait, au Siège de l’ONU, les 129 soldats de la paix tombés en 2015. Ce nombre impressionnant nous rappelle une fois de plus notre responsabilité commune d’agir pour la paix et la sécurité mondiales, pour que leur sacrifice ultime ne soit pas vain.

Il y a quelques mois, nous avons marqué le dixième anniversaire de l’adoption de la première résolution du Conseil de sécurité portant sur la coopération entre l’ONU et les organisations régionales et sous-régionales (résolution 1631 (2005)). En tant qu’auteur de ce document, la Roumanie se réjouit de constater que son initiative s’est prouvée visionnaire, car les partenariats avec les organisations régionales ont été jugés extrêmement utiles pour promouvoir la paix et sécurité par tous les processus d’évaluation menés au niveau de l’ONU.

Aucune autre région du monde n’occupe la place de l’Afrique dans les travaux du Conseil de sécurité, qui consacre plus de 60 % de ses activités aux questions africaines. L’Afrique accueille également plus d’opérations de maintien ou de soutien de la paix que tout autre continent. À juste titre, il importe donc de renforcer la coopération entre l’ONU et l’Union africaine et de développer des partenariats entre les deux organisations dans plusieurs domaines. En effet, l’Union africaine est devenue un acteur majeur qui affirme son leadership dans le maintien de la paix et de la sécurité sur le continent, ce qui exige de poursuivre les efforts en vue d’institutionnaliser des mécanismes de coopération entre l’ONU et l’UA dans tous les domaines qui relèvent de la paix et de la sécurité en Afrique. À cet égard, une coordination plus approfondie aux niveaux politique, opérationnel et financier s’avère nécessaire, y compris un échange constant d’informations et de données d’expérience.

La Roumanie est engagée activement dans les efforts visant à stabiliser les pays d’Afrique touchés par des conflits. En 25 ans de participation continue aux opérations de maintien de la paix, la Roumanie a déployé plus de 10 000 soldats sous le drapeau des Nations Unies. De nos jours, elle est présente dans 10 missions de maintien de la paix et plus de 90 % de ses forces engagées sont déployées dans des pays africains. De plus, la Roumanie est le premier pays européen fournisseur de personnel de police aux missions des Nations Unies. Depuis 2016, notre contribution a augmenté en termes de capacités et de personnel, à la fois militaire et de police.

Suite à la demande du Département des opérations de maintien de la paix, la Roumanie a confirmé sa volonté d’augmenter le nombre d’observateurs et d’officiers militaires et a mis à la disposition des Missions des

Nations Unies au Mali et en République centrafricaine les capacités militaires annoncées au Sommet sur les opérations de maintien de la paix, qui a eu lieu en septembre dernier.

J’ai le plaisir d’informer le Conseil que les autorités roumaines sont prêtes à déployer un nombre supplémentaire de policiers dans trois missions de maintien de la paix en Afrique : la Mission des Nations Unies en République du Soudan du Sud, la Mission des Nations Unies au Libéria et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, et qu’une unité de police constituée, formée de 140 gendarmes, vient d’être opérationnalisée et introduite dans le catalogue des capacités de l’ONU. En outre, la Roumanie a investi dans la formation de pré-déploiement dans les missions onusiennes. Au niveau de l’École d’application des officiers de la gendarmerie roumaine, nous prodiguons depuis plus de 10 ans le cours supérieur international qui assure, en langue française, la formation des officiers de gendarmerie et de police. Le cours inclut également des officiers des pays francophones du continent africain.

En reconnaissant l’importance primordiale que la dimension humaine occupe dans les efforts de l’ONU, la Roumanie s’est ralliée aux Principes de Kigali sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix. Dans le cadre de cet effort commun, la prévention des conflits doit jouer un rôle clef dans la réponse aux crises. La notion de pérennisation de la paix, définie dans les résolutions identiques 70/262 et 2286 (2016) adoptées le mois dernier par l’Assemblée générale et le Conseil de sécurité, respectivement,, place la prévention au cœur de notre travail. Nous nous réjouissons donc que la feuille de route de l’Architecture africaine de paix et de sécurité pour la période 2016-2020 ait pour priorité principale la prévention des conflits.

Pour conclure, la Roumanie considère qu’aux crises africaines, il faut apporter des solutions africaines. Dans cette perspective, nous encourageons une coordination étroite afin d’assurer la mise en œuvre harmonieuse de l’Agenda 2063, adopté par l’Assemblée de l’Union africaine, et du Programme de développement durable à l’horizon 2030 (résolution 70/1 de l’Assemblée générale).

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Bonser (Canada) : Nous remercions la présidence égyptienne de l’occasion qui nous est donnée de traiter la question importante de la coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine (UA) en faveur de la paix et de la sécurité.

(*l’orateur poursuit en anglais*)

Au cours des 10 années qui se sont écoulées depuis la signature de la Déclaration sur le renforcement de la coopération entre l’ONU et l’AU en 2006, les deux organisations ont fait des progrès considérables dans divers dossiers touchant la paix et la sécurité. Qu’il s’agisse d’une coopération étroite dans le cadre des opérations de paix, de la création d’un bureau de liaison des Nations Unies auprès de l’Union africaine ou de consultations annuelles entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et sécurité de l’Union africaine, l’ONU et l’UA ont mis de l’avant de nombreuses mesures pour collaborer plus étroitement afin de favoriser la paix et la sécurité en Afrique. Le Canada est encouragé par ces progrès.

(*l’orateur reprend en français*)

Mais il reste encore beaucoup de travail à faire. Le terrorisme, le crime organisé et les conflits armés constituent des menaces à la paix et à la sécurité mondiales, régionales et nationales. Compte tenu de ces menaces changeantes à la paix et à la sécurité internationales, les responsabilités qu’assument l’UA et les communautés économiques régionales se sont sensiblement alourdies. En tant que partenaires, nous devons donc veiller à ce que notre appui aux efforts menés par l’Afrique évolue et soit à la hauteur des défis.

(*l’orateur poursuit en anglais*)

Il est plus important que jamais que l’ONU et l’UA favorisent un partenariat plus intensif et profond, comme recommandé dans les examens de haut niveau de l’ONU en 2015 sur les opérations de maintien de la paix, le dispositif de consolidation de la paix, et les femmes et la paix et la sécurité. Le Canada félicite le Bureau de liaison des Nations Unies auprès de l’Union africaine et le Département paix et sécurité de l’UA d’avoir créé un cadre conjoint Nations Unies-Union africaine pour le renforcement du partenariat dans le domaine de la paix et de la sécurité. Nous appuyons fortement l’objectif visant à approfondir la collaboration entre l’ONU et l’UA sur tout le cycle des conflits, de la prévention à la gestion et au règlement des conflits et, au bout du compte, à la reconstruction après un conflit.

À cet égard, le Canada accueille favorablement l’élaboration de la feuille de route de l’Architecture

africaine de paix et de sécurité et souhaite encourager le renforcement de cette coopération entre l'ONU et l'UA dans la mise en œuvre de cette vision. Nous reconnaissons les liens inextricables entre la paix et la sécurité et la bonne gouvernance et incitons donc l'UA et l'ONU à renforcer davantage leur coopération dans la mise en œuvre de l'Architecture de gouvernance africaine. Cette dernière est, en effet, complémentaire de l'approche holistique relative aux conflits que propose la feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

Le Canada demeure résolu à collaborer étroitement avec les pays africains membres de l'ONU et à resserrer les liens entre le Conseil de sécurité et le Conseil de la paix et de la sécurité de l'UA. Il s'agit d'une étape importante pour réaliser notre vision collective d'une paix pérenne en Afrique.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Éthiopie.

Mme Hailu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux autres orateurs pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine en faveur de la paix et de la sécurité. Je tiens également à remercier tous les intervenants de leurs exposés de ce matin.

L'Éthiopie s'associe à la déclaration prononcée par la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine (UA) a assurément évolué et pris de l'ampleur au fil des ans pour devenir l'un des partenariats les plus importants et les plus stratégiques dans le domaine de la paix et de la sécurité. Je crois que deux raisons ont façonné cette évolution importante.

Premièrement, l'ONU a fini par reconnaître qu'elle avait besoin d'un partenariat efficace avec d'autres pour relever les défis énormes et complexes en matière de paix et de sécurité auxquels le monde est confronté au XXIe siècle. Deuxièmement, ce besoin de partenariat ressenti par l'ONU a coïncidé avec la détermination de l'Afrique à prendre en main les questions relatives à la paix et à la sécurité sur le continent, ce qui a abouti à la création de l'Union africaine et de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Cette évolution est née des expériences amères des années 90 et de l'incapacité totale de la communauté internationale de venir au secours de l'Afrique, en particulier durant l'atroce génocide au Rwanda.

Au cours des 10 dernières années et plus, l'Union africaine et ses divers mécanismes régionaux ont répondu beaucoup plus proactivement aux situations de crise sur le continent, que ce soit en menant des missions de bons offices, en nommant des envoyés spéciaux pour prévenir l'escalade des conflits, en envoyant des équipes de médiation pour parvenir à un règlement politique ou encore en déployant des opérations de soutien à la paix pour stabiliser les situations de conflit. De son côté, l'ONU fournit à l'Union africaine un appui politique, financier et logistique, ainsi qu'une assistance en matière de renforcement des capacités aux fins de la promotion et du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique.

Une division du travail s'est donc ainsi imposée entre les deux organisations en fonction de leurs avantages relatifs respectifs, l'Union africaine et ses mécanismes régionaux agissant en tant que premiers intervenants face aux situations de crise en Afrique, alors que l'ONU fournit un appui multidimensionnel, puis prend le relais dans la phase de consolidation de la paix. Ce partenariat dynamique s'est avéré très efficace. Comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, lorsqu'il y a des effets de synergie et une cohérence des activités entre l'ONU et l'Union africaine dans toute la gamme des opérations de maintien de la paix, il y a des effets concrets sur le terrain.

Toutefois, ce partenariat n'est pas sans difficultés, et plusieurs questions stratégiques et opérationnelles doivent être sérieusement examinées. Cela ne peut se faire que si le partenariat est institutionnalisé en tenant compte du principe de la responsabilité partagée afin de garantir la prévisibilité et la flexibilité nécessaires pour répondre efficacement aux situations de crise en Afrique. Cette façon de procéder est appropriée et logique, puisque l'Union africaine et ses mécanismes régionaux agissent en application du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

C'est aussi ce que l'examen des opérations de paix a, à juste titre, recommandé, et l'ONU doit saisir cette occasion pour prendre des mesures importantes dans ce sens. Nous sommes, bien entendu, au courant du processus en cours visant à élaborer un cadre conjoint entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le renforcement de la coopération et du partenariat dans la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, et nous attendons avec intérêt la conclusion rapide de ces discussions importantes.

De fait, le lien entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine est au cœur du partenariat stratégique entre les deux organisations. Les trois membres africains du Conseil de sécurité ont un rôle charnière à cet égard. Maintes et maintes fois, nous avons constaté que la coordination des trois membres africains était critique pour promouvoir non seulement la perspective africaine, ce qui exige la communication d'un message clair, mais également une meilleure coordination et un renforcement des relations entre les deux Conseils.

Il est très encourageant de pouvoir prendre note des échanges réguliers entre les deux Conseils. Mais, sans aucun doute, la manière dont se déroulent ces échanges pourrait être améliorée pour les rendre plus efficaces et faire en sorte qu'ils donnent les résultats attendus. Les difficultés auxquelles nous nous heurtons aujourd'hui exigent que les deux Conseils dépassent les formalités et entretiennent un dialogue sincère et portant davantage sur le fond, afin de garantir une convergence stratégique pour ce qui concerne la paix et la sécurité en Afrique.

Dans un tel contexte, la prise en compte des vues et des préoccupations de l'Union africaine permettra de renforcer considérablement l'efficacité de la coopération et garantira la prise en main africaine, selon les priorités définies par le continent, des questions relatives à la paix et la sécurité qui le concernent. Nous espérons donc vivement que le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine évoluera en conséquence et que le Conseil de sécurité jouera un rôle constructif à cet égard.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Mitra (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence égyptienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. Nous remercions également les personnes qui ont présenté des exposés de nous avoir fait part de leurs aperçus et recommandations.

Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies a envisagé des partenariats stratégiques avec les organisations régionales comme une composante critique du maintien de la paix et de la sécurité internationales, alors même qu'à l'époque, de telles organisations, si même elles existaient, étaient encore très jeunes. Du fait de divers facteurs, la dynamique de la coopération régionale a évolué au fil des 70 dernières années, mais cette évolution est apparue plus mature et plus pragmatique dans certains contextes que dans d'autres. Il convient de féliciter les États membres de l'Union africaine d'avoir réussi à forger un large mécanisme de coopération régionale, voué à prendre en charge les difficultés auxquelles ils sont confrontés tout en saisissant les occasions abondantes qui se présentent. L'Architecture africaine de paix et de sécurité est une balise sur cette voie.

L'ONU et l'Union africaine ont déjà mis en place une solide plateforme d'engagement et de coopération dans le domaine de la paix et la sécurité. L'expérience accumulée ces 10 dernières années a abouti à la conclusion de plusieurs accords qui ont joué un rôle de premier plan s'agissant de renforcer les synergies entre les efforts de paix et de sécurité des deux organisations. Les examens récents des opérations de paix des Nations Unies, du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU et de l'application de la résolution 1325 (2000) ont encore confirmé cette direction stratégique, sur la base d'éléments probants et d'analyses.

Naturellement, les modalités en vigueur de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine recèlent certains problèmes intrinsèques. L'une des préoccupations fondamentales, concernant le partage des responsabilités de financement, reste ouverte à un dialogue supplémentaire. À cet égard, de notre point de vue, une approche souple mais prévisible sera fondamentale pour répondre aux situations spécifiques, sans que l'on doive nécessairement accepter une formule figée qui pourrait se révéler contre-productive dans certains cas.

Le Bangladesh a toujours été un fervent partisan de la coopération et de l'intégration régionales – dans notre propre région et au-delà. Dans la limite de nos moyens, nous sommes prêts à continuer de contribuer à la coopération entre l'ONU et l'Union africaine en matière de paix et sécurité et de développement. À cet égard, je voudrais à présent attirer l'attention du Conseil de sécurité sur les cinq domaines dans lesquels nous pouvons envisager d'accroître notre contribution.

Premièrement, en tant que pays déterminé à fournir des contingents et du personnel de police, nous allons continuer à maintenir nos capacités opérationnelles et de réserve de manière à pouvoir répondre rapidement aux déploiements des forces de maintien de la paix de l'ONU, en Afrique ou ailleurs. Nous sommes disposés à fournir toute l'assistance technique qu'il nous est possible d'apporter aux forces africaines en attente et

aux missions de maintien de la paix de transition, selon les cas. Nous continuerons d’offrir une formation aux soldats de la paix africains, en faisant fond sur la réponse encourageante que nous avons reçue au fil des années.

Deuxièmement, nous n’avons pas hésité à saisir les occasions qui ont permis à nos contingents et nos personnels de police de s’acquitter des premières activités de consolidation de la paix dans des endroits où ils ont laissé une trace. Pour exploiter et partager les enseignements et l’expérience que nous avons accumulés en matière de développement socioéconomique, de gestion des crises et de mise en place des institutions, notre gouvernement a décidé de fonder un centre pour la consolidation de la paix chargé d’effectuer des recherches et d’offrir une formation spécialisée sur l’établissement d’une paix durable. Dans le cadre de ce processus, nous espérons mettre en place un interface efficace avec les initiatives pertinentes de l’Union africaine, telles que le Centre de l’Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit.

Troisièmement, en sa qualité de traditionnel porte-parole des pays les moins avancés, le Bangladesh reste à l’avant-garde de la promotion des intérêts de la plupart des pays africains, notamment de ceux qui traversent un conflit ou qui en sortent. Nous espérons renforcer encore notre coopération avec les nations africaines dans les domaines du commerce, des investissements et du développement, sur la base de nos complémentarités et de nos avantages comparatifs.

Quatrièmement, nous pensons qu’il serait judicieux d’intensifier nos échanges avec l’Afrique pour tirer les enseignements de nos expériences respectives s’agissant de la promotion du rôle des femmes en matière de paix, de sécurité et de développement. Nous décelons un changement radical dans l’attitude de notre société vis-à-vis du rôle des femmes dans la sphère publique, notamment en matière de prévention et de règlement des conflits, et nous pensons être en mesure de contribuer de manière constructive au débat, qui évolue avec le temps, sur l’apport des femmes et des filles et sur leur rôle d’agents dynamiques du changement dans leurs communautés respectives.

Cinquièmement, enfin, nous considérons que la justice et la responsabilité pénales sont une composante critique de la promotion de la réconciliation nationale dans les sociétés d’après-conflit. Au Bangladesh, au prix d’une foule d’essais et de tourments, nous sommes en train de définir un système national de justice pénale. Nous serions heureux d’avoir la possibilité de partager notre expérience avec les pays intéressés en Afrique et au-delà, dans l’intention de les aider à consolider leurs propres systèmes judiciaires, notamment pour faire en sorte que les responsables d’atrocités de masse commises durant les guerres et les conflits armés aient à répondre de leurs actes.

Pour terminer, ma délégation s’associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République islamique d’Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Indonésie.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : En tout premier lieu, je tiens à remercier sincèrement la présidence égyptienne du Conseil de sécurité d’avoir convoqué la séance importante de ce jour.

Je remercie également de leurs exposés respectifs le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, l’Observateur permanent de l’Union africaine auprès de l’ONU, le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l’Union africaine, et le Représentant permanent du Kenya.

L’Indonésie s’associe également à la déclaration prononcée par le représentant de la République islamique d’Iran, qui a pris la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Dans leur lutte contre le colonialisme et autres obstacles au développement, les nations africaines ont dû suivre une voie difficile. Renverser le système de l’apartheid, mettre progressivement en place leurs institutions publiques et lancer des politiques favorisant la paix et le progrès, cela n’a pas été chose facile. On ne s’étonnera pas que ces efforts se soient traduits par une croissance économique annuelle globale de plus de 5 % depuis plus de 15 ans. Pourtant, à l’instar de nombreux autres pays en développement, dont le mien, l’Afrique est toujours confrontée à de nombreuses difficultés – allant de la pauvreté aux catastrophes naturelles et aux pandémies, en passant par le terrorisme et par des problèmes liés aux réfugiés et à la criminalité transnationale. Je veux insister une nouvelle fois sur le fait que ces difficultés ne sont pas réservées à la seule et unique Afrique. De fait, de nombreuses autres régions, sur d’autres continents, sont elles aussi confrontées à ces difficultés, qui exigent des initiatives sérieuses et concertées de la part de l’ONU et de la communauté internationale.

Il est encourageant de constater que divers débats tenus à l'ONU, dont le débat thématique de haut niveau consacré à la paix et la sécurité qui a eu lieu ce mois, reflètent un accord global généralisé et une forte adhésion aux messages clefs qui ont conclu les trois grands examens récents – celui des opérations de paix des Nations Unies, celui du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU et celui de l'application de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Dans le même esprit, l'Indonésie exhorte tous les États Membres concernés et le système des Nations Unies tout entier à accentuer l'attention qu'ils portent à la prévention des conflits, à l'intégration et aux partenariats, dans l'intention de régler les conflits de manière pacifique. Ce faisant, il est important de veiller à ce que des solutions politiques crédibles inspirent la conception des initiatives de rétablissement et de maintien de la paix et que des efforts complets, pris en main au niveau national, dans les domaines de la paix et la sécurité, du développement et des droits de l'homme, bénéficient d'un appui politique suffisant et soient suffisamment financés.

Un partenariat régional robuste est ce que les pays africains ont imaginé pour eux-mêmes. En 14 ans à peine, l'Union africaine a fait preuve, ainsi que ses mécanismes, d'une profondeur et d'une solidité impressionnantes. Nous applaudissons tous les membres de l'Union africaine, qui lui permettent de jouer un rôle croissant dans les domaines social, politique, économique et de sécurité.

La déclaration des dirigeants africains pour une Afrique exempte de conflits est un pilier essentiel, à saluer, du document visionnaire que constitue l'Agenda 2063. D'ores et déjà, de nombreux médiateurs et Casques bleus africains ont accompli un travail admirable dans des situations difficiles. Nous croyons en l'importance du rôle des organisations régionales aux fins de la préservation de la paix et de la stabilité car ce sont elles qui ont la compréhension la plus complète de leur propre région et de leur propre culture.

En tant qu'amie de longue date de l'Afrique et observatrice de l'Union africaine, l'Indonésie appuie les cinq priorités thématiques de la nouvelle feuille de route de l'UA pour la période 2016-2020 dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Ces efforts nécessitent tout l'appui des Nations Unies et de la communauté internationale.

Dans notre région, également, le programme Vision 2020 de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est décrit un groupe de nations tourné vers l'extérieur, et qui vit dans la paix, la stabilité et la prospérité, dans un partenariat de développement dynamique et une communauté de sociétés attentives les unes aux autres. Il a grandement contribué à la gestion pacifique des différends, assurant ainsi le bien-être collectif de notre région.

Depuis la convocation, il y a plus de six décennies, de la conférence Asie-Afrique à Bandung, où la première génération de dirigeants asiatiques et africains a pris la résolution de définir les destinées de ces pays sur la base d'une solidarité nouvelle et revigorée, l'Indonésie attache une grande importance à ses relations avec l'Afrique. La voie définie pour l'avenir, au Sommet Asie-Afrique de l'an dernier, dans le cadre d'une déclaration sur la redynamisation du nouveau partenariat stratégique entre l'Asie et l'Afrique, comprend des mesures importantes visant à soutenir l'UA dans la réalisation de ses objectifs. Entre autres choses, le message de Bandung de 2015 appelle à renforcer le rôle et les capacités des organisations régionales et sous-régionales sur les deux continents, dans les domaines du maintien de la paix, de la reconstruction après un conflit et de la consolidation de la paix, grâce à une meilleure coopération régionale, Sud-Sud et triangulaire, et conformément aux principes d'impartialité, de consentement des parties, et de prise en charge et de direction nationales.

L'Indonésie maintiendra son soutien indéfectible aux pays africains. Nos programmes de coopération et de formation bilatéraux portant sur le renforcement des capacités civiles et d'autres domaines continueront de se développer. Actuellement, 1 537 militaires et policiers indonésiens participent à huit opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique. Le Centre de maintien de la paix des Forces de défense nationales indonésiennes, qui a déjà dispensé au personnel d'un certain nombre de pays africains une formation aux mandats multidimensionnels de maintien de la paix et de consolidation de la paix, continuera son action en ce sens.

En conclusion, l'Afrique est confrontée à des défis étroitement liés dans ses efforts pour réaliser son plein potentiel, et elle nécessite en retour une action étroitement liée, de l'Afrique, de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale. En tant qu'amie de longue date de l'Afrique qui soutient, depuis la Conférence Asie-Afrique de 1955, la liberté des nations qui la composent, l'Indonésie reste déterminée à

soutenir l’Afrique aux fins de la réalisation de sa vision de paix et de prospérité durables.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda.

M. Sana (Rwanda) ((*parle en anglais*) : Je voudrais tout d’abord vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, de la convocation de cette importante séance. Un débat de cette nature offre l’occasion de réfléchir aux moyens d’améliorer la coopération et le partenariat dans les domaines présentant un intérêt commun. Dans le cadre de l’Union africaine et de ses communautés économiques régionales, ce partenariat a abouti à des résultats positifs, en raison, essentiellement, des atouts que sont les connaissances locales, la proximité et la capacité de mobilisation et de réaction rapide.

Les questions africaines occupent plus des deux tiers de l’ordre du jour du Conseil, et ce, depuis de nombreuses années. Ces statistiques montrent clairement que l’Union africaine a besoin d’une Organisation des Nations Unies plus forte et que l’Organisation des Nations Unies a besoin d’une Union africaine plus forte. Nous nous félicitons des nombreux cas de coopération entre les deux organisations sur des initiatives visant à ramener la paix dans des zones de conflit comme, notamment, au Soudan et au Darfour, en Somalie et au Mali.

En République démocratique du Congo, les envoyés de l’ONU et de l’Union africaine, de concert avec ceux de l’Union européenne et des États-Unis, ont travaillé en très étroite collaboration afin de réunir les pays de la région autour de la mise en œuvre de l’Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

En République centrafricaine, la coopération dont il a été fait preuve dans la recherche d’une solution au conflit sectaire qui faisait rage a montré l’importance d’une planification concertée et d’une mise en commun des analyses sur les différentes situations. Nous pensons qu’un partage productif des charges, à titre permanent, entre les deux organes pourrait être la solution dans le traitement de nombre des problèmes auxquels doit faire face notre continent.

Une communication franche et ouverte est le fondement de tout partenariat réussi, productif, particulièrement dans les cas d’efforts conjoints complexes tels que des interventions militaires autorisées par l’ONU, ou des activités de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de reconstruction après un conflit. Nous pensons que les efforts visant à améliorer la coopération stratégique devraient mettre l’accent sur les façons de maintenir entre les deux organes une interaction plus régulière et technique avec les représentants exécutifs de ces organisations sur les questions directement liées à la paix et à la sécurité en Afrique. Notre réunion consultative conjointe annuelle n’est simplement pas suffisante, mais surtout, la question se pose de savoir si le format et les décisions de ces consultations sont adéquats. Sont-ils suffisamment techniques? Quel type de mécanisme de suivi existe-t-il pour veiller à leur mise en œuvre? Une pratique de ce type serait un important pas en avant, qui pourrait engendrer d’autres modes novateurs d’intervention, y compris pour le traitement de situations complexes, compte tenu de la genèse de la question d’un point de vue régional.

Des communiqués conjoints ont été publiés, des résolutions et des déclarations présidentielles sur le sujet adoptées par le Conseil de sécurité, qui soulignent l’importance du développement de partenariats efficaces entre l’ONU et les organisations régionales, en particulier l’Union africaine. Le Conseil se souviendra qu’en juillet 2014, alors que le Rwanda assurait la présidence du Conseil, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2167 (2014), qui appelle au renforcement des partenariats régionaux dans le cadre du maintien de la paix. Parallèlement, le Conseil de sécurité a adopté, à l’initiative du Tchad, une déclaration présidentielle en décembre 2014 (S/PRST/2014/27), dans laquelle le Conseil se disait déterminé à renforcer la coordination et à faire fond sur les avantages comparés des deux grandes organisations.

Le défi qu’il nous faut relever aujourd’hui consiste à imprimer un mouvement d’évolution positif dans le sens de ce type de partenariat, et de passer d’un partenariat ad hoc à un cadre de partenariat plus stratégique et structuré. En tant que partenaires, le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine et le Conseil de sécurité de l’ONU doivent œuvrer aux mêmes buts de façon complémentaire, sur la base de leurs avantages comparés, et, notamment, savoir lorsqu’il est absolument indispensable de prévenir un conflit, ou de déployer rapidement des contingents afin d’éviter que ne s’amorce un conflit de grande ampleur et d’épargner des vies. Il est nécessaire d’améliorer notre coordination, de développer une communication plus efficace dans le cadre des questions de paix et de sécurité en Afrique, de tenir en temps voulu des consultations sur les questions

et, le cas échéant, d'entreprendre au niveau des deux Conseils des missions conjointes sur le terrain.

En outre, nous devons continuer de traiter les problématiques liées aux ressources financières et aux capacités techniques qui, souvent, remettent en question les buts et les ambitions de nombreuses organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine. Ma délégation appelle de nouveau à améliorer la prévisibilité, la viabilité et la souplesse du financement des organisations régionales dans les efforts relatifs à la paix et à la sécurité.

À cet égard, nous appelons à appuyer dans la durée le Fonds africain pour la paix récemment mis en place dans le cadre de l'Union africaine et placé sous la houlette de M. Kaberuka, afin de fournir les ressources voulues aux missions d'appui à la paix et aux autres activités opérationnelles relatives à la paix et à la sécurité. Nous sommes également d'avis que les organisations régionales doivent être encouragées à assumer dans la mesure du possible la prise en charge de leurs initiatives et à tendre à l'autonomie. L'ONU, en sa qualité de partenaire, doit chercher à apporter activement son concours au renforcement des capacités de ces organisations.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Djibouti.

M. Doualeh (Djibouti) (*parle en anglais*) : Djibouti souhaite tout d'abord exprimer sa gratitude à la délégation de la République arabe d'Égypte pour l'impulsion qu'elle a donnée à l'organisation de cet important débat du Conseil de sécurité sur la question de « La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine en faveur de la paix et de la sécurité : application du Chapitre VIII de la Charte et avenir de l'Architecture africaine de paix et de sécurité ».

Nous tenons en outre à remercier la présidence du Conseil du document de réflexion (S/2016/428, annexe) qu'elle a élaboré pour préparer la présente séance, et qui aide à cadrer les questions et à affiner notre examen des résultats clefs, ainsi que des défaillances graves à corriger. Nous tenons à exprimer notre gratitude pour les exposés très utiles de ce matin.

Djibouti s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies énonce le consensus international sur les rapports mondiaux et régionaux. L'appui de l'ONU à la gestion des conflits en Afrique est devenu de plus en plus vigoureux ces 25 dernières années, passant de deux opérations de maintien de la paix dirigées par l'Organisation en 1990 à 15 en 2015. Les missions en Afrique constituent la majorité des missions de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde et ont constitué un important terrain d'expérimentation de l'engagement de l'ONU dans la gestion des conflits. Ce qui, au départ, n'était qu'improvisation, comme l'a dit un ancien fonctionnaire de l'Organisation, a énormément évolué, et le Conseil de paix et sécurité de l'Union africaine s'est révélé être un partenaire fiable dans cette entreprise.

Comme le document de réflexion (S/2016/428, annexe) l'indique à juste titre, et comme nombre d'orateurs l'ont répété aujourd'hui, la nature changeante des conflits sur le continent et les questions opérationnelles que cela soulève ajoutent un autre niveau de complexité à la cohésion de nos liens mondiaux, qui ont souvent été mis à très rude épreuve par le passé. Comment pouvons-nous coopérer avec des acteurs non étatiques qui ne respectent pas le droit humanitaire? Comment pouvons-nous faire face à l'augmentation des activités illégales et des insurrections violentes? Comment faire en sorte que les institutions de maintien de la paix, les communautés économiques régionales, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies considèrent effectivement leurs relations comme des partenariats plutôt qu'une compétition pour la première place et pour la direction de tel ou tel processus? Sur la base des enseignements tirés de l'expérience, des vues pertinentes de nombreuses parties prenantes et des résultats du débat public d'aujourd'hui, nous devrions identifier des moyens concrets de renforcer un système mondial intégré afin de mener une action concertée, comme le prévoit le Chapitre VIII de la Charte.

(*l'orateur poursuit en français*)

En 2015, le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir S/2015/446) a jugé primordial d'améliorer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, notamment à travers des recommandations visant à renforcer les capacités de prévention des conflits et de médiation. Il recommande également de mettre l'accent sur la primauté des solutions politiques, ainsi que sur les activités conjointes de coopération avec ces organisations, de manière à ce

que ce large éventail de partenaires permette de détecter bien en amont les crises potentielles.

La signature prochaine du document-cadre décennal de partenariat stratégique en matière de paix et de sécurité entre l’ONU et l’Union africaine, et l’Agenda 2063, « Faire taire les armes pour une Afrique exempte d’armes d’ici 2020 », combinés aux consultations conjointes annuelles depuis 2007 entre le Conseil de sécurité de l’ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine constitueront un cadre institutionnel de premier plan s’agissant de la coopération entre ces deux entités.

Nous notons avec satisfaction la mise en œuvre de ce cadre de coopération entre les Nations Unies, avec la création de plusieurs bureaux de liaison avec les organisations régionales et sous-régionales et, dernièrement, la signature de cadres de partenariat entre l’Autorité intergouvernementale pour le développement et l’ONU, qui a eu lieu à Djibouti en novembre 2015. Grâce à ces mécanismes, le niveau de coopération inter-organisationnelle devrait être une ressource supplémentaire à exploiter. En effet, ces outils doivent conduire inéluctablement à l’élaboration de stratégies communes grâce à des évaluations conjointes, des mécanismes de prise de décisions solides fondés sur la consultation et le partage de renseignements, et au suivi des dispositifs permettant de coopérer en matière de planification et d’opérations tout au long du cycle du conflit. Seul un partenariat productif permettra d’améliorer la sécurité collective.

Le déploiement de Casques bleus composés de 50 % d’Africains dans plusieurs opérations de maintien de la paix de différentes régions du continent, démontre clairement l’engagement des États Membres africains, de l’Organisation de l’Union africaine, de ses composantes régionales et de ses États membres à contribuer en complémentarité avec l’ONU à la sécurité collective, comme cela est prévu par la Charte des Nations Unies. Les exemples de coopération avec l’Union africaine sont multiples et multiformes. L’Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, et les opérations en République centrafricaine et au Mali, ainsi que la Mission de l’Union africaine en Somalie (AMISOM), illustrent ce partenariat.

Depuis son déploiement en 2007, l’AMISOM, avec ses 22 000 soldats et policiers, a contribué à l’amélioration notable de la situation sécuritaire en Somalie bien que celle-ci demeure fragile en raison de l’existence de zones d’insécurité. D’immenses progrès restent à faire dans le domaine de l’humanitaire.

Afin de fournir un appui logistique à l’AMISOM et dans le cadre de l’exécution dans de bonnes conditions de ce mandat, l’ONU a mis en place le Bureau d’appui de l’ONU pour la Mission de l’Union africaine en Somalie pour renforcer les capacités opérationnelles et financières limitées de l’AMISOM. Cependant, en dépit de cet appui, l’absence de multiplicateurs de force tels que les hélicoptères, ne facilitent guère la tâche à la force africaine sur le terrain. À cela, il faut rajouter la réduction prochaine de 20 % du financement apporté par l’Union européenne, qui affectera durement la Mission, au risque de porter un sérieux revers à tout ce qui a été accompli et reste à accomplir.

Il est urgent de trouver un terrain propice à plus de synergies, un partenariat harmonieux Union africaine-Organisation des Nations Unies en matière de prévention, de médiation et de gestion des conflits violents, et de fournir davantage d’efforts conjoints pour une mobilisation accrue des ressources. Sur ce point, une plus grande flexibilité dans l’interprétation du Chapitre VIII de la Charte permettra de réduire sensiblement les écarts de conduite dans les domaines relatifs à la paix et à la sécurité internationales.

Le continent africain concentre à lui seul 70 % des crises actuelles recensées dans le monde, et le Conseil de sécurité lui consacre deux tiers de ses délibérations. Il est donc vital, pour la sécurité du continent et pour la paix et la sécurité internationales que des solutions à long terme soient identifiées. Pour y arriver, on ne pourra pas faire l’économie d’une réflexion collective et régulière à travers, notamment, les réunions périodiques de l’Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Portugal.

Mme Pucarinho (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal salut l’initiative que vous avez prise, Monsieur le Président, d’organiser ce débat public, et de donner aux États Membres la possibilité d’exprimer leurs vues sur un sujet aussi important.

Le Portugal s’associe sans réserve à la déclaration que fera l’Union européenne à laquelle je voudrais ajouter quelques mots à titre national.

La déclaration adoptée par l’Union africaine (UA) à son Sommet de 2013 a fixé l’objectif ambitieux d’un continent sans conflits d’ici à la fin de 2020. C’est désormais un pilier essentiel de l’Agenda 2063 de l’UA et de la feuille de route pour l’Architecture africaine de paix et de sécurité. Nous convenons tous que ce n’est pas une tâche facile, mais il ne devrait pas être impossible de la réaliser. Le renforcement du partenariat stratégique ONU-Union africaine, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, notamment par le biais d’un dialogue renforcé et d’une coopération bien conçue entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine, est crucial pour la concrétisation de cet objectif ambitieux. Nous sommes d’avis qu’une coopération plus étroite et plus fructueuse entre ces deux organes fera une différence dans l’instauration d’une approche plus raisonnable à la paix et à la sécurité en Afrique et apportera une réponse plus efficace aux grandes menaces posées à la sécurité, telles que la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, ce qui sera essentiel à la prévention de futurs conflits.

Les récents examens du dispositif de consolidation de la paix de l’Organisation des Nations Unies et des opérations de maintien de la paix, ainsi que de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, l’indiquent clairement. Ils expliquent également pourquoi le rôle des partenariats entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales dans la prévention des conflits, les situations de conflit et les situations d’après-conflit, est si fondamental. Les organisations régionales et sous-régionales jouissent d’une légitimité supplémentaire qui canalise l’appropriation régionale et nationale. Elles peuvent aussi surveiller de plus près et mieux comprendre les situations d’intérêt commun et ayant besoin d’attention sur le terrain. Elles sont et doivent être en première ligne de l’action et de la responsabilité, et l’ONU doit établir avec elles une étroite collaboration.

En ce qui concerne la prévention des conflits, les activités de médiation et les opérations de maintien de la paix en Afrique, la coopération et la coordination entre l’ONU et l’Union africaine, et entre ces organisations et les autres acteurs internationaux, doivent être conçues de manière à favoriser une évaluation précoce des défis et des réponses mieux adaptées. Comme nous le savons, ces organisations ont plus de chances de réussir en veillant à instaurer des solutions durables aux conflits et en remédiant dûment à leurs causes profondes. À ce stade, je voudrais encore une fois souligner que la mise en place de mécanismes visant à assurer la participation active des femmes à la prévention des conflits, à la promotion de la paix et aux processus d’après conflit en Afrique est d’une importance critique. Nous considérons que la question concernant les femmes et la paix et la sécurité doit toujours être au cœur de la coopération entre l’ONU et l’Union africaine en faveur du maintien de la paix et de la sécurité.

Nous considérons que la promotion de l’intégration régionale en Afrique peut également contribuer de manière considérable à la pérennisation de la paix. À cet égard, d’autres avancées, réalisées grâce à une bonne coordination entre les communautés économiques régionales et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine, sont les bienvenues et doivent être encouragées. La réforme du secteur de la sécurité est un domaine particulièrement important s’agissant de pays africains touchés par un conflit. Elle mérite donc notre attention soutenue et exige des efforts conjoints pour consolider et diffuser les enseignements tirés et les meilleures pratiques afin de promouvoir et préserver l’état de droit et le respect des droits de l’homme ainsi que le développement, qui doit jouer un rôle central. Nous savons que l’Architecture africaine de paix et de sécurité offre au continent africain une structure légitime et des mécanismes appropriés à l’appui de la paix. Nous sommes néanmoins conscients des problèmes persistants, notamment pour ce qui est de garantir une véritable appropriation nationale du cadre de consolidation de la paix et de renforcer les capacités des pays africains.

Nous savons tous que ces processus requièrent une volonté politique et une direction fermes ainsi que l’appui constant de la communauté internationale. S’agissant de l’appui international à la pérennisation de la paix, des améliorations peuvent clairement être apportées, y compris par une intensification des efforts et la fourniture d’une formation et du matériel adéquat. Si nous voulons que la paix soit durable, nous devons être prêts à lui accorder une attention soutenue et à apporter les moyens requis aussi longtemps que nécessaire. La pérennité et la prévisibilité des ressources sont très étroitement liées car ce sont des conditions indispensables pour être efficaces. À cet égard, nous considérons que le renforcement des partenariats entre l’ONU, l’Union africaine, les communautés économiques régionales, les institutions financières internationales et les banques régionales de développement en vue d’assurer la

diversification des sources de financement des activités de consolidation de la paix est la voie à suivre.

Nous saluons également et encourageons la création de nouvelles synergies dans l'Architecture africaine de paix et de sécurité et l'architecture de gouvernance, en établissant des liens étroits entre les mesures relatives aux initiatives de paix et de sécurité et la démocratie, la bonne gouvernance et les droits de l'homme, conformément aux principes énoncés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine. L'ONU et l'Union africaine doivent donc associer leurs efforts et continuer d'utiliser au mieux les instruments dont elles disposent.

Je rappellerai simplement que la Stratégie commune Afrique-Union européenne, lancée à Lisbonne en 2007, fondée sur des intérêts et valeurs communs de portée générale, y compris le respect des droits de l'homme, les libertés, l'égalité, la solidarité, la justice et la démocratie, reste un type de partenariat très particulier. Le dialogue et la coopération institutionnelle dans le cadre de la Stratégie commune Afrique-Union européenne ont jusque-là donné des résultats concrets et positifs non seulement en matière de prévention et de règlement des conflits, mais également en ce qui concerne la pérennisation de la paix et la reconstruction après un conflit. Ils se sont également avérés utiles à la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. La coopération trilatérale, fondée sur le vaste terrain d'entente commun à l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne, s'avère également plutôt intéressante et il faut continuer de la promouvoir et de la renforcer.

Enfin, le Portugal, au niveau bilatéral et en sa qualité de membre de l'Union européenne et de la Communauté des pays de langue portugaise, n'a cessé d'appuyer ces efforts et continuera certainement de le faire.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Begeç (Turquie) (*parle en anglais*) : La Turquie s'associe à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne. Je prends la parole à titre national.

Je tiens d'emblée à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance utile. Aujourd'hui, la communauté internationale doit faire face à des menaces de plus en plus complexes à la paix et à la sécurité qui distancent les capacités actuelles de l'ONU. L'Organisation se heurte à des obstacles administratifs et budgétaires, en plus de problèmes structurels concernant le règlement de problèmes mondiaux.

Les récents examens concernant la paix et la sécurité confirment que les partenariats et la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales sont des facteurs clefs de l'efficacité de l'ONU. Le rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales en matière de médiation (A/70/328) souligne également la nécessité de partenariats renforcés. Il appelle aussi au renforcement des dispositifs stratégiques existants entre l'ONU et l'Union africaine, en particulier dans le domaine des opérations de paix et pour trouver des solutions politiques durables aux problèmes auxquels se heurte le continent.

Alors que nous envisageons des moyens d'assurer la paix et la stabilité en Afrique, nous devons insister sur le rôle des mécanismes du continent en matière de paix et de sécurité. À cet égard, l'Architecture africaine de paix et de sécurité englobe un programme global en faveur de la paix et de la sécurité sur le continent. Nous considérons que la feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité pour la période de 2016 à 2020 contribuera à la réalisation des objectifs de l'initiative de l'Union africaine « Faire taire les armes ». Nous estimons également que l'Architecture africaine de paix et de sécurité contribuera également à long terme à la réalisation des objectifs définis dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine. De plus, le traitement de questions transversales – tels la prise en compte de la problématique hommes-femmes et l'intégration des jeunes dans les activités liées à la paix et à la sécurité, les conséquences possibles des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles sur les conflits et les flux migratoires – souligne l'importance de la feuille de route.

Des systèmes d'alerte rapide efficaces sont essentiels pour l'Afrique. À cet égard, nous observons avec satisfaction que l'Architecture africaine de paix et de sécurité et ses deux composantes clefs, la Force africaine en attente et le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, sont maintenant opérationnels. Nous saluons également la nomination du nouveau Haut Représentant pour le Fonds africain pour la paix, M. Donald Kaberuka. Dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, il est important de maintenir une coordination entre les partenaires,

les mécanismes régionaux et l’Union africaine afin que, notamment, les partenaires puissent obtenir des informations actualisées sur le processus de mise en œuvre de la feuille de route.

Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies présente le cadre juridique permettant à l’ONU de conclure des accords régionaux en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes heureux d’observer la tendance positive de ces 10 dernières années concernant le partenariat entre l’ONU et l’Union africaine afin de trouver des solutions à des conflits en cours en Afrique en s’appuyant sur un tel cadre juridique.

En 2011 et 2012, le Secrétaire général et la Présidente de la Commission de l’Union africaine ont publié leurs rapports respectifs sur les moyens d’améliorer les relations entre les deux organisations. À cet égard, il est essentiel de faire des progrès dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général sur l’avenir des opérations de paix des Nations Unies (S/2015/682), y compris des efforts en vue d’élaborer un cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. La création, en septembre 2010, de l’Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité était peut-être la mesure la plus concrète prise pour améliorer la coopération bilatérale.

La Turquie encourage l’élargissement du partenariat entre l’ONU et l’Union africaine afin d’y inclure des domaines tels que le renforcement des capacités institutionnelles, la réforme du secteur de la sécurité, la protection des civils, les droits de l’homme, l’intégration de la problématique hommes-femmes et la lutte contre la criminalité organisée. La Turquie contribue également à la paix et à la sécurité en Afrique au niveau bilatéral. Lors du deuxième sommet Afrique-Turquie, tenu à Malabo en novembre 2014, nous avons réaffirmé notre volonté de poursuivre la coopération dans tous les domaines liés à la paix et à la sécurité par l’échange de connaissances spécialisées, d’informations et de programmes de formation. Le plan de mise en œuvre commun du partenariat Afrique-Turquie, adopté à ce sommet, montre la voie à suivre pour continuer de renforcer notre collaboration d’ensemble.

La paix et la sécurité sont un pilier important de cette coopération. Depuis que la Turquie est devenue un des partenaires stratégiques du continent en 2008, nous apportons une assistance financière à l’Union africaine. La Turquie a également alloué des ressources aux activités de la Force en attente de l’Afrique de l’Est au titre de ses contributions annuelles pour 2015-2016. Nous nous employons également à appuyer davantage la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises.

La Turquie prend part aux missions des Nations Unies déployées sur le continent. Nous fournissons actuellement du personnel et apportons une contribution financière à sept des neuf missions de maintien de la paix déployées en Afrique. De plus, la Turquie participe à cinq des six formations pays de la Commission de consolidation de la paix. La Turquie a coprésidé avec l’Union européenne le groupe de travail sur la Corne de l’Afrique au sein du Forum mondial de lutte contre le terrorisme. Dans le cadre des efforts de consolidation de la paix et d’édification de l’État en Somalie, la Turquie copréside le groupe de travail sur la réforme du secteur de la sécurité avec les États-Unis. En outre, la Turquie a contribué 2 millions de dollars au total à la Mission de l’Union africaine en Somalie entre 2009 et 2012 afin d’améliorer les conditions de sécurité en Somalie et de lutter efficacement contre les Chabab.

La Turquie continuera de tout mettre en œuvre pour contribuer à la paix et à la sécurité en Afrique. Nous allons aussi participer de façon constructive aux initiatives internationales et régionales menées à cette fin,

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Bosah (Nigéria) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je tiens à remercier la délégation égyptienne d’avoir organisé le présent débat public. Nous tenons aussi à remercier ceux qui ont présenté des exposés de leurs points de vue sur la question à l’examen.

La coopération entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales au service du maintien de la paix et de la sécurité internationales tend à s’intensifier. À été démontrée à maintes reprises la contribution que peuvent apporter les organisations régionales et sous-régionales, de par leur compréhension généralement immédiate des conflits locaux et régionaux et de leurs causes profondes, à un partenariat mutuellement avantageux avec les Nations Unies. Au fil des ans, de nombreuses organisations régionales et sous-régionales ont mis à profit les dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies permettant à l’ONU et aux organisations régionales d’œuvrer de concert afin de prévenir, de gérer

et de résoudre les crises et d'élaborer des stratégies, pour s'engager effectivement dans le maintien et la consolidation de la paix.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe certes au premier chef au Conseil de sécurité, mais les actions régionales allègent le fardeau du Conseil et ajoutent à la légitimité du multilatéralisme. En fait, les activités régionales améliorent les perspectives d'ouverture et de consensus s'agissant de relever les défis croissants à la paix et à la sécurité internationales. Les menaces telles que les idéologies extrémistes, le terrorisme, le transfert illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre, les catastrophes humanitaires, la traite des êtres humains, les risques écologiques, le trafic de drogues, l'utilisation de la cybertechnologie à des fins criminelle et les pandémies mondiales, entre autres, sont des facteurs déterminants qui pèsent lourdement sur la sécurité internationale à notre époque. Les défis en matière de sécurité revêtent un caractère transnational et dépassent bien souvent les capacités qu'ont les pays, quels qu'ils soient, de les relever. Cela rend encore plus pertinente la collaboration entre l'ONU et les organisations régionales.

Il importe de souligner l'importance de la coopération qui existe entre l'ONU et l'Union africaine (UA). En 2006, les deux organisations sont parvenues à un accord sur le Cadre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, qui sert principalement de cadre à l'aide fournie par l'ONU à l'Union africaine. Au titre de ce Programme, l'Organisation des Nations Unies a aidé l'Union africaine dans des domaines tels que le renforcement des capacités aux fins de la médiation et de l'assistance électorale et fourni une assistance technique au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont également œuvré au maintien de la paix et de la sécurité en collaborant dans des opérations de maintien de la paix sur le continent africain. Le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont, dans le cadre de leurs consultations annuelles, tenu des débats sur des questions d'intérêt commun, en particulier les situations de conflit en Afrique. Ces consultations sont mutuellement bénéfiques, car elles permettent une coordination étroite des actions menées par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies en faveur de la paix et de la sécurité. Nous pensons que le processus pourrait bénéficier d'un renforcement de la coordination au niveau politique entre les deux organisations.

Bien qu'il s'agisse d'une évolution encourageante, les opportunités et les défis demeurent essentiels pour garantir une coopération et une coordination plus fonctionnelles et plus efficaces entre l'Organisation des Nations Unies et les accords et organismes régionaux. Une telle coopération et collaboration doit reposer sur une division claire du travail qui reconnaisse l'avantage relatif de chaque organisation. Nous pensons qu'il reste encore beaucoup à faire quant à la façon dont l'ONU pourrait mieux appuyer ces accords et organismes aux fins d'une meilleure coopération et coordination avec l'Union africaine, en vertu des dispositions du Chapitre VIII, s'agissant de relever ensemble les défis à la sécurité commune. Ces accords permettraient également d'approfondir et d'élargir le dialogue et la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Pour terminer, je voudrais appeler l'attention sur le fait qu'étant donné l'écart croissant entre, d'une part, les demandes faites à l'ONU de s'impliquer dans les situations de conflit et, d'autre part, la capacité de l'ONU de réagir efficacement, les organisations régionales s'imposent de plus en plus en tant qu'agents de paix. C'est pourquoi nous pensons qu'une plus grande importance doit être accordée à l'élargissement et au renforcement des approches régionales aux fins de la paix et de sécurité internationales. Les approches régionales, en substance, sont une passerelle essentielle entre les dimensions nationale et mondiale du conflit, passerelle que nous devons continuer de jeter quelle que soit la difficulté apparente de l'entreprise.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vale de Almeida (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de ses 28 États membres. Les pays suivants s'associent à cette déclaration : l'Albanie, le Monténégro, la Serbie, la Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, tous pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir pris cette initiative ainsi que de l'excellent document de réflexion (S/2016/428, annexe).

Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies reconnaît et encourage explicitement le rôle des accords et organismes régionaux touchant à la paix et à la sécurité, ainsi que le renforcement des partenariats entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales. Nous nous félicitons vivement et appuyons l'élargissement et l'intensification de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine (UA) en faveur de la paix et la coopération au cours des 10 années qui se sont écoulées depuis la mise en œuvre du Cadre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, en 2006. Pour sa part, l'Union européenne a toujours été attachée à un multilatéralisme efficace et déterminée à intensifier sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine.

Nous avons aussi investi dans une forte coopération triangulaire entre l'UE, l'UA et l'ONU pour relever les défis immédiats et renforcer les capacités dans une perspective globale et à long terme. La valeur ajoutée de cette coopération se reflète clairement dans les résultats de nos efforts conjoints en Somalie, au Mali et en République centrafricaine, ainsi que dans d'autres parties de l'Afrique. Nous nous félicitons des recommandations issues des examens des opérations de paix des Nations Unies et du dispositif de consolidation de la paix, ainsi que de l'étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, et nous espérons que le travail de suivi inclura des mesures concrètes pour renforcer l'efficacité globale de l'architecture de sécurité mondiale, en tenant pleinement compte du rôle des organisations régionales et du partenariat UA-ONU. L'UE encourage aussi un meilleur engagement des Nations Unies et des organisations régionales avec la société civile dans la consolidation de la paix, la prévention des conflits et la médiation.

L'amélioration de la coopération et de la coordination avec et entre les organisations régionales est en effet une priorité. Nous sommes satisfaits à cet égard du fructueux partenariat que nous avons établi de longue date avec l'Union africaine. Nous appuyons fermement l'aspiration et la détermination de l'Afrique à instaurer la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent, dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, en vue renforcer la capacité de l'Afrique de prévenir et de répondre aux crises. Nous sommes déterminés à rendre opérationnelle la Force africaine multidimensionnelle en attente et celle de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises en tant qu'outil transitionnel et complémentaire de la Force africaine en attente aux fins de renforcer encore plus la capacité de l'Union africaine de répondre rapidement aux crises, et l'appui au Système d'alerte rapide à l'échelle du continent.

Des consultations ont eu lieu l'année dernière pour définir les priorités communes en matière d'appui au renforcement des capacités pour la période 2016-2018. L'UE a également financé un système informatique de coordination du commandement et du contrôle pour gérer les opérations de soutien à la paix dirigées par l'UA, qui sera pleinement opérationnel en 2017.

Nous nous félicitons par ailleurs des progrès accomplis à ce jour dans le renforcement de la capacité de l'Union africaine à gérer les crises sur le continent. Nous attachons une grande importance au rôle positif joué par l'Union africaine dans plusieurs crises électorales sur le continent et au fait qu'elle ait rappelé très clairement les principes énoncés dans la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Dans ce contexte, nous saluons et apprécions plus particulièrement la participation très active des pays africains aux opérations de soutien à la paix sur le continent – qu'il s'agisse de missions des Nations Unies, de missions hybrides ou de missions dirigées par l'Union africaine. Chaque jour, comme ils sont nombreux à le faire dans le monde entier, ces soldats de la paix mettent leur vie en danger pour lutter contre les insurgés, protéger les civils et tenter de préparer le terrain pour la paix. Ils méritent notre appui, et c'est exactement ce que fournit l'UE.

Dans le cadre de l'approche globale de l'UE en matière de lutte contre les conflits et leurs causes, et sur la base des expériences cumulées au cours des missions et des opérations que nous menons en application de notre politique de sécurité et de défense commune, notamment au Mali, au Niger, en République démocratique du Congo, en Somalie et en République centrafricaine, l'UE est déterminée à travailler en étroite collaboration avec l'Afrique dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, à soutenir les opérations de paix sous conduite africaine et, plus généralement, les efforts africains dans des domaines tels que la réforme du secteur de la sécurité, la gestion des frontières, la consolidation de la paix ou la reconstruction et la réconciliation après les conflits, en fournissant des conseils, un encadrement et une formation.

L'UE et ses partenaires africains ont jeté les bases de la coopération concernant un certain nombre de problèmes de sécurité dans plusieurs régions d'Afrique – par exemple au Sahel, dans le golfe de Guinée et la Corne de l'Afrique. Ils luttent tous contre les menaces à la sécurité et la criminalité organisée, notamment le trafic d'armes, de drogue et de personnes et le problème de la piraterie.

Au niveau institutionnel, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et le Comité politique et de sécurité de l'UE et organisent chaque année une rencontre et retraite conjointes durant lesquelles ils tiennent un dialogue constructif sur des questions d'intérêt mutuel. Les contacts réguliers entre les Présidents des Conseils de paix et de sécurité de l'UE et de l'UA contribuent également à approfondir le dialogue politique entre ces deux organes, qui ont également effectué une visite de terrain conjointe l'année dernière au Mali. À cet égard, nous saluons la tenue de réunions régulières entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA.

L'UE fournit un appui financier substantiel aux opérations de paix africaines. Au cours des 10 années écoulées depuis 2004, l'UE a fourni près de 2 milliards d'euros aux opérations de paix sous conduite africaine par l'intermédiaire de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, grâce à laquelle nous appuyons notamment les efforts que déploient la Mission de l'Union africaine en Somalie contre les Chabab, le Mécanisme de surveillance et de vérification au Soudan du Sud sous la direction de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), ainsi que la Force multinationale mixte contre Boko Haram et la mission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en Guinée-Bissau.

D'autres instruments et programmes de l'UE sont de plus en plus impliqués dans ce domaine, en particulier le onzième programme régional du Fonds européen de développement pour l'Afrique de l'Ouest et l'instrument chargé de contribuer à la stabilité et à la paix, qui appuie les efforts de médiation régionaux déployés par l'IGAD au Soudan du Sud et la Communauté d'Afrique de l'Est au Burundi. Le mécanisme d'intervention d'urgence de l'UE appuie les premières interventions civiles et/ou militaires, notamment les mécanismes de surveillance et de vérification du cessez-le-feu. Il a récemment contribué à financer le déploiement d'observateurs militaires et des droits de l'homme de l'UA au Burundi.

En juillet 2015, les États membres de l'UE se sont penchés sur les problèmes de viabilité de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Ils ont décidé d'augmenter son budget de 750 millions à 900 millions d'euros. Un nouvel accord a été conclu récemment pour lui garantir un financement de 710 millions d'euros pour la période 2016-2018. Dans le même temps, l'UE a également réalisé qu'il était nécessaire de réorienter progressivement notre appui vers des capacités plus pratiques et physiques telles que la logistique et le déploiement, et elle a décidé de réorienter la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique en conséquence. Ces efforts ne sont toutefois pas suffisants. Certains problèmes nouveaux, notamment la lutte contre les groupes terroristes, exigeront de mobiliser des ressources conséquentes et prendront du temps. La situation exige un renforcement urgent de l'appui fourni par les partenaires africains et non africains et par l'ONU en vue de fournir un appui efficace aux opérations de soutien à la paix sous conduite africaine.

L'Architecture africaine de paix et de sécurité est un processus dirigé par des acteurs africains. La viabilité à long terme et l'appropriation africaine sont intrinsèquement liées. La lourde dépendance de l'UA et des organisations régionales africaines vis-à-vis des partenaires internationaux et des fonds européens limite l'appropriation africaine et l'édification de capacités africaines durables à traiter des questions de paix et de sécurité en Afrique. La récente nomination du très respecté ex-Président de la Banque africaine de développement, M. Donald Kaberuka, au poste de Haut-Représentant pour le Fonds pour la paix de l'Union africaine, est un signe important de la détermination de l'UA à lutter contre les problèmes financiers. M. Kaberuka s'est rendu à Bruxelles la semaine dernière, où il a participé à un échange de vues concernant ses plans pour la mise en œuvre des engagements financiers pris par les dirigeants africains aux récents sommets de l'UA et ses délibérations sur la création du Fonds pour la paix de l'UA et la nécessité de le doter d'un financement durable et prévisible. Nous attendons avec intérêt de continuer à coopérer avec M. Kaberuka à cet égard.

Enfin, nous demeurons fermement attachés au renforcement de notre partenariat avec l'UA et de la coopération triangulaire entre l'UE, l'UA et l'ONU, et ce afin de concrétiser pleinement le processus de création de capacités africaines durables en matière de paix et de sécurité, dans le plein respect du principe d'appropriation africaine.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

M. Buffin (Belgique) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de ce débat qui nous permet de faire le point sur le thème important de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité. Je tiens également à remercier les rapporteurs de leurs exposés.

La Belgique souscrit pleinement à la déclaration qui vient d'être prononcée au nom de l'Union européenne et souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

Le débat d'aujourd'hui est important, car c'est sur le continent africain que la coopération entre l'ONU et les organisations régionales est la plus développée, mais en même temps aussi, la plus nécessaire au vu de la multiplicité des défis à la paix et à la sécurité qui s'y manifestent. Si ce débat est important, c'est également parce qu'il permet de rappeler la valeur ajoutée des organisations régionales en matière de résolution et de prévention des conflits grâce à leur connaissance du terrain, des protagonistes et des mentalités, sans oublier l'intérêt qu'elles ont à promouvoir la stabilité dans leur environnement immédiat. Bref, il existe entre l'ONU et les organisations régionales une complémentarité d'action qu'il convient de renforcer, en particulier dans la perspective de la recherche de solutions africaines aux problèmes africains. La question spécifique de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité appelle, quant à elle, les commentaires suivants.

D'abord, nous avons pu constater au cours des dernières années le développement d'un partenariat croissant et varié entre l'ONU et l'Union africaine. Ce partenariat a abouti à des résultats extrêmement concrets tels que la prise de relais d'une mission de l'Union africaine par une mission des Nations Unies au Mali ou en République centrafricaine, ou encore le soutien logistique de l'ONU à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), pour ne citer que quelques exemples. Ces développements sont encourageants dans la mesure où ils témoignent d'une interaction croissante et d'une vision partagée du maintien de la paix.

Je pense, en outre, qu'il existe encore un champ de coopération à explorer en ce qui concerne les capacités techniques dans le domaine des opérations de maintien de la paix. Le Département de l'appui aux missions a développé un savoir-faire inégalé dans ce domaine sur le plan organisationnel et logistique. L'Union africaine pourrait, à cet égard, profiter d'un transfert de connaissances en vue du développement de son architecture de sécurité.

En tant qu'État membre de l'Union européenne (UE), la Belgique est, par ailleurs, favorable à une poursuite de la relation de coopération tripartite entre l'UE, l'ONU et l'Union africaine. L'Union européenne, il convient de le rappeler, a joué un rôle de pionnière en matière de coopération avec l'Union africaine. Et à ce jour, elle demeure d'ailleurs le principal contributeur financier aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine. Le mécanisme de Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique de l'Union européenne, qui a fait ses preuves, doit être maintenu. Pour autant, la recherche d'une solution durable à la question du financement des opérations de maintien de la paix conduites par l'Union africaine doit se poursuivre. À cet égard, nous nous félicitons de l'engagement des États membres de l'Union africaine, lors du Sommet de janvier 2015, de prendre à leur compte 25 % du coût de ces opérations d'ici à la fin de la décennie.

Sur le plan pratique, l'approfondissement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, que la Belgique appelle de ses vœux, pourrait progresser grâce à la mise en œuvre de quelques mesures simples et concrètes. En matière d'échange d'informations, par exemple, nous suggérons que les représentants et envoyés spéciaux des Nations Unies puissent être régulièrement invités à s'exprimer devant le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Inversement, les divers envoyés et facilitateurs de l'Union africaine devraient pouvoir régulièrement venir exposer leur point de vue au Conseil de sécurité et dans le cadre de la Commission de consolidation de la paix, lorsque des situations de crise ou des dossiers d'intérêt mutuel le requièrent. Cette manière de procéder permettrait de favoriser le partage direct d'information, l'échange de bonnes pratiques et la mise en cohérence des analyses.

Un autre domaine dans lequel l'importance d'une coopération étroite entre les deux organisations s'avère cruciale est celui de l'appui aux processus électoraux. Ces derniers constituent, en effet, une aire d'activité pour laquelle l'Union africaine et l'ONU doivent travailler main dans la main dans un effort concerté de médiation et de prévention des conflits. La Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, adoptée en 2007, offre ici un utile point de référence.

La République démocratique du Congo fournit, à cet égard, un cas concret où l'Union africaine travaille à la mise en place d'un dialogue entre l'opposition et le

Gouvernement, afin de définir les contours du processus électoral, et peut bénéficier d'un soutien important des Nations Unies. Au Burundi aussi, la bonne entente entre l'ONU et l'Union africaine, par le truchement d'une coordination de l'action de leurs envoyés spéciaux respectifs, est essentielle, en soutien à la médiation sous-régionale, tout comme sera nécessaire la mise en place d'une approche complémentaire entre les observateurs de l'Union africaine, déjà déployés dans le pays, et la future mission de police des Nations Unies. Par ailleurs, l'ONU bénéficie d'une expertise dans le domaine de la médiation, qui peut être très utile dans ce type de situation et peut être partagée avec l'Union africaine.

Enfin, la Belgique se réjouit des initiatives de l'Union africaine visant à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Je pense notamment à la désignation, en janvier 2014, en la personne de Mme Bineta Diop, d'une Envoyée spéciale de la Présidente de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité. Je pense également au lancement, en juin 2014, du programme quinquennal genre, paix et sécurité conçu pour accroître la participation des femmes à la promotion de la paix et de la sécurité, tout en améliorant leur protection en situation de conflit et de post-conflit en Afrique.

Il y a une complémentarité d'action et une communauté d'objectifs manifestes entre l'Union africaine et l'ONU, lorsqu'il s'agit d'œuvrer au maintien de la paix et de la sécurité. Des coopérations sont possibles sur le plan politique, mais aussi opérationnel et logistique. Aussi, je forme le vœu que notre débat d'aujourd'hui contribue à poser un nouveau jalon sur la voie du renforcement du partenariat entre ces deux organisations, dans la perspective de mettre un terme aux trop nombreux conflits qui tourmentent encore l'Afrique et ses populations.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Hassan (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens à féliciter une fois de plus l'Égypte de son accession à la présidence du Conseil de sécurité, et à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public sur le thème « La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine en faveur de la paix et de la sécurité : application du Chapitre VIII de la Charte et avenir de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. »

Les pères fondateurs de l'ONU étaient désireux d'inclure dans le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies des dispositions visant à appuyer les efforts des organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité, car ils comprenaient bien que la paix est indivisible. Ils ont également compris qu'il est indispensable d'établir des partenariats efficaces entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales sur les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité.

C'est pourquoi les recommandations adoptées par le Groupe d'experts Union africaine-Organisation des Nations Unies créé en application de la résolution 1809 (2008) portaient sur les moyens de créer des mécanismes de financement durable des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine (UA), soutenues par l'ONU. La première partie du rapport du Groupe (voir S/2008/813) soulignait qu'il importait de renforcer les relations stratégiques entre l'Union africaine et l'ONU et d'opérationnaliser les voies d'action conjointe entre le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et le Conseil de sécurité dans le cadre d'un véritable partenariat et en coordination directe, y compris au niveau de la prise de décisions et du partage des responsabilités conformément aux mandats des deux organisations. C'est pourquoi les liens entre l'Union africaine et l'ONU sont solides et très étendus. Les deux organisations ont continuer à renforcer leurs relations, d'après les opinions exprimées dans la Déclaration de 2006 intitulée « Renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine : cadre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine ».

En ce qui concerne la promotion de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, et la nécessité de résoudre les différends par des moyens pacifiques, ces questions doivent figurer en tête de nos priorités, un accent en particulier étant mis sur la médiation sur les litiges frontaliers, les systèmes d'alerte rapide et le renforcement des capacités logistiques. Nous attendons avec intérêt de poursuivre notre coordination étroite, en particulier en ce qui concerne l'appui fourni par l'ONU au Cadre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine, ainsi qu'en matière de consolidation et de maintien de la paix. Le financement des opérations de maintien de la paix régionales continue de jouer un rôle central dans la définition et la conduite des relations entre les deux organisations.

En ce qui concerne le maintien de la paix, la délégation soudanaise tient à mettre en exergue la coopération entre le Secrétariat et la Commission de l'UA dans le cadre de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Cette coopération s'est avérée utile depuis que la dernière Mission de l'Union africaine au Soudan a été transformée en une opération conjointe des deux organisations, le 31 décembre 2007, en application de la résolution 1769 (2007). La MINUAD est devenue un exemple de coopération entre l'Union africaine et l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, nous rappelons le rapport commun présenté par le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine sur l'opération hybride au Darfour (voir S/2007/307) en juin 2007. Le rapport soulignait que la MINUAD était exclusivement africaine tant par sa nature que par ses composantes, tandis que l'Organisation des Nations Unies fournissait un appui financier, technique et logistique, notamment sous forme de conseils techniques dans divers domaines. Cette mission est ainsi emblématique de la coopération entre les deux organisations.

L'heure est venue d'appliquer une feuille de route pour le retrait progressif de la MINUAD, d'autant plus que nous avons déjà tourné la page du conflit et que la situation dans les cinq États s'est normalisée. Les personnes déplacées dans différentes régions du Darfour sont rentrées chez elles et ont repris une vie normale. En outre, plus de 100 000 personnes ont réintégré leurs foyers après que la sécurité des routes entre Jabal Marra et d'autres grandes régions du Darfour et du Soudan a été restaurée.

Par ailleurs, nous tenons à souligner que, pour la première fois en 13 ans, les élèves du primaire ont récemment passé leurs examens, dans des conditions stables et sûres. Les membres du Conseil ont probablement suivi le référendum administratif qui a eu lieu au Darfour sur la mise en œuvre des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour et ont constaté que le référendum avait été organisé de manière libre et transparente. Les résultats, proclamés le 23 avril, étaient tous en faveur du maintien du *statu quo*, c'est-à-dire le choix des États, à une majorité de 97,72 %.

Je voudrais citer encore un exemple qui illustre la coopération réussie entre l'Union africaine et l'ONU par le truchement des mécanismes de médiation régionale, à savoir le Groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites en provenance d'Afrique, dirigé par M. Thabo Mbeki, qui joue un rôle important dans le maintien et la promotion de la paix au Soudan et entre le Soudan et le Soudan du Sud. Il faut encourager ce type de coopération constructive, et ces mécanismes doivent disposer du temps nécessaire pour régler les questions en suspens entre les deux pays.

Je voudrais souligner que le Gouvernement soudanais a entériné et signé la feuille de route préparée par le mécanisme de haut niveau pour promouvoir le processus de paix complet au Soudan, tandis que l'opposition s'obstine à refuser de le signer. Nous appelons donc le Conseil à exercer une pression sur ceux qui ont jusqu'ici refusé de signer la feuille de route, de manière que chacun puisse focaliser ses efforts sur le relèvement et la reconstruction.

Enfin, mon pays se félicite de la déclaration présidentielle S/PRST/2016/8, qui met en exergue le rôle accru que jouent les organisations régionales et sous-régionales pour compléter le travail des organisations internationales en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et pour renforcer la capacité des systèmes juridiques nationaux à s'acquitter du rôle qui est le leur dans le domaine de la responsabilité. Je voudrais également me faire l'écho des orateurs précédents, selon lesquels les organisations régionales et sous-régionales disposent d'un avantage comparatif dans l'instauration de la paix et de la sécurité parce qu'elles connaissent intimement les cultures locales des zones de conflit. Nous rendons également hommage au Conseil de sécurité et l'appelons à accorder à ces organisations le temps nécessaire pour trouver les solutions requises.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Gata Mavita wa Lufuta (République démocratique du Congo) : Je voudrais, avant toutes choses, féliciter l'Égypte d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat. Je voudrais également féliciter les différents intervenants qui m'ont précédé pour leurs exposés très enrichissants. Je voudrais enfin mettre à profit l'opportunité qui m'est offerte pour saluer la volonté et la détermination du Conseil d'asseoir un partenariat et une coopération forte entre les Nations Unies et les organisations régionales de manière à les voir contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mon pays salue particulièrement cette approche et les efforts fournis par l'Union africaine, surtout quand on sait que le continent africain est le

plus instable et le plus enclin aux conflits depuis de nombreuses années.

Qu'il me soit permis de revenir ici sur les interventions de certains États membres du Conseil qui ont fait allusion à la situation dans mon pays en prêtant au chef de l'État l'intention de vouloir se maintenir au pouvoir. D'abord, pour ce qui est du maintien du chef de l'État au pouvoir, dans plusieurs de nos interventions devant le Conseil, nous lui avons fait comprendre que le chef de l'État respecte la Constitution de son pays et ne la modifiera pas, comme cela a été fait ailleurs.

Quant à ce qui concerne l'organisation des élections, mon pays l'a également dit devant le Conseil, en insistant à maintes reprises sur le fait qu'il tient à l'organisation des élections – mais dans de bonnes conditions, de manière à préserver la paix et la sécurité, chères aux Congolais qui ont trop souffert des guerres. Ceux qui aiment le Congo doivent comprendre cela et nous aider dans ce sens.

Par ailleurs, mon pays s'étonne de la prise de positions de certains membres du Conseil, prise de position qui frise le deux poids deux mesures. Et le monde qui écoute et observe le Conseil de sécurité quand il délibère ici, s'étonne de ces prises de positions à l'endroit de certains États, pendant qu'il en ménage d'autres, ce qui risque de décrédibiliser les bonnes décisions que le Conseil a l'habitude de prendre ici.

Pour ce qui est des violations des droits de l'homme, comme l'a signalé le Ministre des affaires étrangères de mon pays devant le Conseil, en opérationnalisant, d'une part, la Commission nationale des droits de l'homme et, d'autre part, l'Entité de liaison des droits de l'homme, mon pays a voulu en toute responsabilité donner un signal fort de sa constante détermination à protéger les droits de tous les citoyens, et même ceux des étrangers vivant sur son territoire.

En République démocratique du Congo, l'espace politique est le plus ouvert de toute la région et il le reste. En témoigne l'existence de plus de 400 partis politiques, mais aussi de centaines de chaînes privées de radio et de télévision, qui fixent en toute liberté leur ligne éditoriale, et dont plusieurs appartiennent à des acteurs politiques connus comme faisant partie de l'opposition, la police des médias étant, quant à elle, constitutionnellement assurée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication, institution d'appui à la démocratie dans lequel siègent les représentants de la corporation dans toute sa diversité.

En témoigne aussi le fait indéniable que, contrairement à certains pays où, pour s'opposer, il faut nécessairement s'expatrier, pratiquement tous les leaders politiques congolais vivent au Congo, y exercent leurs activités politiques, sortent du territoire national et y reviennent sans la moindre restriction du fait de leurs opinions.

Cela dit, comme dans tout État de droit où, par essence, le principe est celui du primat de la loi et de l'égalité de tous devant cette dernière, les libertés publiques doivent s'exercer conformément à la loi, et dans le respect des exigences de l'ordre public. Et l'État, garant des libertés et des droits de tous, a le devoir de veiller à ce qu'il en soit ainsi, en vertu, notamment, de l'adage selon lequel « les droits des uns s'arrêtent là où commencent ceux des autres ». L'exercice des droits et libertés d'un individu ne peut donc justifier que ce dernier défie impunément l'arsenal juridique protecteur des droits et de la sécurité de tous. D'où, quand c'est nécessaire, l'intervention des cours et tribunaux – et cela, en toute indépendance –, pour sanctionner, comme dans tout État de droit, les infractions qui sont commises.

L'appartenance à l'opposition, à la majorité, à la société civile ou aux corps habillés ne disculpe pas de sa responsabilité l'auteur d'une infraction de droit commun. Pour un pays, comme le nôtre, dont les populations ont beaucoup souffert de l'impunité de ceux jouissant de privilèges du fait de leur statut ou rang social, faire preuve de complaisance en ce domaine n'aide pas à consolider la démocratie, mais plutôt à la dévoyer. Il en est de même de la nécessaire répression des graves violations des droits de l'homme et des crimes contre l'humanité.

Mon pays a jugé nécessaire d'apporter ces précisions pour éclairer Le Conseil.

La séance est levée à 15 h 30.